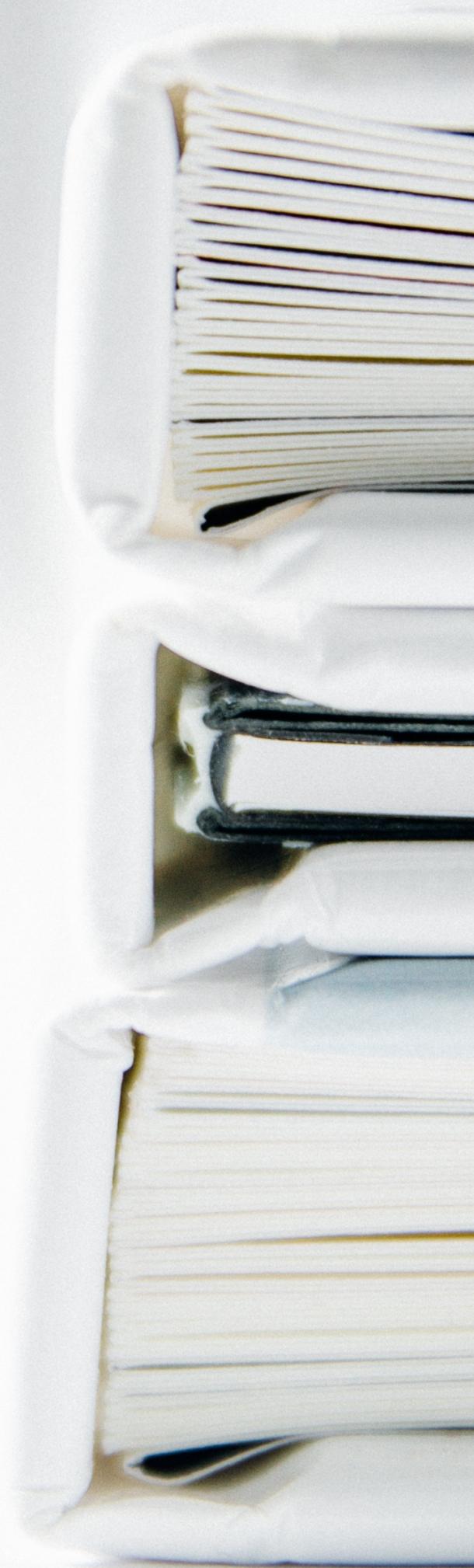


ANNEXES

- ANNEXE 1 :
BILAN DES
QUESTIONNAIRES
- ANNEXE 2 :
RESTITUTION DE
LA PAROLE DES
USAGERS
- ANNEXE 3 :
BILAN DE LA
CAMPAGNE
MAILING
- ANNEXE 4 :
PRESENTATION
DU SEMINAIRE DE
JUILLET



ANNEXE 1 :

ANALYSE DES RÉPONSES APPORTÉES AU QUESTIONNAIRE GÉNÉRAL

LE CONTEXTE

Le bilan du 6ème PDALHPD de la Lozère s'appuie sur :

- des données d'évaluation quantitative (% de réalisation des fiches-action)
- des données d'évaluation qualitative.

L'évaluation quantitative consiste à apprécier le pourcentage de réalisation de chaque fiche-action.

L'évaluation qualitative est composée de deux points :

- une analyse des réponses apportées aux différents questionnaires en ligne
- une synthèse des entretiens individuels menés avec les principaux partenaires impliqués sur les domaines de l'AHJ, du logement et de l'accompagnement social, sanitaire et médico-social.

Au 11 juin 2021, date de clôture des questionnaires en ligne, **47 réponses** avaient été apportées au "questionnaire général" qui visait à interroger les participants sur :

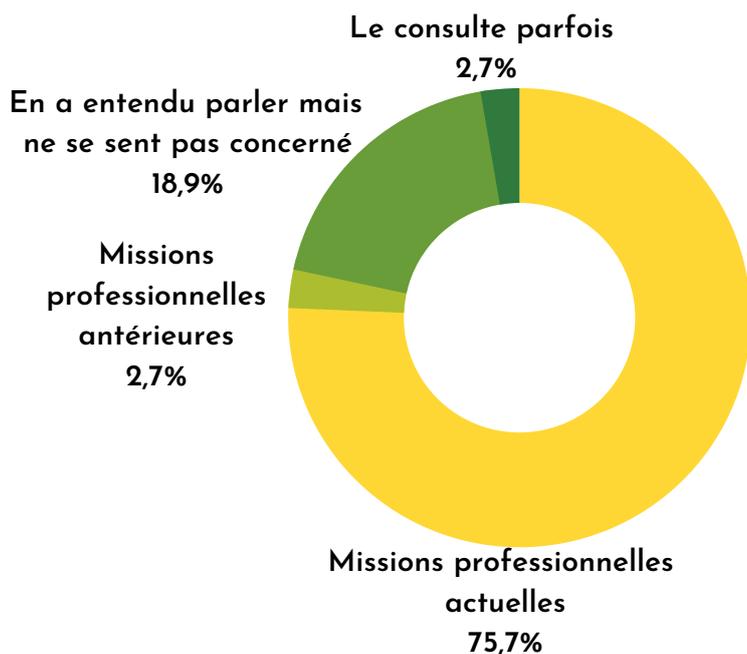
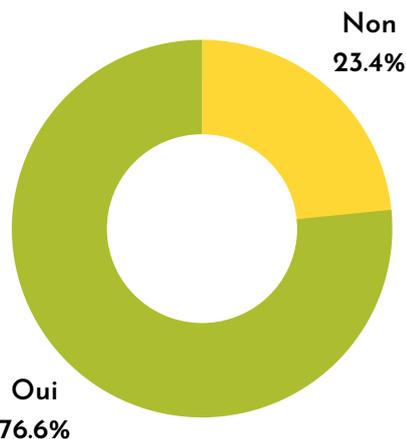
- la connaissance du PDALHPD
- les enjeux du PDALHPD
- les perspectives du futur plan
- l'atteinte des objectifs du 6ème plan

ÉVALUATION DE LA CONNAISSANCE DU PDALHPD

Les participants ont ici été interrogés sur :

- leur connaissance préalable du PDALHPD (et le cas échéant, l'origine de cette connaissance),
- leur connaissance d'au moins l'un des plans départementaux articulés avec le PDALHPD,
- leur connaissance des instances de pilotage et des modalités de gouvernance du PDALHPD,
- leur appréciation de la fréquence, durée et animation des COTECH et CORES,
- leur satisfaction en matière d'organisation de groupes de travail thématiques,
- leur connaissance des publics cibles du plan,
- leur connaissance des grands enjeux du plan.

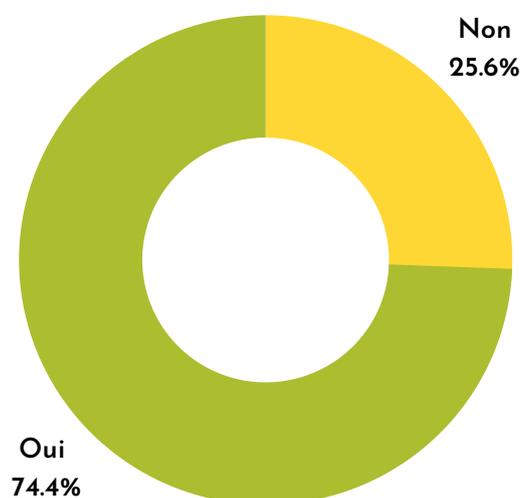
Sur les 47 personnes ayant répondu au questionnaire, une très large majorité déclare avoir une connaissance préalable du PDALHPD. (36 personnes disent connaître contre 11 qui disent ne pas connaître).



Parmi ceux-ci, plus de 75% sont directement concernés par la mise en œuvre des actions du plan tandis que 19% en ont entendu parler sans se sentir véritablement concerné.

Connaissez-vous le PDALHPD de la Lozère ?

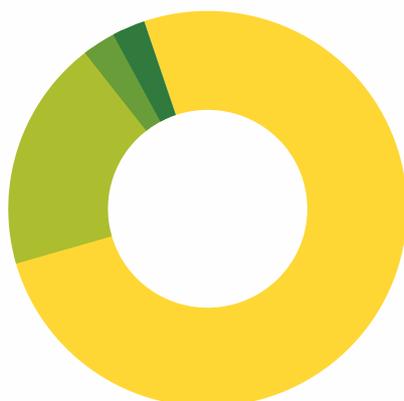
Sur les 47 personnes ayant répondu au questionnaire, une très large majorité déclare avoir une connaissance préalable du PDALHPD. (36 personnes disent connaître contre 11 qui disent ne pas connaître).



Mes missions professionnelles antérieures
1%

Je le consulte parfois
1%

Vous en avez entendu parler mais vous ne vous sentez pas directement concerné par sa mise en œuvre
18.9%

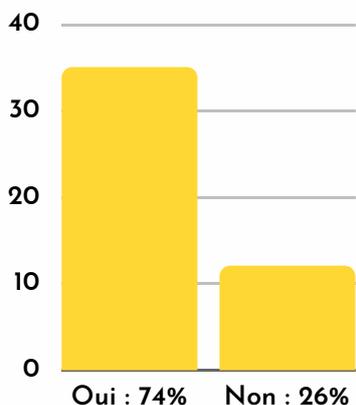


Comment l'avez-vous connu ?

Parmi ceux-ci, plus de 75% sont directement concernés par la mise en œuvre des actions du plan tandis que 19% en ont entendu parler sans se sentir véritablement concerné.

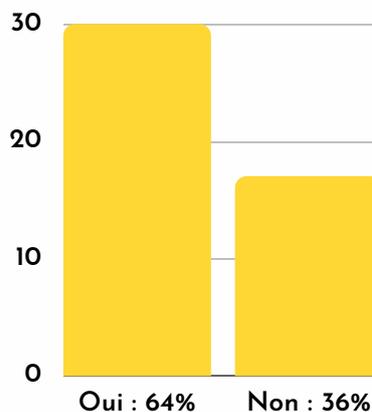
Vos missions professionnelles sont directement impactées ou tendent à mettre en œuvre les orientations du PDALHPD
75.7%

Connaissez-vous au moins l'un des schémas départementaux articulés avec le PDALHPD ?



On constate que quasiment 64% des répondants ont connaissance d'au moins un des schémas départementaux articulés avec le PDALHPD et que les instances de pilotage sont bien identifiées (pour quasiment 64% des participants).

Savez-vous quelles sont les instances de pilotages du plan ?

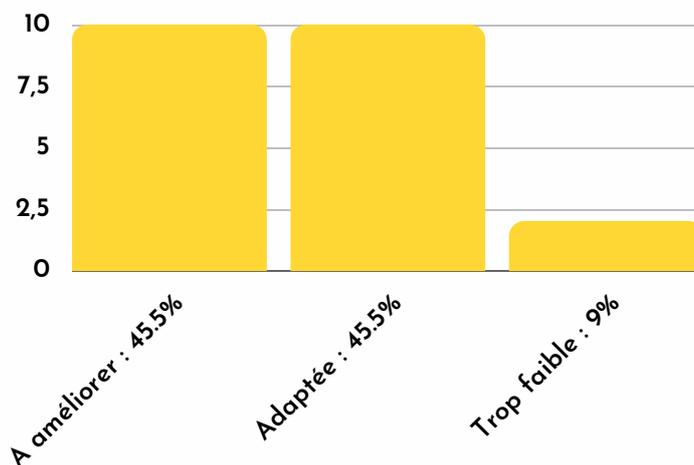


Par contre, les modalités de gouvernance et les membres associés sont majoritairement méconnus (pour plus de 57%). Ainsi, c'est sans surprise que presque 55% des personnes ayant répondu au questionnaire expriment le besoin d'améliorer l'interconnaissance des membres et de leurs rôles respectifs qui est jugée trop faible.

Connaissez-vous les modalités de gouvernance du PDALHPD et les membres associés ?

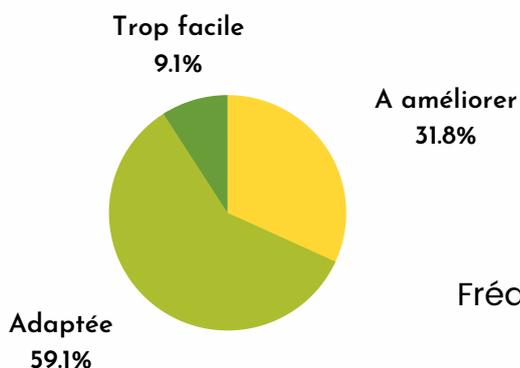


Interconnaissance des membres participants et leurs rôles respectifs

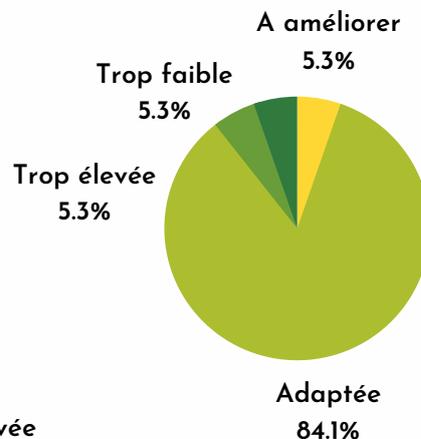


S'agissant des CORES, leur fréquence et durée sont jugées largement adaptées (+84%). L'animation est jugée adaptée également pour la majorité des répondants mais près de 41% des répondants estiment que l'animation est à améliorer.

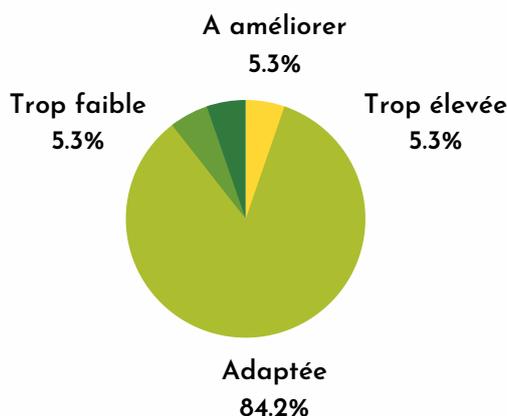
Animation des CORES



Durée des CORES

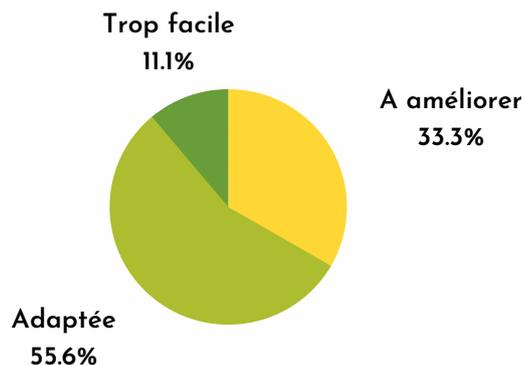


Fréquence des CORES

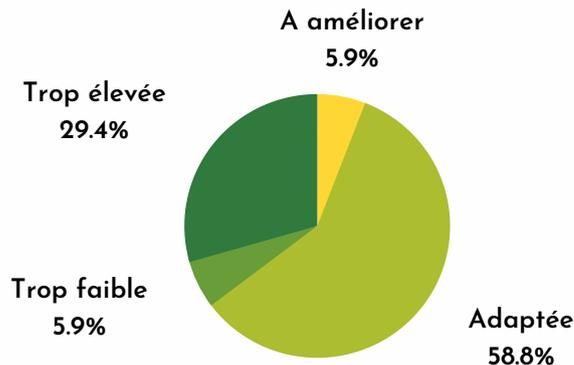


S'agissant des COTECH, leur fréquence, durée et animation sont également jugées adaptées dans l'ensemble même si 44% des réponses expriment le besoin d'une meilleure animation, 35% que leur fréquence est à adapter et 29% que la durée des COTECH est trop élevée.

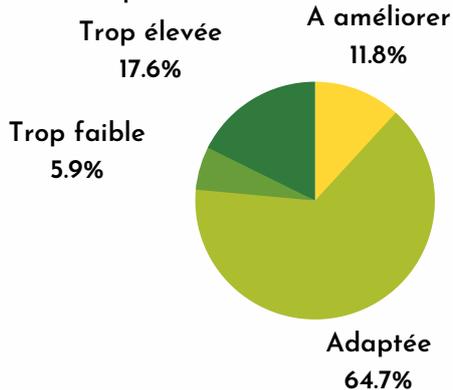
Animation des CORES



Durée des CORES



Fréquence des CORES

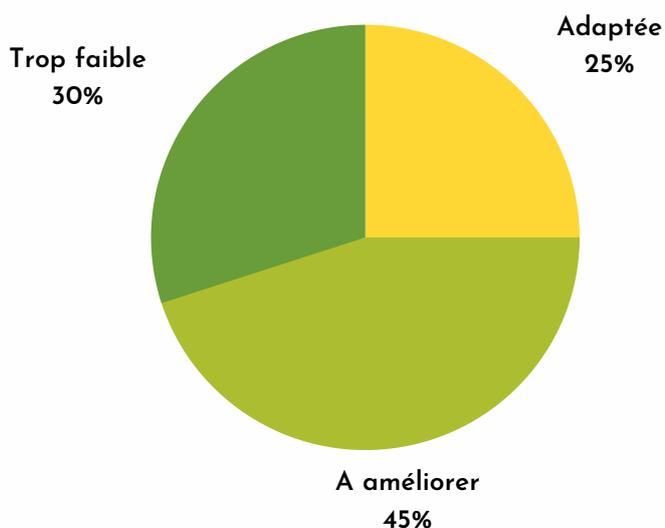


L'organisation de groupes de travail thématiques est à repenser pour 75% des répondants.

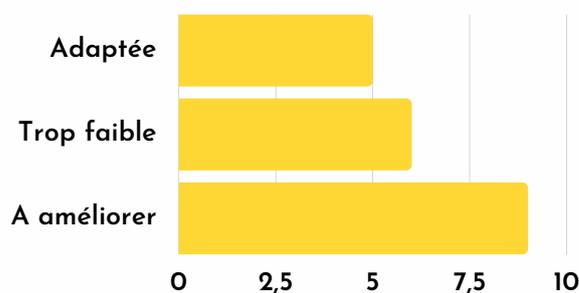
30% sollicitent la tenue de groupes de travail de façon plus fréquente.

Il est également à noter que 10 personnes ayant répondu au questionnaire mais n'étant pas membre des commissions ont exprimé le désir d'y participer à l'avenir.

Organisation de groupes de travail thématiques

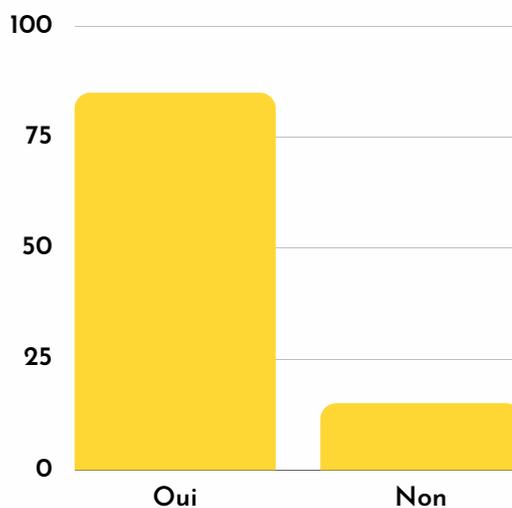


Organisation de groupes de travail thématiques



85 % des personnes ayant répondu au questionnaire disent connaître les publics cibles du 6ème PDALHPD de la Lozère.

Connaissez-vous les publics cibles définis par le PDALHPD ?

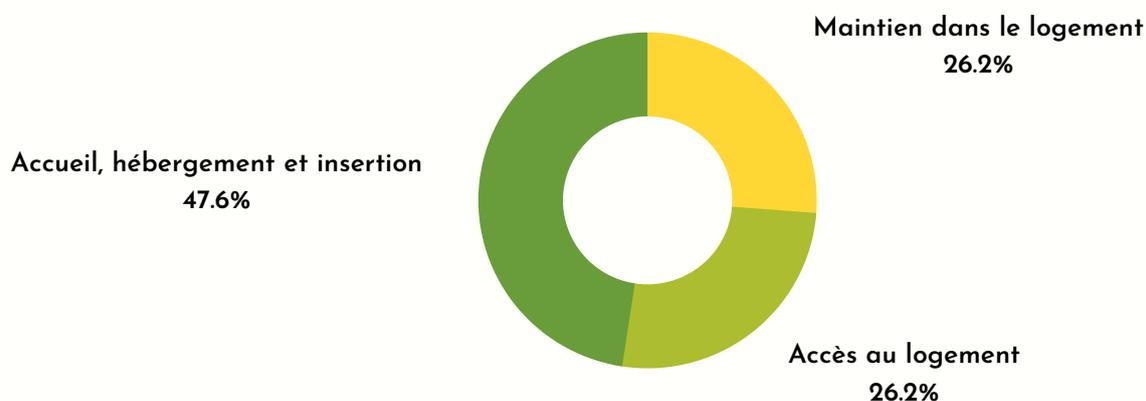


1 personne a précisé que ce référentiel ne semblait pas/plus adapté. Il serait à simplifier pour se conformer à l'article L441-1 du CCH car les publics sont aujourd'hui trop nombreux, ce qui entraîne une perte de lisibilité

ÉVALUATION DES ENJEUX, AXES & ORIENTATIONS DU PDALHPD

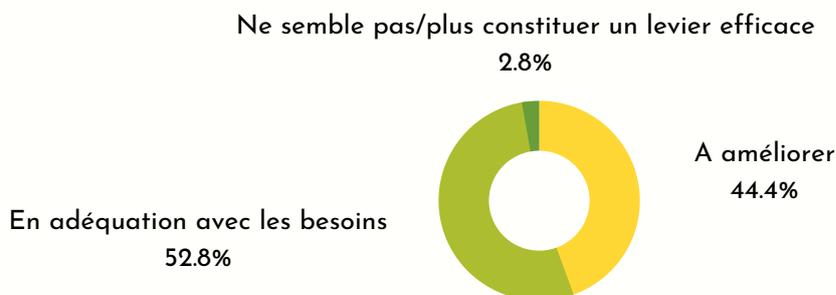
Parmi les enjeux du PDALHPD, le plus connu est celui de l'AHI (accueil, hébergement et insertion) pour plus de 47% des participants, viennent ensuite pour un même nombre de réponses, les thématiques de l'accès au logement et du maintien dans le logement.

Parmi les enjeux cibles du PDALHPD listés ci-dessous, lesquels connaissez-vous ?



Pour parvenir à la réalisation de ces enjeux, un certain nombre d'axes et d'orientations avaient été définis par le 6ème PDALHPD de la Lozère. Pour l'essentiel d'entre eux, il a été demandé aux participants au questionnaire de livrer leur appréciation les concernant.

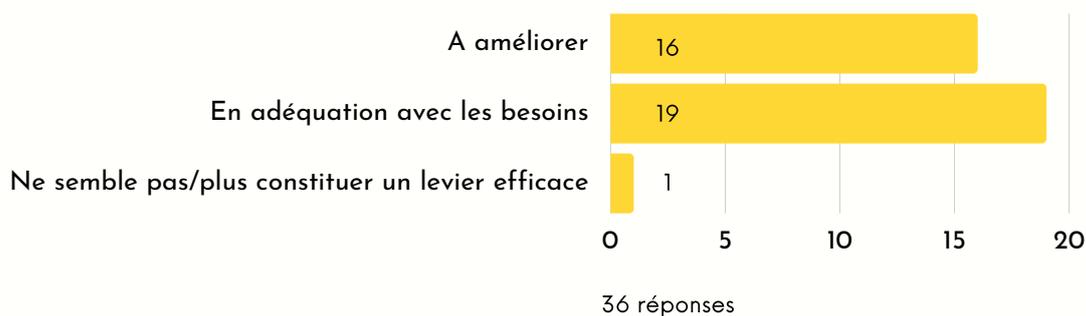
CRÉATION DE L'OBSERVATOIRE DU LOGEMENT



Estimé en adéquation à + 50%

Quasiment 53% des personnes ont répondu que l'observatoire du logement était en adéquation avec les besoins mais 44% ont estimé qu'il s'agissait d'un outil à améliorer pour aller au-delà de "simples" données de cadrage.

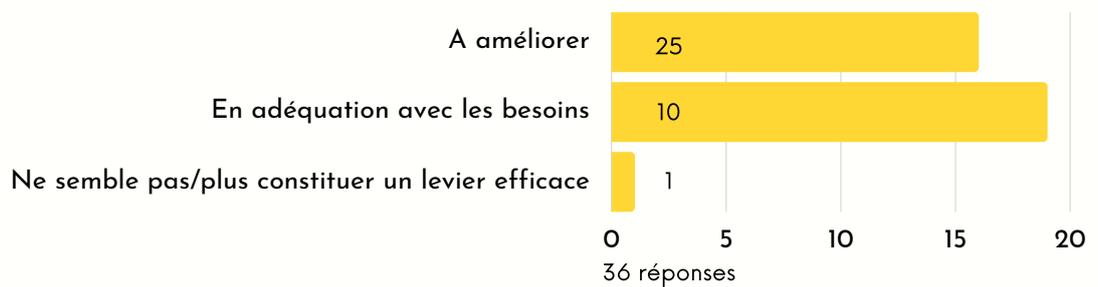
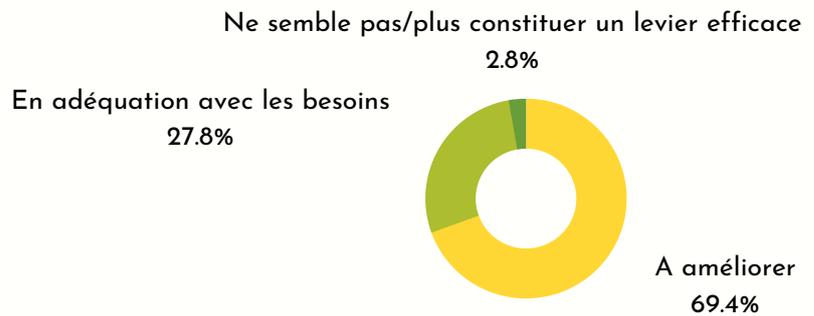
1 personne a précisé qu'à son sens, cette action ne semblait pas - ou plus - constituer un levier efficace pour atteindre les objectifs fixés par le PDALHPD



OPTIMISER L'OFFRE EXISTANTE EN TERMES D'ACCUEIL, D'HÉBERGEMENT ET D'INSERTION

+ de 69% des participants au questionnaire estiment que l'offre existante en termes d'accueil, d'hébergement et d'insertion doit être améliorée contre 28% qui estiment qu'elle est en adéquation avec les besoins.

Selon 1 participant, cette orientation ne semble pas, ou plus, constituer un levier efficace.

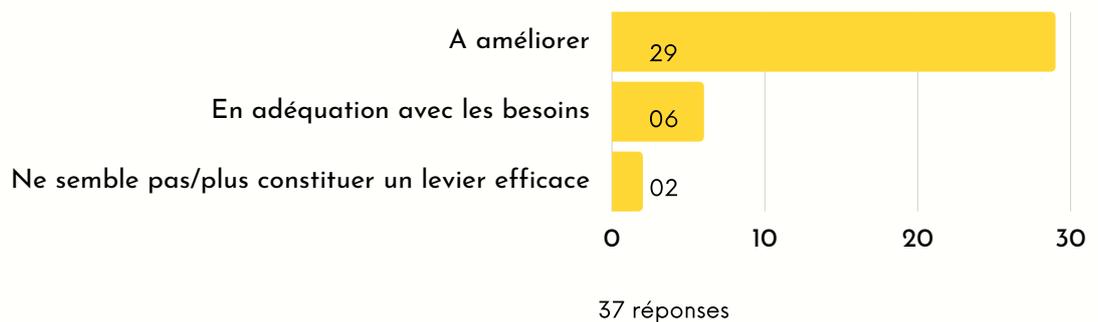
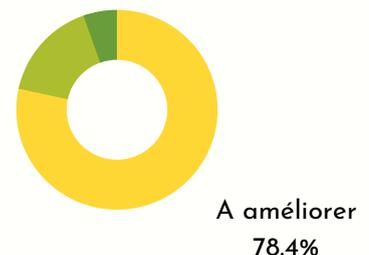


DÉVELOPPER DES SOLUTIONS D'HÉBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT INNOVANTS

+ de 78% des personnes précisent que les solutions d'hébergement et d'accompagnement innovants sont à poursuivre (améliorer)

16% déclarent qu'elles sont adaptées et 6 % (soit 2 personnes) que cela ne constitue pas - ou plus - un levier efficace.

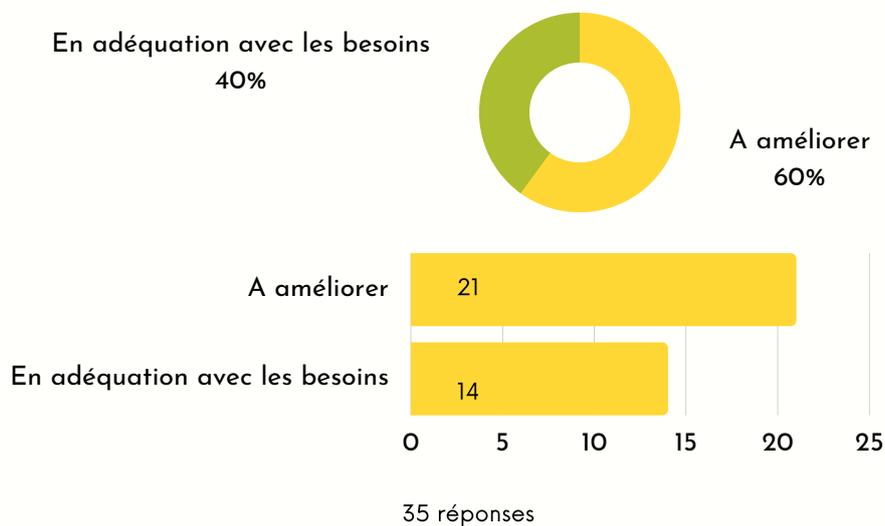
En adéquation avec les besoins 16.2%



MOBILISER LE DISPOSITIF DU "BAIL GLISSANT"

Pour 60% des personnes interrogées, le dispositif du bail glissant est un levier efficace dont il faut poursuivre l'amélioration tandis 40% déclarent qu'il est adapté aux besoins actuels en la matière.

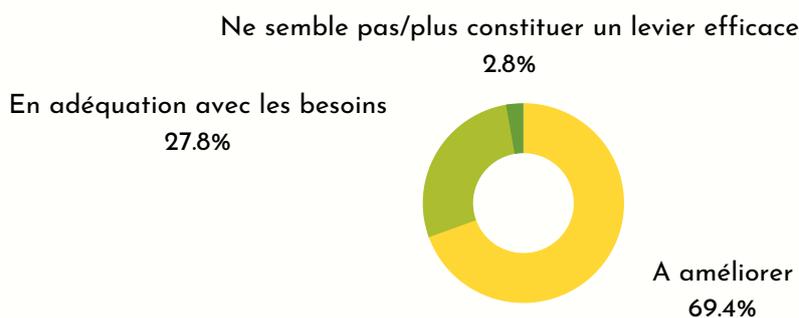
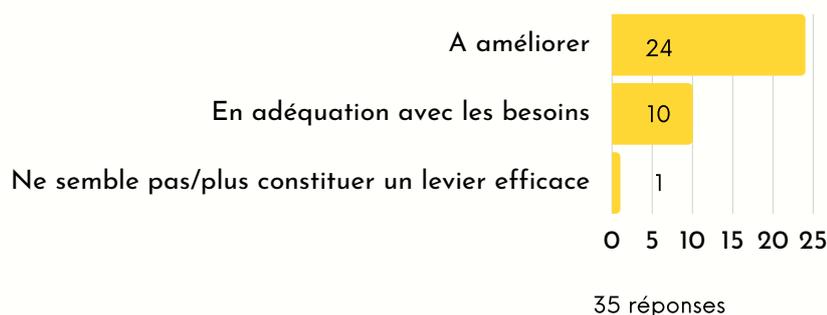
Il est à noter que sur les réponses qui ont été apportées à cette question, aucune n'a précisé que ce n'était pas un levier efficace pour atteindre la réalisation des enjeux du PDALHPD



ACCOMPAGNER L'ACCÈS AU LOGEMENT DES JEUNES

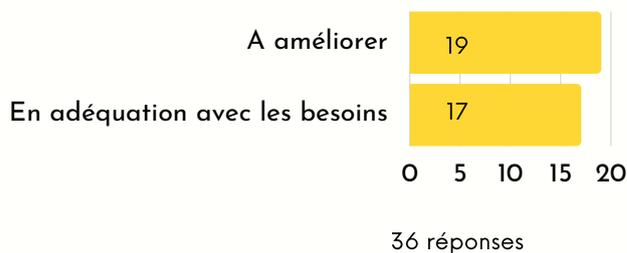
68% des participants ont répondu qu'il fallait poursuivre et améliorer la question de l'accompagnement de l'accès au logement pour les jeunes de - 25 ans en rupture familiale ou isolés.

28% estiment que les actions portées par cet axe couvrent aujourd'hui les besoins en la matière et une personne a répondu qu'il ne s'agirait pas (ou plus) d'un levier efficace pour atteindre les grands enjeux portés par le PDALHPD.



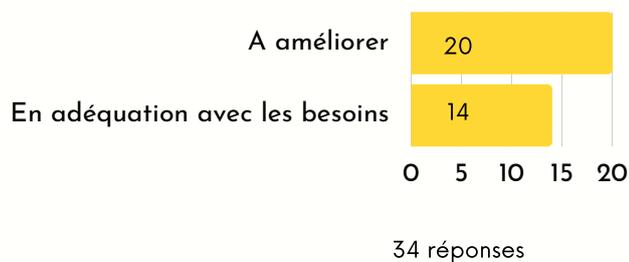
LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET NON-DÉCENT

Pour 57% des répondants, la lutte contre l'habitat indigne et non-décent est à améliorer tandis que pour 42% d'entre eux, c'est une orientation qui est adaptée aux besoins actuels



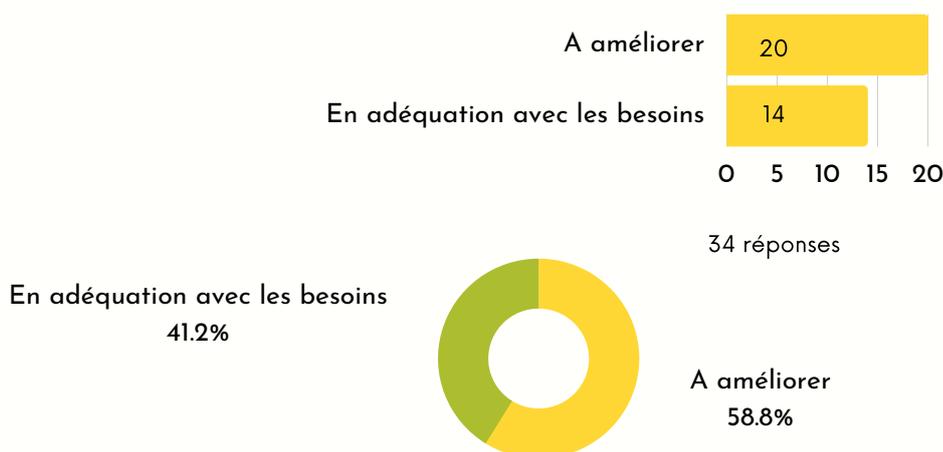
LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Quasiment 59% des participants précisent que la lutte contre la précarité énergétique est à poursuivre contre 41% qui estiment que ce dispositif est aujourd'hui adapté aux besoins.

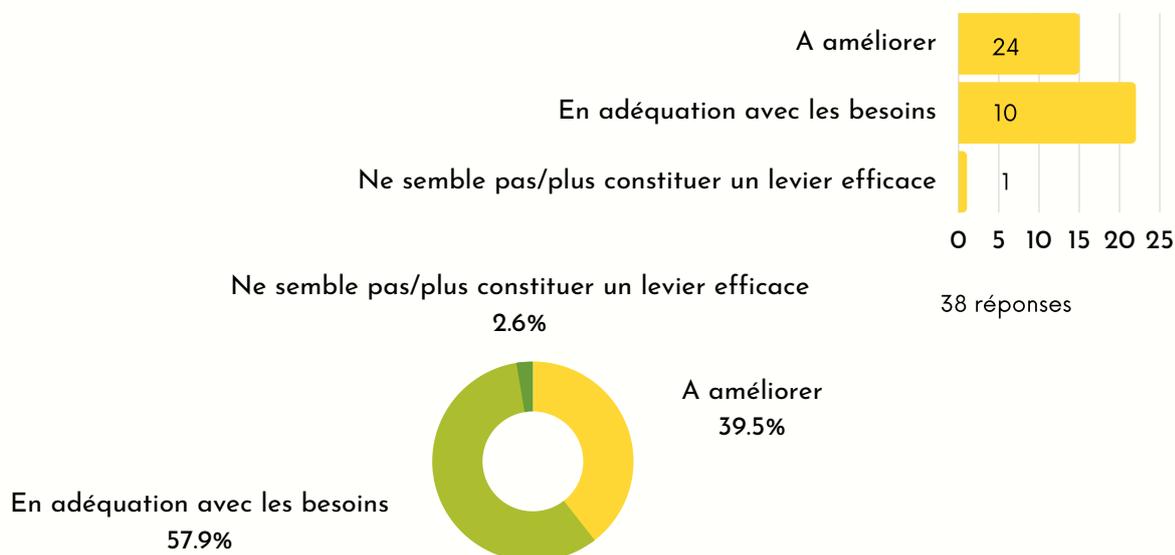


GÉRER LES SITUATIONS DE DÉGRADATION DES LOGEMENTS PUBLICS

64,5% des personnes ont répondu que la gestion des situations de dégradation des logements publics doit être poursuivie et améliorée alors que 32% ont estimé qu'elle était en adéquation avec les besoins actuels en la matière pour permettre d'atteindre les grands enjeux d'AHU, d'accès et de maintien dans le logement fixés par le plan.



PRÉVENIR L'EXPULSION LOCATIVE



Estimé en adéquation à + 50%

58% des participants au questionnaire estiment que la prévention des expulsions est aujourd'hui en adéquation avec les besoins.

Pour autant, quasiment 40% précisent qu'il faut encore améliorer cet axe d'action.

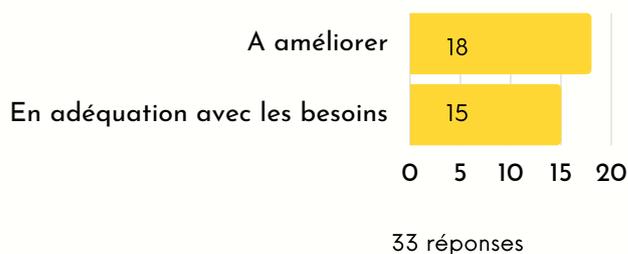
Enfin, 1 personne a répondu que celui-ci ne constituait pas - ou plus - un levier efficace.

Il semble qu'il faille en retenir que cette orientation est considérée comme adaptée par la quasi-unanimité des participants et comme répondant aux besoins actuels en la matière. Un nombre important de répondants précisent toutefois qu'il faut encore l'améliorer : probablement en s'orientant sur des actions plus pointues ou en repensant les modes de fonctionnement actuels des dispositifs portés par cet axe.

PERMETTRE LE MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES/HANDICAPÉES

Plus de 54% des participants au questionnaire estiment que l'orientation en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap avec de faibles revenus doit être améliorée contre 45% qui estiment qu'elle est en adéquation avec les besoins.

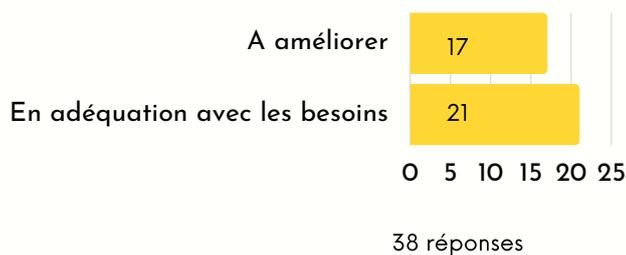
Il est à noter que personne n'a répondu que cette orientation ne semblait pas, ou plus, constituer un levier efficace



RENFORCER LE RÔLE DU FSL COMME OUTIL D'ACCÈS ET DE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

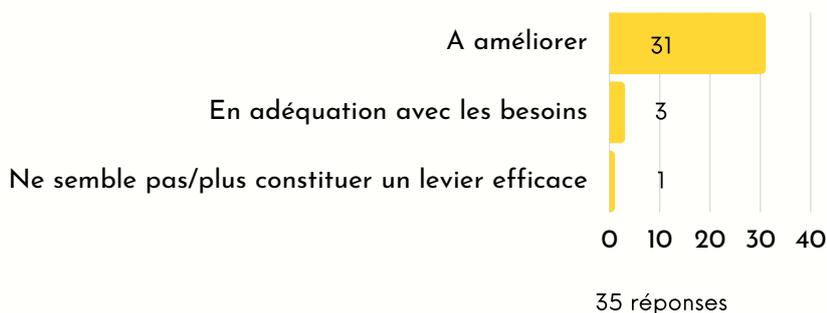
On remarque ici un nombre important de réponses apportées (38). Avec la thématique de la prévention des expulsions, ce sont les deux axes qui ont obtenu le plus de réponses.

Pour une large majorité des personnes ayant répondu au questionnaire (55%) le rôle du FSL comme outil d'accès et de maintien dans le logement est aujourd'hui une orientation adaptée aux besoins des publics cibles du PDALHPD tandis qu'elle demeure une piste à poursuivre et améliorer pour près de 45%.



Estimé en adéquation à + 50%

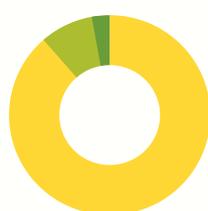
LISIBILITÉ DU PDALHPD ET DE SES DISPOSITIFS



Une très large majorité des participants (quasiment 88%), considèrent que la lisibilité du PDALHPD est à améliorer alors que seulement 8% estiment qu'elle est en adéquation avec les besoins.

Il est à noter qu'une personne a déclaré que cet axe ne constituait pas/plus un levier efficace.

En adéquation avec les besoins
8.6%



A améliorer
88.6%

Cette orientation est celle qui recueille le plus de réponses "à améliorer" de tout le questionnaire.

AMÉLIORER LA COMMUNICATION ENTRE LES PARTENAIRES

Enfin, quasiment 78% des répondants estiment que la communication entre les partenaires doit être améliorée.

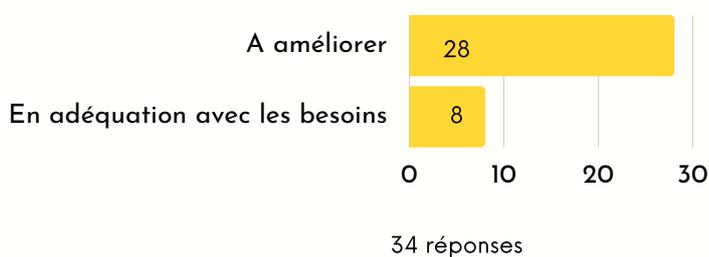
Ainsi, seuls 22% considèrent que cet axe est en adéquation avec les besoins actuels pour permettre d'atteindre les objectifs fixés par le 6ème PDALHPD

Aucune personne n'a répondu que cet axe n'est pas un levier efficace.

En adéquation avec les besoins
22.2%



A améliorer
77.8%



FREINS ET DIFFICULTÉS QUI PERDURENT

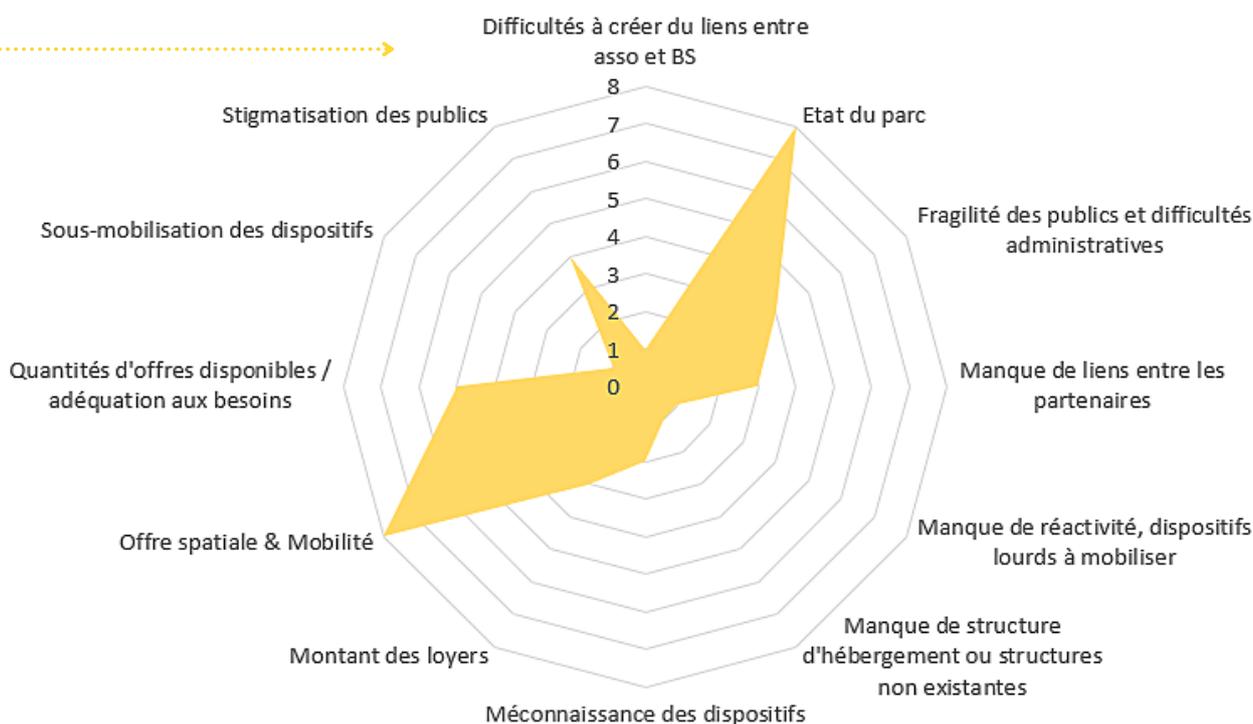
EN MATIÈRE D'ACCÈS À L'HÉBERGEMENT, À L'INSERTION, AU LOGEMENT :

Les réponses étaient ici proposées de façon ouverte (expression libre).

27 personnes se sont exprimé à ce sujet.

Voici les principales difficultés qui ont été rapportées, par ordre de récurrence :

- l'état du parc de logements, notamment à cause d'une trop grande vétusté et d'une mauvaise qualité énergétique (x8)
- la répartition spatiale de l'offre de logement et les difficultés liées à la mobilité (8)
- le manque d'offres de logement et leur inadéquation aux besoins (x5)
- la fragilité des publics et leur éloignement de la pratique administrative (x4)
- la stigmatisation des publics (x4)
- le manque de partenariat entre les différents acteurs et notamment entre associations d'AHI et bailleurs sociaux (x4)
- le niveau de loyer qui est globalement trop élevé (x3)
- la méconnaissance et/ou la sous-mobilisation des dispositifs, notamment celui du bail glissant (x3)
- le manque de structures d'hébergement sur la totalité du département et/ou l'absence de certains types d'offre tels que résidence sociale, FJT, pension de famille... (x1)
- le manque de réactivité lié à la lourdeur administrative des dispositifs (x1)



Total : 27

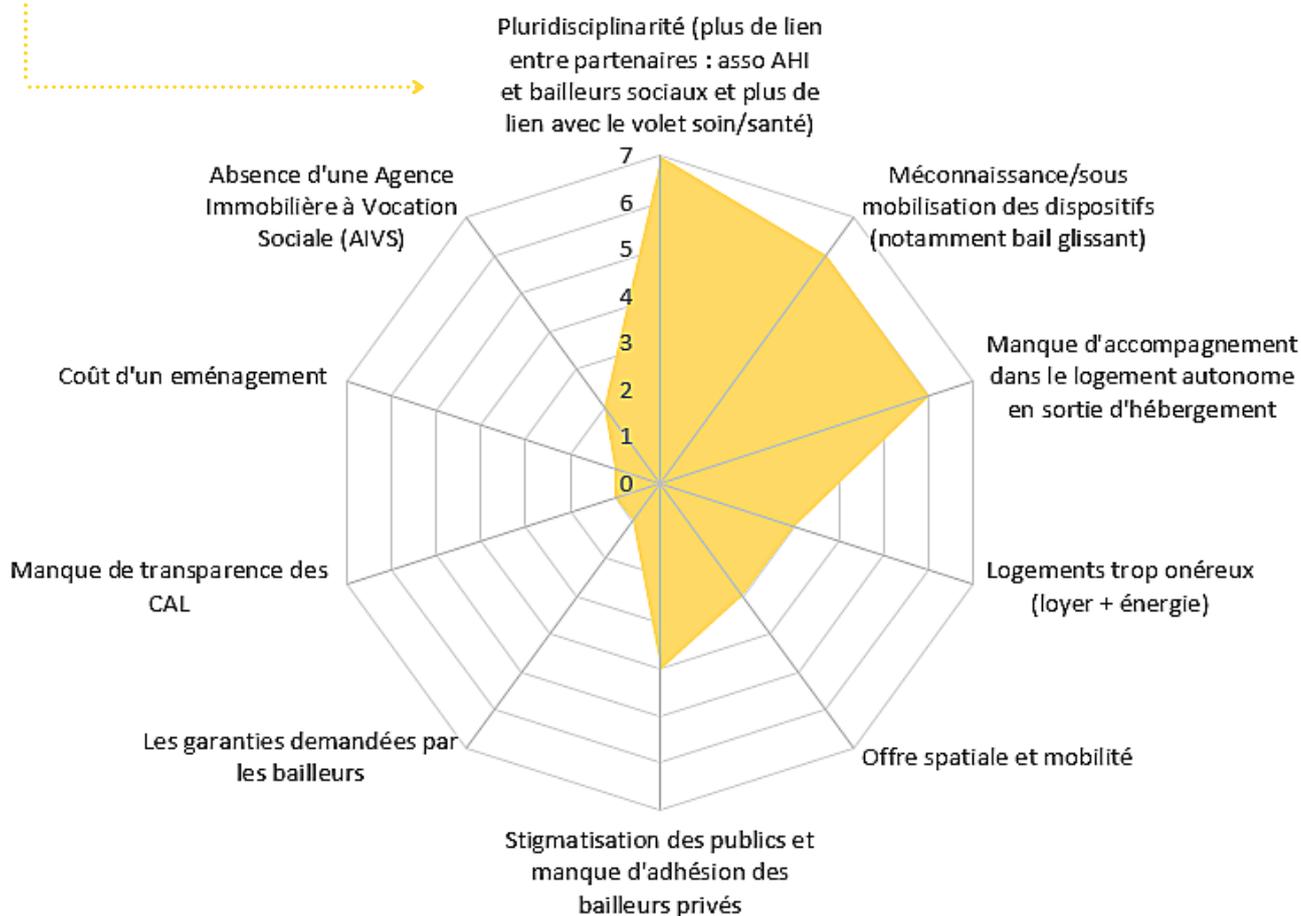
EN MATIÈRE DE FLUIDITÉ DU PARCOURS DE L'HÉBERGEMENT AU LOGEMENT :

Les réponses étaient ici proposées de façon ouverte (expression libre).

24 personnes se sont exprimé à ce sujet.

Voici les principales difficultés qui ont été rapportées, par ordre de récurrence :

- le **manque de pluridisciplinarité** [plus de lien entre partenaires : asso AHI et bailleurs sociaux et plus de lien avec le volet soin/santé] (x7)
- la **méconnaissance** et/ou la **sous-mobilisation des dispositifs**, notamment celui du bail glissant (x6)
- le **manque d'accompagnement dans le logement** autonome en sortie d'hébergement (x6)
- les **logements** qui sont **trop onéreux** en rapport avec les ressources des publics [loyer + énergie] (x3)
- la **répartition spatiale de l'offre** de logement et les difficultés liées à la **mobilité** (x3)
- la **stigmatisation** des publics et le **manque d'adhésion des bailleurs privés** (x4)
- la **lourdeur administrative** (x2)
- l'absence d'une **agence immobilière à vocation sociale** [AIVS] (x2)
- le manque de **transparence des commissions** d'attribution des logements [CAL] (x1)
- le **coût d'un emménagement** en logement autonome (x1)



Total : 24

GLOBALEMENT :

De façon transversale et globale, il est donc à retenir comme freins et difficultés qui compliquent encore aujourd'hui l'insertion, l'accès à l'hébergement ou la fluidité du parcours de l'hébergement vers le logement autonome :

- le manque d'efficacité énergétique des logements, tant dans le parc public que privé ;
- la tension du parc locatif sur le bassin de vie de Mende ;
- l'absence ou la rareté des infrastructures de transports ne permettant pas aux personnes en grande précarité de s'éloigner du centre-ville de Mende et des autres principales villes lozériennes ;
- la stigmatisation du public et les appréhensions des bailleurs à louer aux personnes en grande précarité/difficulté ;
- le manque de diversité sur le type d'hébergement proposé (résidence sociale, foyer de jeune travailleur, pension de famille...) ;
- le manque de lisibilité sur les dispositifs et/ou de coordination entre les différents acteurs.

PUBLICS CIBLES :

A la question de savoir si certains publics semblent échapper aux dispositifs portés par le PDALHPD alors qu'ils devraient en bénéficier, aucune réponse ne met en exergue un manque en la matière.

Certains ont par contre souhaiter souligner qu'il fallait faire preuve d'une vigilance accrue pour certains publics comme :

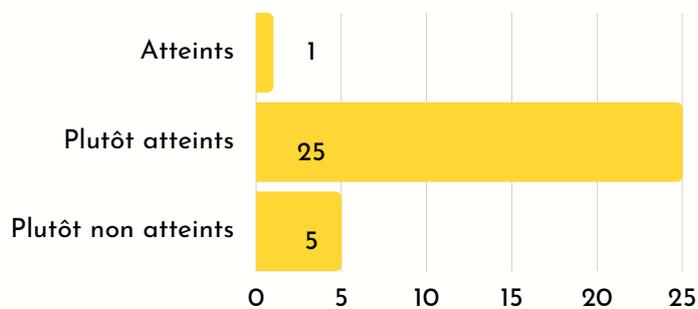
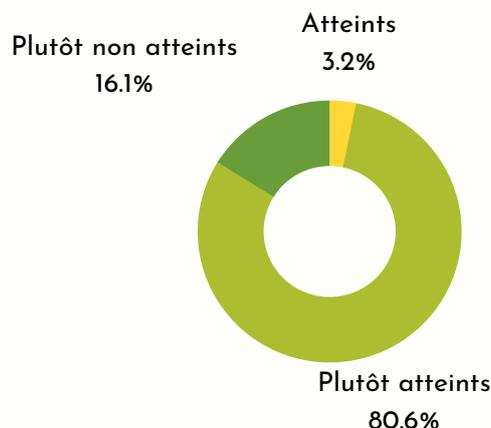
- les personnes âgées et/ou handicapées
- les propriétaires-occupants
- les jeunes filles/femmes enceintes en rupture de parcours.

Enfin, une personne a précisé qu'une attention particulière doit être portée aux jeunes et aux familles monoparentales qui sont souvent surreprésentés dans les dispositifs.

ÉVALUATION DE LA REALISATION DES OBJECTIFS DU 6ème PDALHDP

A la question "Plus globalement, diriez-vous que les objectifs portés par le 6ème PDALHDP ont-ils été : largement non-atteints / plutôt non-atteints / plutôt-atteints / atteints ?", une très large majorité des participants (80,6%) ont répondu "plutôt atteints".

3,2% ont estimé que les objectifs avaient été atteints contre 16,1% qui estiment qu'ils sont plutôt "non-atteints" et qu'il faut donc pousser plus avant les axes d'action tendant à leur réalisation.



31 réponses

Sur 31 personnes qui ont exprimé leur évaluation sur cette question, 25 ont estimé que les objectifs étaient plutôt atteints, 5 plutôt non-atteints,

Seule 1 personne a répondu "atteints" et personne n'a estimé que les objectifs n'étaient largement pas atteints.

Il a été demandé aux 5 personnes ayant répondu que les objectifs du 6ème PDALHDP avaient été plutôt non-atteints, de bien vouloir nous préciser les **freins et difficultés** qui pourraient expliquer cette situation.

Les réponses apportées sont reproduites ici telles quelles :

- "Le temps de rencontre entre les partenaires difficile vu les planning des uns et des autres" ;
- "Mobilité territoriale, temps administratifs, accès aux documents" ;
- "Communication à améliorer, rénovation des logements à encourager et création de logements accessibles aux faibles revenus" ;
- "Au sujet de l'habitat alternatif de plus en plus sollicité par nos publics, il s'avère que de nombreux écueils demeurent pour une adéquation concrète sur le terrain ".

LES PERSPECTIVES D'AMÉLIORATION POUR LE FUTUR 7ÈME PDALHPD SELON LES PARTICIPANTS AU QUESTIONNAIRE :

- "Valoriser les réussites - communication envers les Bailleurs"
- "Coordinateur de terrain et référent, tout en proposant des contrats d'inclusion progressive"
- Personnes âgées dans la perspectives de développer l'habitat inclusif et la vie partagée
- "Communiquer, étendre le champ des partenaires"
- Appuyer les structures adaptées gage d'un meilleur suivi et de professionnalisme
- "Création d'équipes mobiles pluri-professionnelles pour aller vers les ménages en difficultés en travaillant conjointement avec les bailleurs, le CD48, les asso AHI, les services de santé pour proposer de la prévention et d'intervenir en amont et avant que de grosses difficultés s'installent. Travail possible sur les difficultés budgétaires, les relations de voisinage, la mobilité, la gestion administrative, l'accès aux soins, l'orientation vers des partenaires, les consommations énergétiques... et selon les demandes et besoins de chaque ménage."
- Proposer une offre de logements adaptée pour les jeunes : isolés, étudiants, en apprentissage, au chômage... réflexion à mener sur une offre de logements pour les personnes âgées (logements accessibles..)

ANALYSE DES RÉPONSES APPORTÉES AU QUESTIONNAIRE

"Bilan des axes d'action en faveur des ménages dépourvus de logement, de bonne foi menacés d'expulsion sans relogement, hébergés temporairement en établissement ou logement de transition, définis par le 6ème PDALHPD de la Lozère"

LE CONTEXTE

Le bilan du 6ème PDALHPD de la Lozère s'appuie sur :

- des données d'évaluation quantitative (% de réalisation des fiches-action)
- des données d'évaluation qualitative.

L'évaluation quantitative consiste à apprécier le pourcentage de réalisation de chaque fiche-action.

L'évaluation qualitative est composée de plusieurs points :

- une analyse des réponses apportées aux différents questionnaires en ligne ;
- une synthèse des entretiens individuels menés avec les principaux partenaires impliqués sur les domaines de l'AHF, du logement et de l'accompagnement social, sanitaire et médico-social ;
- une synthèse de la parole recueillie auprès d'un certain nombre d'usagers du plan.

Plusieurs questionnaires en ligne ont été largement diffusés :

- un "questionnaire général" qui visait à interroger les participants sur la connaissance du 6ème PDALHPD, ses enjeux, l'atteinte de ses objectifs et les perspectives du futur plan ;
- 9 questionnaires "focus" sur le bilan des actions menées en fonction de chaque public-cible.

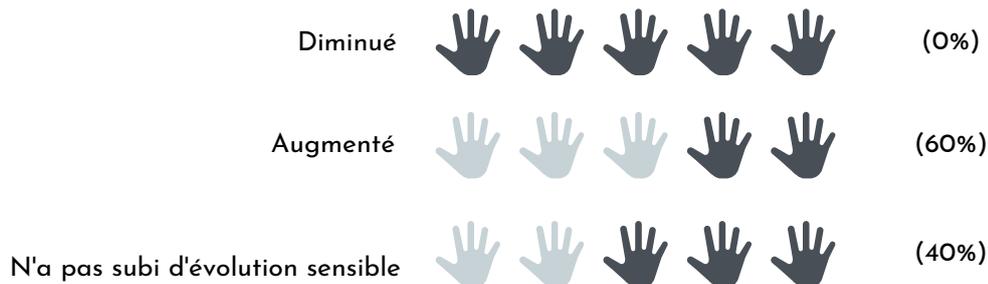
Au 11 juin 2021, date de clôture des questionnaires en ligne, [5 réponses](#) avaient été apportées au questionnaire focus "**Bilan des axes d'action en faveur des ménages dépourvus de logement, de bonne foi menacés d'expulsion sans relogement, hébergés temporairement en établissement ou logement de transition, définis par le 6ème PDALHPD de la Lozère**".

Les réponses collectées émanent de travailleurs sociaux du conseil départemental, d'association tel que le SIAO.

ÉVOLUTION DU PUBLIC CIBLE

Les participants à ce questionnaire "focus" ont tout d'abord été interrogés sur leur sentiment quant à l'évolution - depuis 2016 - du nombre de ménages dépourvus de logement, de bonne foi menacés d'expulsion sans relogement, hébergés temporairement en établissement ou logement de transition sur le département de la Lozère.

Il a été répondu que ce nombre avait :



ÉVOLUTION DE L'OFFRE D'ACCUEIL EN HÉBERGEMENT

Les participants à ce questionnaire "focus" ont été interrogés sur leur sentiment quant à l'évolution - depuis 2016 - de l'offre de solutions d'accueil et d'hébergement des ménages dépourvus de logement ou de bonne foi menacés d'expulsion sans relogement sur le département de la Lozère.

Il a été répondu que cette offre s'était :



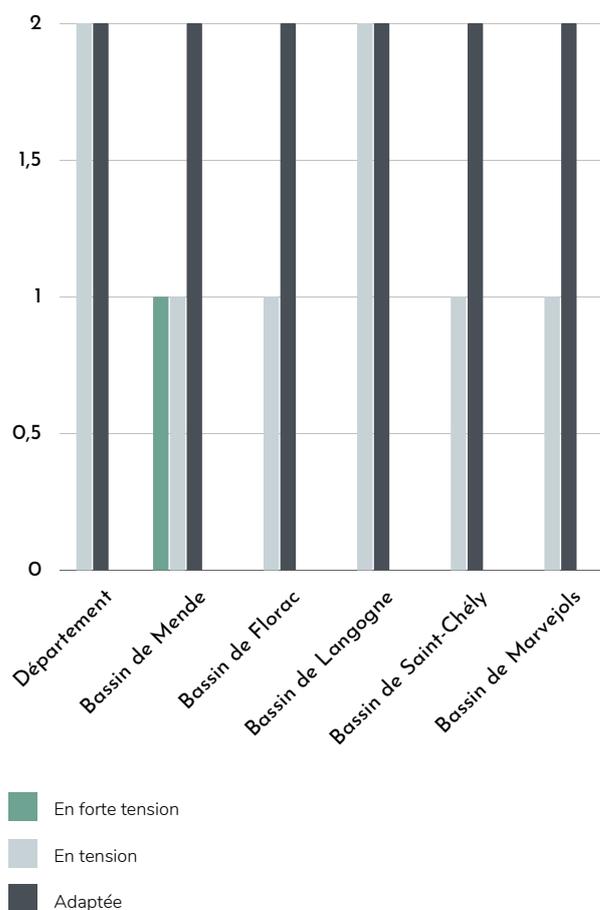
Il est à noter que les participants ont répondu que cette offre s'était améliorée.

ADÉQUATION OFFRE/BESOINS

Il leur a ensuite été demandé de s'exprimer sur leur appréciation de l'adéquation de l'offre d'hébergement au regard des ménages dépourvus de logement ou de bonne foi menacés d'expulsion sans relogement à l'échelle départementale et par bassins de vie des principales communes (Mende, Florac, Langogne, Saint-Chély-d'Apcher & Marvejols).

Il est à noter que personne n'a répondu que ce rapport offre/besoin était détendue ou très détendue.

Il ressort qu'il existe aujourd'hui une adéquation assez équilibrée sur l'ensemble des bassins de vie, excepté sur celui de Mende où l'offre semble être en tension par rapport aux besoins d'hébergement des des ménages dépourvus de logement ou de bonne foi menacés d'expulsion sans relogement.



FREINS D'ACCES A L'HEBERGEMENT

Si l'ensemble des personnes ayant répondu à ce questionnaire "focus" (5) ont toutes précisé que les freins d'accès à l'hébergement des ménages dépourvus de logement ou de bonne foi menacés d'expulsion sans relogement n'ont pas subi d'évolution sensible depuis 2016 sur le territoire départemental, elles se sont tout de même exprimé sur la nature de ceux qui perdurent encore aujourd'hui.

Globalement, il est à en retenir un manque d'accompagnement et d'information des personnes ainsi qu'un manque de disponibilité des places.

"Logement d'urgence à Mende, nuitée en hôtel"

"Inadéquation entre l'offre et la demande : temporalité différente, liste d'attente, certains territoires sur-demandés, ... "

"Difficultés économiques et faible mobilisation des ménages"

"Besoin de rassurer les bailleurs pour éviter la stigmatisation de certains publics, notamment dans le cadre des expulsions"

FLUIDITÉ DU PARCOURS VERS LE LOGEMENT

Les participants à ce questionnaire "focus" ont été interrogés sur le parcours vers le logement autonome pour les ménages dépourvus de logement, de bonne foi menacés d'expulsion sans relogement ou hébergés temporairement en établissement ou logement de transition .

Il a été répondu que cette offre était :



Il est à noter que les participants ont répondu qu'il était plus aisé pour ces ménages d'accéder à un logement locatif dans le public.

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur ces questions, 4 personnes ont répondu.

Toutes disent avoir connaissance de dispositifs d'accompagnement favorisant l'accès à l'hébergement ou au logement autonome des personnes sortant de prison.

Dans le détail, sont cités :

- L'accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL),
- L'accompagnement Social Lié au Logement (ASLL),
- Hors les murs,
- Le Fonds de solidarité pour le logement (Fsl),
- Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO),
- Le 115,
- L'accompagnement social,
- Le Droit au logement opposable (DALO)

75% déclarent mobiliser ces dispositifs pour accompagner les ménages dépourvus de logement ou de bonne foi menacés d'expulsion sans relogement.

EXPRESSION LIBRE / PERSPECTIVES

Une rubrique était dédiée à l'expression libre des participants, que ce soit pour apporter des remarques au sujet du bilan du 6ème PDALHPD ou des perspectives à prendre en considération dans la construction du futur plan.

Deux personnes ont souhaité s'exprimer sur une piste d'amélioration à envisager dans le 7ème PDALHPD de la Lozère.

Il s'agit d'une "absence d'offre entraînant une absence de demande" et d'envisager la "Poursuite du travail de coordination avec les acteurs pour éviter les ruptures de parcours, et continuer le travail de prévention".

ANALYSE DES RÉPONSES APPORTÉES AU QUESTIONNAIRE

"Bilan des axes d'action en faveur des ménages et notamment des familles mono-parentales, cumulant des difficultés économiques et sociales et ne dépassant pas 60 % des plafonds de ressources HLM et/ou en situation de précarité énergétique, définis par le 6ème PDALHPD de la Lozère"

LE CONTEXTE

Le bilan du 6ème PDALHPD de la Lozère s'appuie sur :

- des données d'évaluation quantitative (% de réalisation des fiches-action)
- des données d'évaluation qualitative.

L'évaluation quantitative consiste à apprécier le pourcentage de réalisation de chaque fiche-action.

L'évaluation qualitative est composée de deux points :

- une analyse des réponses apportées aux différents questionnaires en ligne ;
- une synthèse des entretiens individuels menés avec les principaux partenaires impliqués sur les domaines de l'AHJ, du logement et de l'accompagnement social, sanitaire et médico-social.

Plusieurs questionnaires en ligne ont été largement diffusés :

- un "questionnaire général" qui visait à interroger les participants sur la connaissance du 6ème PDALHPD, ses enjeux, l'atteinte de ses objectifs et les perspectives du futur plan ;

9 questionnaires "focus" sur le bilan des actions menées en fonction de chaque public-cible.

Au 11 juin 2021, date de clôture des questionnaires en ligne, **9 réponses** avaient été apportées au questionnaire focus "**Bilan des axes d'action en faveur des ménages et notamment des familles mono-parentales, cumulant des difficultés économiques et sociales et ne dépassant pas 60 % des plafonds de ressources HLM et/ou en situation de précarité énergétique, définis par le 6ème PDALHPD de la Lozère**".

Les réponses collectées émanent de travailleurs sociaux du conseil départemental, de conciliateur de justice, d'EDF et d'association (ADIL , La Traverse).

ÉVOLUTION DU PUBLIC CIBLE

Les participants à ce questionnaire "focus" ont tout d'abord été interrogés sur leur sentiment quant à l'évolution - depuis 2016 - du nombre ménages et notamment des familles mono-parentales, cumulant des difficultés économiques et sociales et ne dépassant pas 60 % des plafonds de ressources HLM et/ou en situation de précarité énergétique avec des difficultés d'accès au logement sur le département de la Lozère.

Il a été répondu que ce nombre avait :



ÉVOLUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENT

Les participants à ce questionnaire "focus" ont été interrogés sur leur sentiment quant à l'évolution - depuis 2016 - du nombre de ménages et notamment des familles mono-parentales, cumulant des difficultés économiques et sociales et ne dépassant pas 60 % des plafonds de ressources HLM et/ou en situation de précarité énergétique avec des difficultés de maintien dans leur logement sur le département de la Lozère.

Il a été répondu que cette offre s'était :



ACCES AU LOGEMENT

Les participants à ce questionnaire "focus" ont été interrogés sur leur sentiment quant à l'accès à un logement autonome et indépendant - depuis 2016 - des ménages et notamment des familles mono-parentales, cumulant des difficultés économiques et sociale et ne dépassant pas 60 % des plafonds de ressources HLM sur le département de la Lozère.

Il a été répondu que cette offre s'était :



ADÉQUATION OFFRE/BESOINS

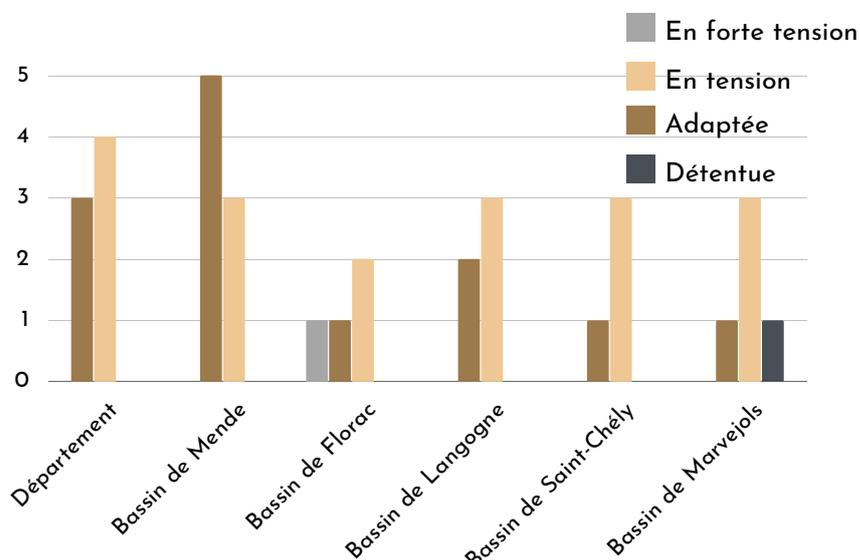
Les participants à ce questionnaire "focus" ont été interrogés sur leur sentiment quant à l'offre des solutions de logement des ménages et notamment des familles mono-parentales, cumulant des difficultés économiques et sociale et ne dépassant pas 60 % des plafonds de ressources HLM et/ou des ménages en précarité énergétique sur le département de la Lozère.

Il a été répondu que cette offre s'était :



Il leur a ensuite été demandé de s'exprimer sur leur appréciation de l'occupation de logements indignes ou non décentes à l'échelle départementale et par bassins de vie des principales communes (Mende, Florac, Langogne, Saint-Chély-d'Apcher & Marvejols).

Il ressort qu'il existe aujourd'hui une adéquation.



FREINS D'ACCES ET DE MAINTIEN AU LOGEMENT

Si l'ensemble des personnes ayant répondu à ce questionnaire "focus" (8/9) ont toutes précisé que les freins d'accès au logement des ménages et notamment des familles mono-parentales, cumulant des difficultés économiques et sociale et ne dépassant pas 60 % des plafonds de ressources HLM et/ou en précarité énergétique, depuis 2016, sur le territoire départemental.



"Des loyers élevés sur le parc privé et sur le parc récent des bailleurs sociaux. des charges élevées sur les logements non adaptés du parc privé voire public (vieux logements énergivores), un manque de garanties (caution), une offre de logements ne répondant pas toujours aux besoins des ménages (réflexion à mener sur les besoins !)"

"Freins tenant à la solvabilité et à l'absence de garantie financière (de type cautionnement), et "acceptation" de logement dégradé voir indécents."

"Dettes, refus d'accompagnement, logements énergivores"

"Des actions réactives concertées, actuellement c'est de plus en plus un parcours du combattant pour faire valoir ses droits lorsque l'on a décroché du système, surtout avec l'informatisation de toutes les demandes dans un désert numérique, surtout en Cévennes..."

"Le manque d'isolation des logements, la dégradation du parc locatif."

"Ils sont multifactoriels mais l'isolement, notamment dans le cadre du déménagement reste un frein, surtout pour les personnes isolées ainsi que le cautionnement"

"Manque d'offre de logement adapté, en bon état et pas honéreux, manque de disponibilité, mauvaise connaissance des dispositifs et complexité des démarches y compris en ligne."

Si l'ensemble des personnes ayant répondu à ce questionnaire "focus" (8) ont toutes précisé que les freins de maintien dans leur logement des ménages et notamment des familles mono-parentales, cumulant des difficultés économiques et sociale et ne dépassant pas 60 % des plafonds de ressources HLM et/ou en précarité énergétique, depuis 2016, sur le territoire départemental.

"Dettes trop importantes, réactivité trop tardive, refus d'accompagnement"

"Des actions réactives concertées, actuellement c'est de plus en plus un parcours du combattant pour faire valoir ses droits lorsque l'on a décroché du système, surtout avec l'information de toutes les demandes dans un désert numérique, surtout en Cévennes..."

"Loyers et charges élevés y compris sur le parc social, difficultés économiques (emploi, chômage, sans emploi...), procédures d'expulsion en hausse"

"Des logements pas adaptés au niveau du bâti (problème d'isolation d'humidité...), des consommations mal maîtrisées (notamment dans le cadre des régulations), la hausse des prix de l'énergie..."

"Difficultés financières et administratives"

"Trop de grande messe et de bureaucratie et un manque de connaissances des vrais problèmes de terrain..."

"Budget contraint pouvant entrainer des difficultés à payer le loyer et ou les charges et frais de chauffage en cas d'imprévu, d'hiver rigoureux et/ou de baisse des ressources"

"Le manque d'isolation et la dégradation du parc locatif."

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT FAVORISANT L'ACCÈS AU LOGEMENT

Sur ces questions, 9 personnes ont répondu. Sur la question des ménages en situation de précarité énergétique, à la majorité cette situation se retrouve le plus souvent chez les locataires du privé.



Ont connaissance les dispositifs d'accompagnement favorisant l'accès au logement des des de ménages en situation de précarité énergétique. Parmi eux ont été cités :

- Le SIAO
- Un partenariat entre acteurs et des cellules locales réactives
- La maison relais
- ALEC Lozère énergie
- FSL
- ASLL
- LOCAPASS
- VISALE
- AVDL
- IML...
-

75% indique que ce sont des dispositifs mobilisés, dans le cas contraire, renvoi vers les services sociaux du département car pas de compétence pour agir.

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT FAVORISANT LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT



Ont connaissance les dispositifs d'accompagnement favorisant l'accès au logement des des de ménages en situation de précarité énergétique. Parmi eux ont été cités :

- FSL
- ASLL
- AVDL
- IML
- Maison relais,
- Aller vers...

EXPRESSION LIBRE / PERSPECTIVES

Une rubrique était dédiée à l'expression libre des participants, que ce soit pour apporter des remarques au sujet du bilan du 6ème PDALHPD ou des perspectives à prendre en considération dans la construction du futur plan. 3 personnes ont souhaité s'exprimer sur une piste d'amélioration à envisager dans le 7ème PDALHPD de la Lozère.

Il s'agit de "Les mesures d'accompagnement ne sont pas assez mobilisées et lorsqu'elles le sont, l'accompagnement est très limité en nombre d'heures et portent surtout sur l'accès et peu sur le maintien. De plus, le manque d'adhésion des personnes freinent l'efficacité des mesures. L'aller vers n'est pas encore suffisamment développé en Lozère. Les mesures d'accompagnement dans le logements du Département (ASLL) sont peu développées. le plan devra s'attacher à travailler sur le contenu des mesures, sur le quotidien des travailleurs sociaux (trop de bureaucratie au détriment des personnes à accompagner...) Pas assez de coordination et de communication avec les bailleurs sociaux !!"

"Votre questionnaire est à la hauteur d'une usine à gaz qui reproduira à l'évidence la tenue de grandes messes où seuls les paroissiens vont..."

"N'ayant pas participé aux différents PDALHPD, il m'est difficile de répondre objectivement à la plupart des questions posées."

ANALYSE DES RÉPONSES APPORTÉES AU QUESTIONNAIRE

"Bilan des axes d'action en faveur des personnes victimes de violences familiales définis par le 6ème PDALHPD de la Lozère"

LE CONTEXTE

Le bilan du 6ème PDALHPD de la Lozère s'appuie sur :

- des données d'évaluation quantitative (% de réalisation des fiches-action)
- des données d'évaluation qualitative.

L'évaluation quantitative consiste à apprécier le pourcentage de réalisation de chaque fiche-action.

L'évaluation qualitative est composée de plusieurs points :

- une analyse des réponses apportées aux différents questionnaires en ligne ;
- une synthèse des entretiens individuels menés avec les principaux partenaires impliqués sur les domaines de l'AHF, du logement et de l'accompagnement social, sanitaire et médico-social ;
- une synthèse de la parole recueillie auprès d'un certain nombre d'usagers du plan.

Plusieurs questionnaires en ligne ont été largement diffusés :

- un "questionnaire général" qui visait à interroger les participants sur la connaissance du 6ème PDALHPD, ses enjeux, l'atteinte de ses objectifs et les perspectives du futur plan ;
- 9 questionnaires "focus" sur le bilan des actions menées en fonction de chaque public-cible.

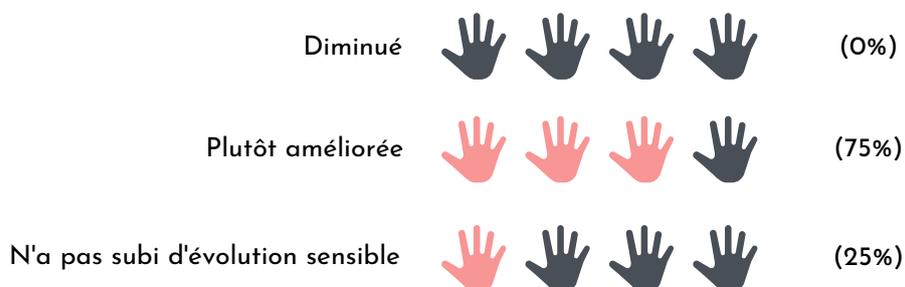
Au 11 juin 2021, date de clôture des questionnaires en ligne, 4 réponses avaient été apportées au questionnaire focus "Bilan des axes d'action en faveur des personnes victimes de violences familiales définis par le 6ème PDALHPD de la Lozère".

Les réponses collectées émanent de travailleurs sociaux du conseil départemental et des associations telles que la Traverse et le SIAO.

ÉVOLUTION DU PUBLIC CIBLE

Les participants à ce questionnaire "focus" ont tout d'abord été interrogés sur leur sentiment quant à l'évolution - depuis 2016 - du nombre de personnes victimes de violences familiales avec des difficultés d'accueil/hébergement ou d'accès au logement sur le département de la Lozère.

Il a été répondu que ce nombre avait :



ÉVOLUTION DE L'OFFRE D'ACCUEIL EN HÉBERGEMENT

Les participants à ce questionnaire "focus" ont été interrogés sur leur sentiment quant à l'évolution - depuis 2016 - de l'offre des solutions d'accueil et d'hébergement des personnes victimes de violences familiales sur le département de la Lozère.

Il a été répondu que cette offre s'était :



Il est à noter que les participants ont répondu que cette offre n'avait pas progressée.

ÉVOLUTION DE L'ACCES AU LOGEMENT

Les participants à ce questionnaire "focus" ont été interrogés sur leur sentiment quant à l'évolution - depuis 2016 - de l'accès à un logement autonome et indépendant des personnes victimes de violences familiales sur le département de la Lozère.

Il a été répondu que cette offre s'était :



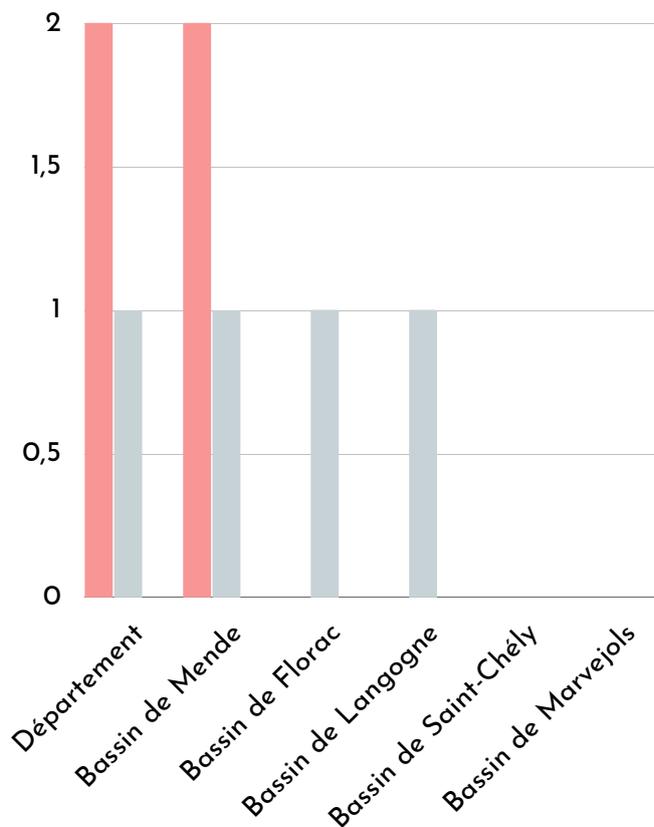
Il est à noter que les participants ont répondu que cette offre n'avait pas progressée.

ADÉQUATION OFFRE/BESOINS

Il leur a ensuite été demandé de s'exprimer sur leur appréciation de l'adéquation de l'offre d'accueil et d'hébergement au regard des besoins des personnes victimes de violences familiales à l'échelle départementale et par bassins de vie des principales communes (Mende, Florac, Langogne, Saint-Chély-d'Apcher & Marvejols).

Il est à noter que personne n'a répondu que ce rapport offre/besoin était détendue ou très détendue.

Il ressort qu'il existe aujourd'hui une adéquation assez équilibrée sur l'ensemble des bassins de vie, excepté sur celui de Mende où l'offre semble être en tension par rapport aux besoins d'hébergement des des ménages dépourvus de logement ou de bonne foi menacés d'expulsion sans relogement.



FREINS D'ACCES A L'HEBERGEMENT

Si l'ensemble des personnes ayant répondu à ce questionnaire "focus" (4) ont presque toutes précisé que les freins d'accès à l'hébergement des personnes victimes de violences familiales n'ont pas subi d'évolution sensible depuis 2016 sur le territoire départemental, elles se sont tout de même exprimé sur la nature de ceux qui perdurent encore aujourd'hui.



"Méconnaissance des dispositifs, détresse psychologique"

"La protection de ces personnes"

"La disponibilité, l'adaptation à la situation familiale (composition)"

FLUIDITÉ DU PARCOURS VERS LE LOGEMENT

Les participants à ce questionnaire "focus" ont été interrogés sur le parcours de l'hébergement au logement autonome pour les personnes victimes de violences familiales.

Il a été répondu que cette offre était :



Il est à noter que les participants ont répondu que les freins qui compliquent le parcours de l'hébergement au logement autonome de ces personnes sont les démarches administratives complexes, femme seule avec enfants, relations d'emprise avec le conjoint.

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur ces questions, 4 personnes ont répondu.

Toutes disent avoir connaissance de dispositifs d'accompagnement favorisant l'accès au logement des personnes victimes de violences familiales.

Dans le détail, sont cités :

- CIDFF
- IML
- La Traverse

75% déclarent mobiliser ces dispositifs pour accompagner les personnes victimes de violences familiales.

EXPRESSION LIBRE / PERSPECTIVES

Une rubrique était dédiée à l'expression libre des participants, que ce soit pour apporter des remarques au sujet du bilan du 6ème PDALHPD ou des perspectives à prendre en considération dans la construction du futur plan.

Une personne a souhaité s'exprimer sur une piste d'amélioration à envisager dans le 7ème PDALHPD de la Lozère.

Il s'agit d'une "Sensibilisation des bailleurs publics à ce public d'où des solutions "rapides" mobilisables".

ANALYSE DES RÉPONSES APPORTÉES AU QUESTIONNAIRE

"Bilan des axes d'action en faveur des jeunes de moins de 25 ans isolés ou en rupture familiale définis par le 6ème PDALHPD de la Lozère"

LE CONTEXTE

Le bilan du 6ème PDALHPD de la Lozère s'appuie sur :

- des données d'évaluation quantitative (% de réalisation des fiches-action)
- des données d'évaluation qualitative.

L'évaluation quantitative consiste à apprécier le pourcentage de réalisation de chaque fiche-action.

L'évaluation qualitative est composée de plusieurs points :

- une analyse des réponses apportées aux différents questionnaires en ligne ;
- une synthèse des entretiens individuels menés avec les principaux partenaires impliqués sur les domaines de l'AHJ, du logement et de l'accompagnement social, sanitaire et médico-social ;
- une synthèse de la parole recueillie auprès d'un certain nombre d'usagers du plan.

Plusieurs questionnaires en ligne ont été largement diffusés :

- un "questionnaire général" qui visait à interroger les participants sur la connaissance du 6ème PDALHPD, ses enjeux, l'atteinte de ses objectifs et les perspectives du futur plan ;
- 9 questionnaires "focus" sur le bilan des actions menées en fonction de chaque public-cible.

Au 11 juin 2021, date de clôture des questionnaires en ligne, **10 réponses** avaient été apportées au questionnaire focus "**Bilan des axes d'action en faveur des jeunes de moins de 25 ans isolés ou en rupture familiale définis par le 6ème PDALHPD de la Lozère**".

Les réponses collectées émanent de travailleurs sociaux du conseil départemental, d'association tel que l'ADIL, la ligue de l'enseignement, la Traverse et le SIAO.

ÉVOLUTION DU PUBLIC CIBLE

Les participants à ce questionnaire "focus" ont tout d'abord été interrogés sur leur sentiment quant à l'évolution - depuis 2016 - du nombre de jeunes de - 25 ans isolés ou en rupture familiale avec des difficultés d'accueil/hébergement ou d'accès au logement sur le département de la Lozère.

Il a été répondu que ce nombre avait :



ÉVOLUTION DE L'OFFRE D'ACCES AU LOGEMENT

Les participants à ce questionnaire "focus" ont été interrogés sur leur sentiment quant à l'évolution - depuis 2016 - de l'accès au logement des jeunes de - 25 ans isolés ou en rupture familiale en Lozère.

Il a été répondu que cette offre s'était :



Il est à noter que les participants ont répondu que cette offre s'était améliorée.

ÉVOLUTION DE L'OFFRE D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT

Les participants à ce questionnaire "focus" ont été interrogés sur leur sentiment quant à l'évolution - depuis 2016 - de l'offre d'accueil et d'hébergement des jeunes de - 25 ans isolés ou en rupture familiale sur le département de la Lozère.

Il a été répondu que cette offre s'était :

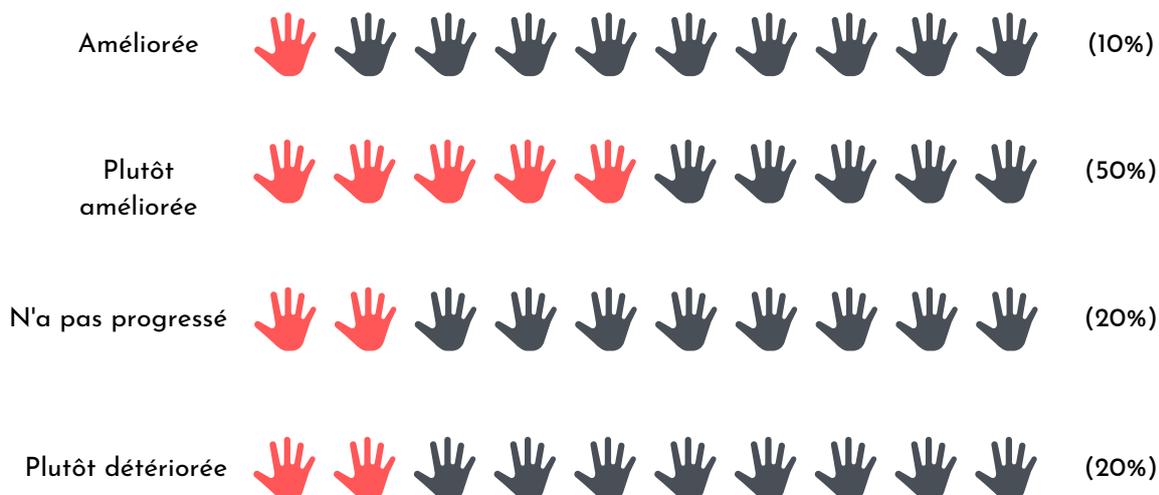


Il est à noter que les participants ont répondu que cette offre s'était améliorée.

ÉVOLUTION DE L'INSERTION

Les participants à ce questionnaire "focus" ont été interrogés sur leur sentiment quant à l'évolution - depuis 2016 - de l'insertion des jeunes de - 25 ans isolés ou en rupture familiale sur le département de la Lozère.

Il a été répondu que cette offre s'était :

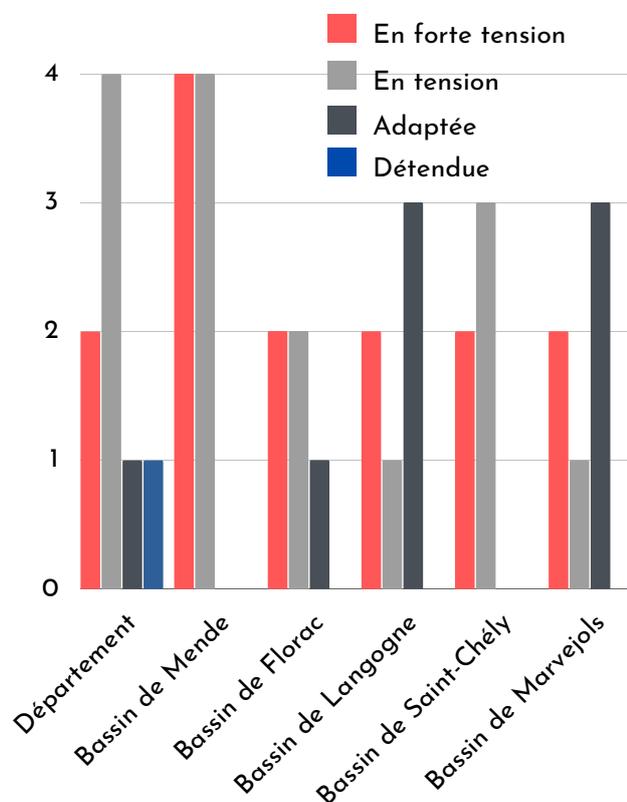


Il est à noter que les participants ont répondu que cette offre s'était détériorée.

ADÉQUATION OFFRE/BESOINS

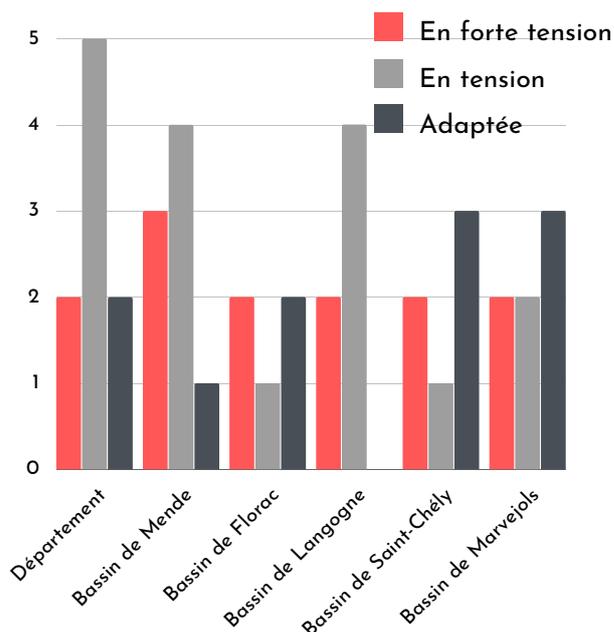
Il leur a ensuite été demandé de s'exprimer sur leur appréciation de l'adéquation de l'offre d'accueil et d'hébergement au regard des besoins des jeunes de - 25 ans isolés ou en rupture familiale à l'échelle départementale et par bassins de vie des principales communes (Mende, Florac, Langogne, Saint-Chély-d'Apcher & Marvejols).

Il est à noter que personne n'a répondu que ce rapport offre/besoin était détendue ou très détendue.



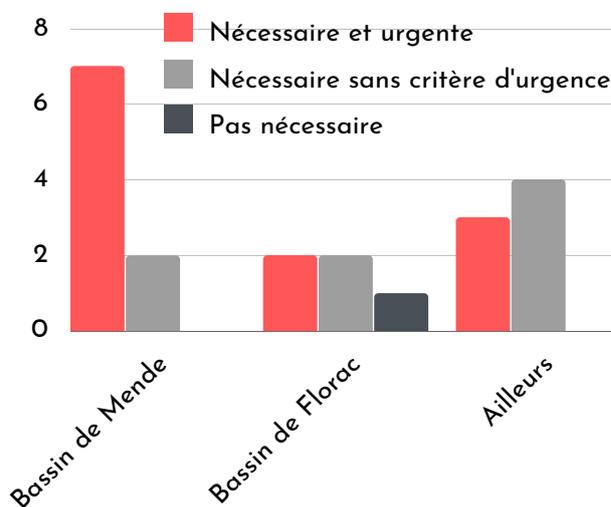
Il leur a ensuite été demandé de s'exprimer sur création d'un dispositif spécifique pour l'accueil des jeunes (type foyer de jeunes travailleurs ou résidence sociale) par bassins de vie des principales communes (Mende, Florac, Langogne, Saint-Chély-d'Apcher & Marvejols).

Il est à noter que personne n'a répondu que ce rapport offre/besoin était très détendue.



Il leur a ensuite été demandé de s'exprimer sur leur appréciation de l'adéquation de l'offre de logement au regard des besoins des jeunes de - 25 ans isolés ou en rupture familiale à l'échelle départementale et par bassins de vie des principales communes (Mende, Florac, Langogne, Saint-Chély-d'Apcher & Marvejols).

Il est à noter que personne n'a répondu que ce rapport offre/besoin était très détendue.



FREINS D'ACCES A L'HEBERGEMENT

Sur l'ensemble des personnes ayant répondu à ce questionnaire "focus" (10) 5 ont précisé que les freins d'accès au logement autonome des jeunes de - 25 ans isolés ou en rupture familiale depuis 2016 sur le territoire départemental, n'avaient pas subi d'évolution sensible elles se sont tout de même exprimé sur la nature de ceux qui perdurent encore aujourd'hui.

"Absence d'emploi ou situation fragile, peu ou pas de moyens financiers pour l'accès au logement, des parcours instables dans le cadre de la garantie jeunes, peu de petits logements avec de bas loyers, des bailleurs sociaux peu enclins à louer à ces publics fragilisés"

"Sans ressources, manque de référent, absence de connaissance des droits"

"Manque de revenu / Manque d'information/ Manque de proposition "

"Ressources non stabilisées (garantie jeune limitée à un an), besoin de réactivité +++, besoin de souplesse dans les dispositifs (le dispositif s'adapte à la personne et non l'inverse)."

"Leur capacité financière précaire ne leur permet pas de convaincre des bailleurs."

"L'isolement, la méconnaissance des dispositifs d'aide, l'absence d'activité professionnelle ou de scolarité,"

"Jeunes avec plusieurs animaux, jeunes avec problématiques d'addiction cumulés souvent aux problématiques psychiatriques et refus de soins. Problème de mobilité"

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur ces questions, 80% disent avoir connaissance de dispositifs d'accompagnement favorisant l'accès au logement des des jeunes de -25 ans isolés ou en rupture familiale.

Dans le détail, sont cités :

- Mission Locale
- Tremplin porté par la ligue de l'enseignement
- FJT, résidence sociale, Résidences privés jeunes, r
- FSL et indirectement Garantie Jeunes qui permet aux jeunes d'avoir des revenus
- résidence jeune
- Dispositif hors les murs
- ASLL, Fajed, Loca-Pass, Visale, mobilijeunes,

67% déclarent mobiliser ces dispositifs pour accompagner les personnes présentant des troubles psychiatriques, des conduites addictives et des problématiques sanitaires. Dans le cas contraire c'est parce que peu d'opérateurs, manque de foncier mobilisable, les dispositifs d'hébergement et de logement actuels ne semblent pas adaptés pour ces jeunes et résidence jeune inexistante.

Les participants à ce questionnaire "focus" ont été interrogés sur leur avis concernant les jeunes de - 25 ans isolés ou en rupture familiale qu'ils accompagnent.

Il a été répondu qu'ils étaient :



Sur l'ensemble des personnes ayant répondu à ce questionnaire "focus" (10) 8 ont coché "assez mal préparés" ou "mal préparés". Il leur a été demandé sur quels aspects il serait nécessaire de mieux les accompagner.

"Gestion du budget, les démarches administratives, les rapports locatifs..."

"Tous les exemples cités. une mesure de type IML semble indispensable pour ces publics"

"Tout mais le savoir vivre en société semble être la priorité"

"Meilleure connaissance des "inforamtions à savoir" pour l'accès et le maintien dans un logement : démarches administratives, utilisation de l'énergie, gestion du budget, etc"

Accompagnement global : renforcer l'information et la formation sur le sujet, en prenant en compte les différents aspects : juridiques, financiers, pratiques...

"Gestion du budget, démarches administratives"

"Budget et administratif"

EXPRESSION LIBRE / PERSPECTIVES

Une rubrique était dédiée à l'expression libre des participants, que ce soit pour apporter des remarques au sujet du bilan du 6ème PDALHPD ou des perspectives à prendre en considération dans la construction du futur plan.

Cinq personnes ont souhaité s'exprimer sur une piste d'amélioration à envisager dans le 7ème PDALHPD de la Lozère.

"On ne peut que regretter qu'un projet de FJT n'est toujours pas vu le jour en Lozère !"

"Peu de recul sur le dispositif Tremplin qui semble répondre à une demande. Pour autant, se pose la question des jeunes sans ressources ou ne s'inscrivant pas dans un parcours d'insertion."

"Les jeunes sont particulièrement vulnérables et doivent rester un public prioritaire du plan"

"Sentiment d'échec avec les - de 25 ans. Des alternatives innovantes sont à réfléchir"

"La création d'un FJT sur Mende permettrait à la fois de répondre à la problématique du logement des jeunes et en même temps à l'isolement de ces derniers."

ANALYSE DES RÉPONSES APPORTÉES AU QUESTIONNAIRE

"Bilan des axes d'action en faveur des personnes présentant des troubles psychiatriques, des conduites addictives et des problématiques sanitaires (multi-pathologie, maladies chroniques), définis par le 6ème PDALHPD de la Lozère"

LE CONTEXTE

Le bilan du 6ème PDALHPD de la Lozère s'appuie sur :

- des données d'évaluation quantitative (% de réalisation des fiches-action)
- des données d'évaluation qualitative.

L'évaluation quantitative consiste à apprécier le pourcentage de réalisation de chaque fiche-action.

L'évaluation qualitative est composée de plusieurs points :

- une analyse des réponses apportées aux différents questionnaires en ligne ;
- une synthèse des entretiens individuels menés avec les principaux partenaires impliqués sur les domaines de l'AHJ, du logement et de l'accompagnement social, sanitaire et médico-social ;
- une synthèse de la parole recueillie auprès d'un certain nombre d'usagers du plan.

Plusieurs questionnaires en ligne ont été largement diffusés :

- un "questionnaire général" qui visait à interroger les participants sur la connaissance du 6ème PDALHPD, ses enjeux, l'atteinte de ses objectifs et les perspectives du futur plan ;
- 9 questionnaires "focus" sur le bilan des actions menées en fonction de chaque public-cible.

Au 11 juin 2021, date de clôture des questionnaires en ligne, 7 réponses avaient été apportées au questionnaire focus "Bilan des axes d'action en faveur des personnes présentant des troubles psychiatriques, des conduites addictives et des problématiques sanitaires (multi-pathologie, maladies chroniques), définis par le 6ème PDALHPD de la Lozère".

Les réponses collectées émanent de travailleurs sociaux du conseil départemental, d'association tel que la ligue de l'enseignement, la Traverse et le SIAO.

ÉVOLUTION DU PUBLIC CIBLE

Les participants à ce questionnaire "focus" ont tout d'abord été interrogés sur leur sentiment quant à l'évolution - depuis 2016 - du nombre de personnes présentant des troubles psychiatriques, des conduites addictives et des problématiques sanitaires (multi-pathologie, maladies chroniques) avec des difficultés d'accueil/hébergement ou d'accès au logement sur le département de la Lozère.

Il a été répondu que ce nombre avait :



ÉVOLUTION DE L'OFFRE D'ACCES AU LOGEMENT

Les participants à ce questionnaire "focus" ont été interrogés sur leur sentiment quant à l'évolution - depuis 2016 - de l'accès à un logement autonome et indépendant des personnes présentant des troubles psychiatriques, des conduites addictives et des problématiques sanitaires (multi-pathologie, maladies chroniques) sur le département de la Lozère.

Il a été répondu que cette offre s'était :



Il est à noter que les participants ont répondu que cette offre s'était améliorée.

ÉVOLUTION DE L'OFFRE D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT

Les participants à ce questionnaire "focus" ont été interrogés sur leur sentiment quant à l'évolution - depuis 2016 - de l'offre des solutions d'accueil et d'hébergement des personnes présentant des troubles psychiatriques, des conduites addictives et des problématiques sanitaires (multi-pathologie, maladies chroniques) sur le département de la Lozère.

Il a été répondu que cette offre s'était :



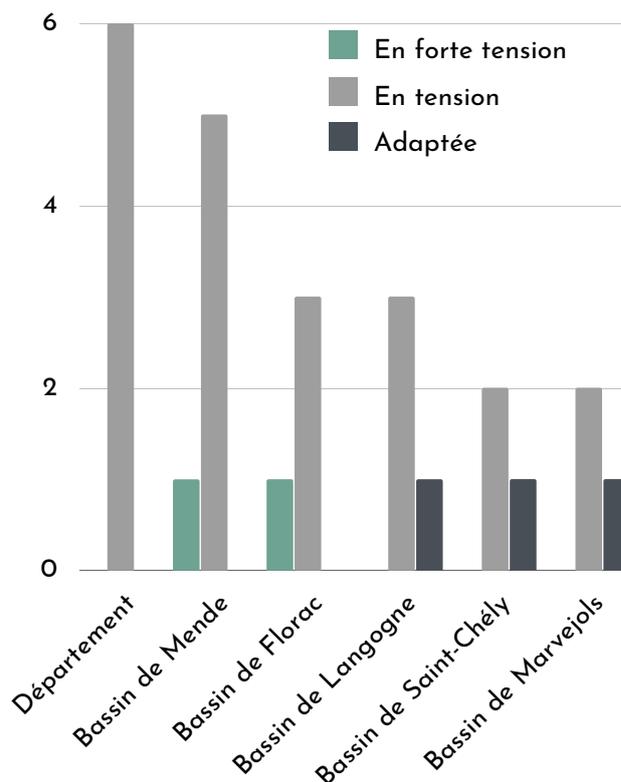
Il est à noter que les participants ont répondu que cette offre s'était améliorée.

ADÉQUATION OFFRE/BESOINS

Il leur a ensuite été demandé de s'exprimer sur leur appréciation de l'adéquation de l'offre d'accueil et d'hébergement au regard des besoins des personnes présentant des troubles psychiatriques, des conduites addictives et des problématiques sanitaires (multi-pathologie, maladies chroniques) à l'échelle départementale et par bassins de vie des principales communes (Mende, Florac, Langogne, Saint-Chély-d'Apcher & Marvejols).

Il est à noter que personne n'a répondu que ce rapport offre/besoin était détendue ou très détendue.

Il ressort qu'il existe aujourd'hui une adéquation assez équilibrée sur l'ensemble des bassins de vie, excepté sur celui de Mende où l'offre semble être en tension par rapport aux besoins d'hébergement des ménages dépourvus de logement ou de bonne foi menacés d'expulsion sans relogement.



FREINS D'ACCES A L'HEBERGEMENT

Sur l'ensemble des personnes ayant répondu à ce questionnaire "focus" (7) 6 ont précisé que les freins d'accès à l'hébergement des personnes présentant des troubles psychiatriques, des conduites addictives et des problématiques sanitaires n'ont pas subi d'évolution sensible depuis 2016 sur le territoire départemental, elles se sont tout de même exprimé sur la nature de ceux qui perdurent encore aujourd'hui.

Globalement, il est à en retenir un manque de dispositif.

"Manque de dispositif d'accompagnement adapté"

"Un accompagnement adapté qui pourrait se développer sous la forme d'un GEM proposant des logements individuels sur un bâtiment collectif oeuvrant sous l'égide de la psycho-thérapie institutionnelle où de multiples intervenants de tous horizons, offriraient la possibilité d'une constellation transférentielle."

L'absence de soins chez ses personnes qui peuvent causer des troubles de voisinage.

"Représentations, stigmatisation, manque de référent pour la personne"

"Pas de dispositifs spécifiques (lit halte soins santé, résidences accueil, ...)"

"Refus de soins, pas de structure adaptée "

"L'absence de soins, peu d'offre d'hébergement adapté à la situation de santé"

FLUIDITÉ DU PARCOURS VERS LE LOGEMENT

Les participants à ce questionnaire "focus" ont été interrogés sur le parcours de l'hébergement au logement autonome pour les personnes présentant des troubles psychiatriques, des conduites addictives et des problématiques sanitaires (multi-pathologie, maladies chroniques).

Il a été répondu que cette offre était :



FREINS D'ACCES A L'HEBERGEMENT

Sur l'ensemble des personnes ayant répondu à ce questionnaire "focus" (7) 6 ont précisé que les freins d'accès à l'hébergement des personnes présentant des troubles psychiatriques, des conduites addictives et des problématiques sanitaires n'ont pas subi d'évolution sensible depuis 2016 sur le territoire départemental, elles se sont tout de même exprimé sur la nature de ceux qui perdurent encore aujourd'hui.

Globalement, il est à en retenir un manque de dispositif.

"Leur isolement, manque d'accompagnant."

"Leurs pathologies quelles soient d'ordre mentales, addictives ou sanitaires ne leur permettent pas l'autonomie. Un cadre souple et semi-collectif, sachant s'adapter à la singularité de chaque individu paraît nécessaire afin de travailler sur le passage du vivre à l'existé."

"L'absence de prise en charge au niveau soins."

"Difficultés à trouver des logements et des bailleurs pour les personnes, les représentations sur le public..."

"Personnes non stabilisées qui ne rassurent pas les bailleurs; comportement inadapté."

"Le manque d'accompagnement renforcé, soutenu."

"Préjugés et craintes du côté des bailleurs (publics et privés). Pas suffisamment de dispositifs d'accompagnement pluriprofessionnel pour les personnes concernées."

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur ces questions, toutes disent avoir connaissance de dispositifs d'accompagnement favorisant l'accès au logement des personnes présentant des troubles psychiatriques, des conduites addictives et des problématiques sanitaires.

Dans le détail, sont cités :

- Maison relais, résidences d'accueil, habitat inclusifs
- SIAO
- SAMSAH/SAVS, Ligue de l'Enseignement...
- Résidence d'accueil, Lits d'accueils médicalisés, ACT
- Les clubs thérapeutiques. "patients" et "soignants" s'y réunissent sur un pied d'égalité, sans hiérarchie ni statut. "Le patient" y développe ses capacités d'agir, de s'organiser, se responsabiliser et prendre des initiatives dans un cadre collectif. Le don et le contre don y sont prépondérant.
- Appartement de Coordination Thérapeutique à Mende

58% déclarent mobiliser ces dispositifs pour accompagner les personnes présentant des troubles psychiatriques, des conduites addictives et des problématiques sanitaires. Dans le cas contraire c'est parce que les dispositifs ne sont pas existants en Lozère, ou très peu de place, ou encore par difficulté d'adhésion des personnes car elles doivent partir à Mende.

EXPRESSION LIBRE / PERSPECTIVES

Une rubrique était dédiée à l'expression libre des participants, que ce soit pour apporter des remarques au sujet du bilan du 6ème PDALHPD ou des perspectives à prendre en considération dans la construction du futur plan.

Quatres personnes ont souhaité s'exprimer sur une piste d'amélioration à envisager dans le 7ème PDALHPD de la Lozère.

**"En fait en Lozère il y trop peu de dispositif d'accompagnement
Peu d'offre d'accueil sur Marvejols, Saint-Chély-d'Apcher et Langogne, d'où la difficulté à connaître le besoin sur ces territoires.**

La question du soin est prioritaire: équipes mobiles à développer santé/social conjointement ainsi que des dispositifs adaptés temporaires et durables (Lits halte soins santé, lits d'accueils médicalisés, résidence accueil...)

L'immobilisme est mortel, l'expérimentation est vitale."

ANALYSE DES RÉPONSES APPORTÉES AU QUESTIONNAIRE

"Bilan des axes d'action en faveur des personnes âgées et handicapées ayant des faibles ressources définis par le 6ème PDALHPD de la Lozère"

LE CONTEXTE

Le bilan du 6ème PDALHPD de la Lozère s'appuie sur :

- des données d'évaluation quantitative (% de réalisation des fiches-action)
- des données d'évaluation qualitative.

L'évaluation quantitative consiste à apprécier le pourcentage de réalisation de chaque fiche-action.

L'évaluation qualitative est composée de plusieurs points :

- une analyse des réponses apportées aux différents questionnaires en ligne ;
- une synthèse des entretiens individuels menés avec les principaux partenaires impliqués sur les domaines de l'AHJ, du logement et de l'accompagnement social, sanitaire et médico-social ;
- une synthèse de la parole recueillie auprès d'un certain nombre d'usagers du plan.

Plusieurs questionnaires en ligne ont été largement diffusés :

- un "questionnaire général" qui visait à interroger les participants sur la connaissance du 6ème PDALHPD, ses enjeux, l'atteinte de ses objectifs et les perspectives du futur plan ;
- 9 questionnaires "focus" sur le bilan des actions menées en fonction de chaque public-cible.

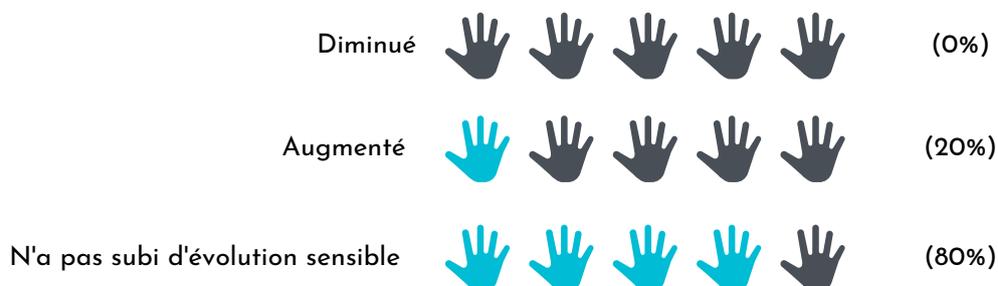
Au 11 juin 2021, date de clôture des questionnaires en ligne, [5 réponses](#) avaient été apportées au questionnaire focus "Bilan des axes d'action en faveur des personnes âgées et handicapées ayant des faibles ressources définis par le 6ème PDALHPD de la Lozère".

Les réponses collectées émanent de travailleurs sociaux du conseil départemental, d'association tel que l'ADIL.

ÉVOLUTION DES DIFFICULTES

Les participants à ce questionnaire "focus" ont tout d'abord été interrogés sur leur sentiment quant à l'évolution - depuis 2016 - du nombre des personnes âgées et handicapées ayant des faibles ressources avec des difficultés d'accès au logement sur le département de la Lozère.

Il a été répondu que ce nombre avait :



Les participants à ce questionnaire "focus" ont été interrogés sur leur sentiment quant à l'évolution - depuis 2016 - du nombre de personnes âgées et handicapées ayant des faibles ressources avec des difficultés de maintien dans leur logement sur le département de la Lozère.

Il a été répondu que cette offre s'était :



Il est à noter que les participants ont répondu que ce nombre avait baissé.

Les participants à ce questionnaire "focus" ont été interrogés sur leur sentiment quant à l'évolution - depuis 2016 - de l'accès à un logement autonome et indépendant des personnes âgées et handicapées ayant des faibles ressources sur le département de la Lozère.

Il a été répondu que cette offre s'était :



Il est à noter que les participants ont répondu que ce nombre avait baissé.

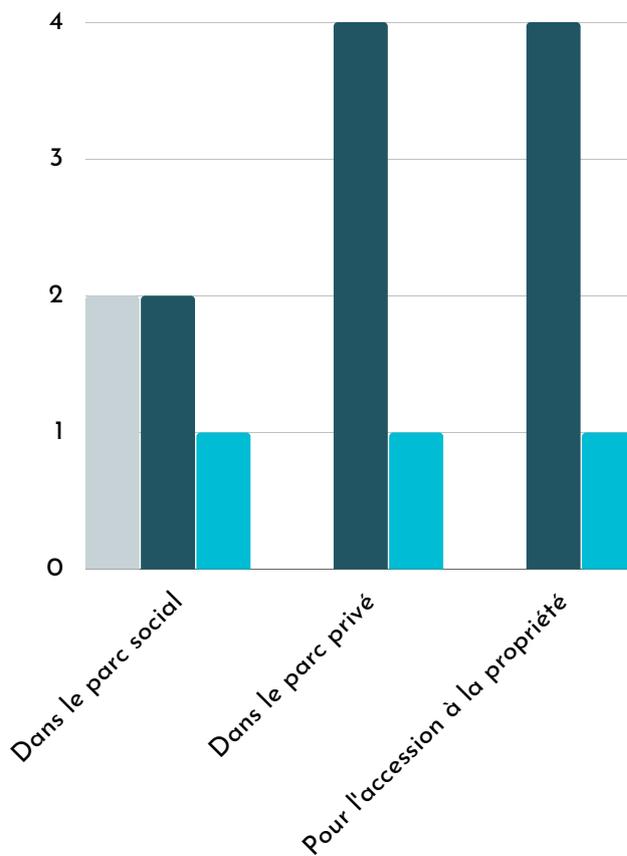
ADÉQUATION OFFRE/BESOINS

Il leur a ensuite été demandé de s'exprimer sur leur appréciation de l'adéquation de l'offre des solutions de logement des personnes âgées et handicapées ayant des faibles ressources à l'échelle départementale et par type (parc privé, parc social, pour l'accèsion à la propriété).

Il est à noter que personne n'a répondu que ce rapport offre/besoin était améliorée.

Il ressort qu'il existe aujourd'hui une adéquation assez équilibrée sur l'ensemble des bassins de vie, excepté sur celui de Mende où l'offre semble être en tension par rapport aux besoins d'hébergement des des ménages dépourvus de logement ou de bonne foi menacés d'expulsion sans relogement.

- Plutôt améliorée
- N'a pas progressé
- Plutôt détériorée

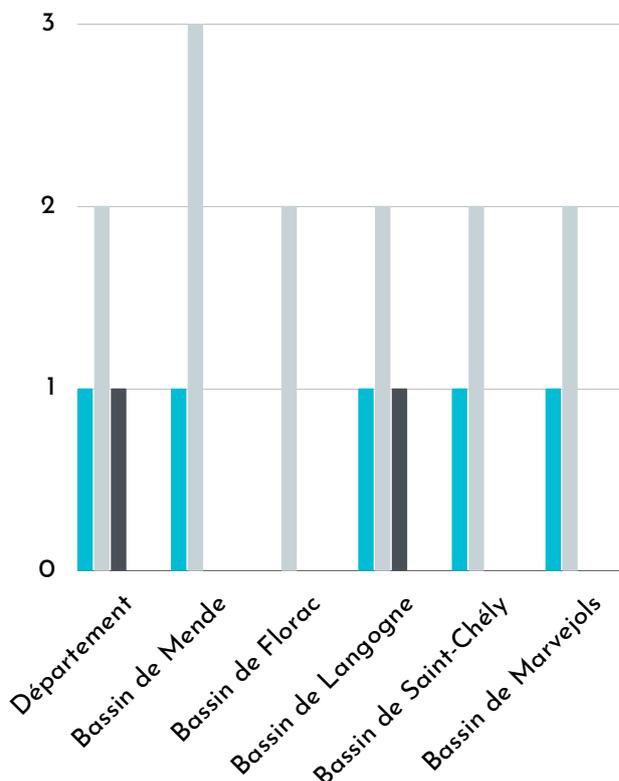


Il leur a ensuite été demandé de s'exprimer sur leur appréciation de l'adéquation de l'offre d'hébergement au regard des ménages dépourvus de logement ou de bonne foi menacés d'expulsion sans relogement à l'échelle départementale et par bassins de vie des principales communes (Mende, Florac, Langogne, Saint-Chély-d'Apcher & Marvejols).

Il est à noter que personne n'a répondu que ce rapport offre/besoin était détendue ou très détendue.

Il ressort qu'il existe aujourd'hui une adéquation assez équilibrée sur l'ensemble des bassins de vie, excepté sur celui de Mende où l'offre semble être en tension par rapport aux besoins d'hébergement des des ménages dépourvus de logement ou de bonne foi menacés d'expulsion sans relogement.

- En forte tension
- En tension
- Adaptée



FREINS D'ACCES A L'HEBERGEMENT

Si l'ensemble des personnes ayant répondu à ce questionnaire "focus" (5) ont toutes précisé que les freins d'accès au logement des personnes âgées et handicapées ayant des faibles ressources n'ont pas subi d'évolution sensible depuis 2016 sur le territoire départemental, elles se sont tout de même exprimé sur la nature de ceux qui perdurent encore aujourd'hui.

Globalement, il est à en retenir un manque d'accompagnement et d'information des personnes ainsi qu'un manque de disponibilité des places.

"Difficultés dans la connaissance des logements adaptés aux PA/PH "

"L'accessibilité du logement."

"Peu d'offres de logements adaptés et disponibles, manque d'accompagnement"

Si l'ensemble des personnes ayant répondu à ce questionnaire "focus" (5) ont toutes précisé que les freins au maintien dans le logement des personnes âgées et handicapées ayant des faibles ressources n'ont pas subi d'évolution sensible depuis 2016 sur le territoire départemental, elles se sont tout de même exprimé sur la nature de ceux qui perdurent encore aujourd'hui.

Globalement, il est à en retenir un manque d'accompagnement et d'information des personnes ainsi qu'un manque de disponibilité des places.

"Peu d'anticipation des besoins futurs en terme d'adaptation du logement, sujet un peu "tabou" + difficultés financières et aides financières insuffisantes "

"Problématiques d'évolution des états de santé, manque d'adaptabilité des logements, difficulté de mutation car peu d'offres"

"La mise en conformité du logement par les propriétaires"

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur ces questions, 5 personnes ont répondu.

Trois disent avoir connaissance de dispositifs d'accompagnement favorisant l'accès au logement des personnes âgées et handicapées ayant des faibles ressources.

Dans le détail, sont cités :

- Droit commun
- Le Fonds de solidarité pour le logement (Fsl),

60% déclarent mobiliser ces dispositifs d'accompagnement favorisant le maintien dans leur logement des personnes âgées et handicapées ayant des faibles ressources.

Sur ces questions, 5 personnes ont répondu.

Trois disent avoir connaissance de dispositifs d'accompagnement favorisant le maintien dans leur logement des personnes âgées et handicapées ayant des faibles ressources.

Dans le détail, sont cités :

- ANAH,
- MDA
- Aides des caisses de retraites...
- APA,
- Le Fonds de solidarité pour le logement (Fsl),

80% déclarent mobiliser ces dispositifs d'accompagnement favorisant le maintien dans leur logement des personnes âgées et handicapées ayant des faibles ressources.

EXPRESSION LIBRE / PERSPECTIVES

Une rubrique était dédiée à l'expression libre des participants, que ce soit pour apporter des remarques au sujet du bilan du 6ème PDALHPD ou des perspectives à prendre en considération dans la construction du futur plan.

Un personne a souhaité s'exprimer sur une piste d'amélioration à envisager dans le 7ème PDALHPD de la Lozère.

Il s'agit de "Considérer l'évolution de la population en Lozère, les PA doivent rester un public prioritaire notamment en terme d'adaptation des logements".

ANALYSE DES RÉPONSES APPORTÉES AU QUESTIONNAIRE

"Bilan des axes d'action en faveur des personnes occupant un logement impropre, insalubre, dangereux ou non-décent définis par le 6ème PDALHPD de la Lozère"

LE CONTEXTE

Le bilan du 6ème PDALHPD de la Lozère s'appuie sur :

- des données d'évaluation quantitative (% de réalisation des fiches-action)
- des données d'évaluation qualitative.

L'évaluation quantitative consiste à apprécier le pourcentage de réalisation de chaque fiche-action.

L'évaluation qualitative est composée de deux points :

- une analyse des réponses apportées aux différents questionnaires en ligne ;
- une synthèse des entretiens individuels menés avec les principaux partenaires impliqués sur les domaines de l'AHl, du logement et de l'accompagnement social, sanitaire et médico-social.

Plusieurs questionnaires en ligne ont été largement diffusés :

- un "questionnaire général" qui visait à interroger les participants sur la connaissance du 6ème PDALHPD, ses enjeux, l'atteinte de ses objectifs et les perspectives du futur plan ;
- 9 questionnaires "focus" sur le bilan des actions menées en fonction de chaque public-cible.

Au 11 juin 2021, date de clôture des questionnaires en ligne, **7 réponses** avaient été apportées au questionnaire focus "**Bilan des axes d'action en faveur des personnes occupant un logement impropre, insalubre, dangereux ou non-décent définis par le 6ème PDALHPD de la Lozère**".

Les réponses collectées émanent de travailleurs sociaux du conseil départemental et de la CAF.

ÉVOLUTION DU PUBLIC CIBLE

Les participants à ce questionnaire "focus" ont tout d'abord été interrogés sur leur sentiment quant à l'évolution - depuis 2016 - du nombre de personne occupant un logement indigne ou non-décent sur le département de la Lozère.

Il a été répondu que ce nombre avait :



ÉVOLUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENT

Les participants à ce questionnaire "focus" ont été interrogés sur leur sentiment quant à l'évolution - depuis 2016 - du nombre de personnes occupant un logement indigne ou non décent avec des difficultés de maintien dans leur logement ou d'accès à un nouveau logement sur le département de la Lozère.

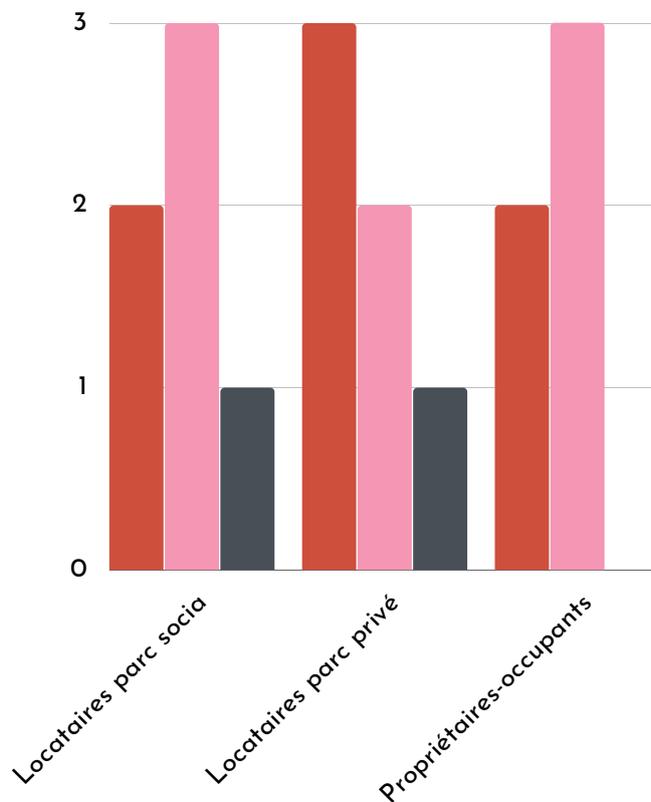
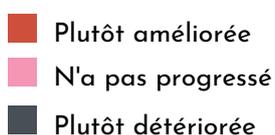
Il a été répondu que cette offre s'était :



ADÉQUATION OFFRE/BESOINS

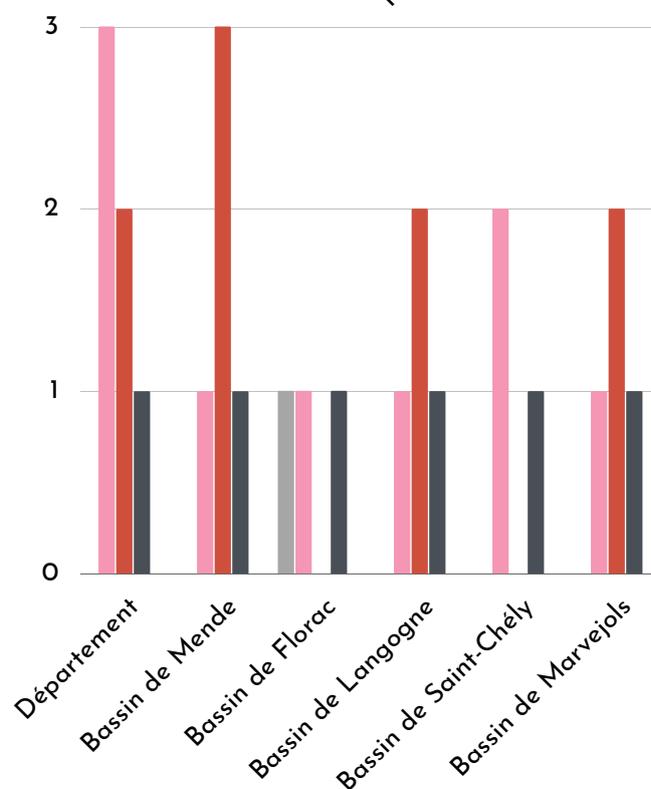
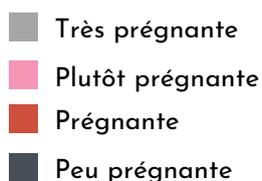
Il leur a ensuite été demandé de s'exprimer sur la question de l'occupation de logements indignes ou non décents (pour les locataires dans le parc social, le parc privé et pour les propriétaires-occupants).

Il est à noter que personne n'a répondu que ce rapport offre/besoin était détériorée ou à améliorer.



Il leur a ensuite été demandé de s'exprimer sur leur appréciation de l'occupation de logements indignes ou non décents à l'échelle départementale et par bassins de vie des principales communes (Mende, Florac, Langogne, Saint-Chély-d'Apcher & Marvejols).

Il ressort qu'il existe aujourd'hui une adéquation ***



FREINS D'ACCES A L'HEBERGEMENT

Si l'ensemble des personnes ayant répondu à ce questionnaire "focus" (7) ont toutes précisé que les freins pour le maintien ou l'accès à un logement ne présentant pas de risque pour ses occupants (travaux ou sortie de logement indigne/non-décent et relogement) n'a pas subi d'évolution sensible depuis 2016 sur le territoire départemental.

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur ces questions, 7 personnes ont répondu.

Toutes disent avoir connaissance de la Mission Départementale de Lutte contre l'Habitat Indigne (MDLHI) de la Lozère. 86% déclarent en connaître le fonctionnement.

Concernant l'accompagnement des ménages dans la saisine de la MDLHI, 3 sur 7 ont répondu non pour diverses raisons à savoir : des difficultés de langage, ou une orientation vers le guichet unique (ADIL). Pour les 4 personnes ayant accompagné des ménages dans une saisine de la MDLHI les avis diverges concernant la consignation des aides au logement par l'organisme payeur. Il est à noter que personne n'a répondu très favorablement.

83% estime que la communication au sujet de l'existence de la MDLHI, de son fonctionnement et des conséquences de sa saisine est insuffisante.

DISPOSITIFS D'AIDES FINANCIÈRES POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX

Ont connaissance les dispositifs d'aides financières pour la réalisation de travaux pour des logements indignes ou non décents.



Parmi eux ont été cités : l'Anah, OPAH, PIG, Ma prime rénov, HM Sérénité...



83% indique que ce sont des dispositifs conseillés aux ménages accompagnés, dans le cas contraire, les ménages sont orientés vers l'ADIL.

EXPRESSION LIBRE / PERSPECTIVES

Une rubrique était dédiée à l'expression libre des participants, que ce soit pour apporter des remarques au sujet du bilan du 6ème PDALHPD ou des perspectives à prendre en considération dans la construction du futur plan.

Trois personnes ont souhaité s'exprimer sur une piste d'amélioration à envisager dans le 7ème PDALHPD de la Lozère.

Il s'agit de "développer le volet repérage HI dans les études et suivi-animation des OPAH, Actions de com à développer pour encore mieux faire connaître la mission. De faire en sorte que la lutte contre l'habitat indigne et non décent reste une priorité. Simplifier les démarches notamment pour les publics cumulant de nombreuses difficultés, en adaptant le type d'accompagnement pour répondre à ce besoin. Maintenir la coordination des acteurs".

ANALYSE DES RÉPONSES APPORTÉES AU QUESTIONNAIRE

"Bilan des axes d'action en faveur des personnes sortant de prison définis par le 6ème PDALHPD de la Lozère"

LE CONTEXTE

Le bilan du 6ème PDALHPD de la Lozère s'appuie sur :

- des données d'évaluation quantitative (% de réalisation des fiches-action)
- des données d'évaluation qualitative.

L'évaluation quantitative consiste à apprécier le pourcentage de réalisation de chaque fiche-action.

L'évaluation qualitative est composée de deux points :

- une analyse des réponses apportées aux différents questionnaires en ligne ;
- une synthèse des entretiens individuels menés avec les principaux partenaires impliqués sur les domaines de l'AHI, du logement et de l'accompagnement social, sanitaire et médico-social.

Plusieurs questionnaires en ligne ont été largement diffusés :

- un "questionnaire général" qui visait à interroger les participants sur la connaissance du 6ème PDALHPD, ses enjeux, l'atteinte de ses objectifs et les perspectives du futur plan ;
- 9 questionnaires "focus" sur le bilan des actions menées en fonction de chaque public-cible.

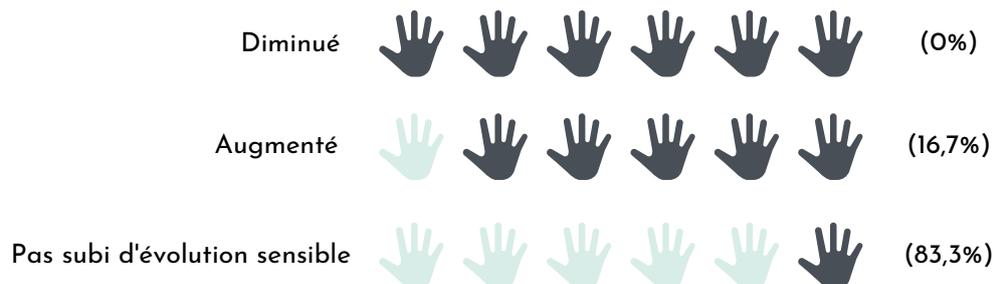
Au 11 juin 2021, date de clôture des questionnaires en ligne, [6 réponses](#) avaient été apportées au questionnaire focus "Bilan des axes d'action en faveur des personnes sortant de prison définis par le 6ème PDALHPD de la Lozère".

Les réponses collectées émanent de travailleurs sociaux du conseil départemental, d'associations AHI ou encore du SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation).

ÉVOLUTION DU PUBLIC CIBLE

Les participants à ce questionnaire "focus" ont tout d'abord été interrogés sur leur sentiment quant à l'évolution - depuis 2016 - du nombre de personnes sortant de prison sur le département de la Lozère à la recherche de solutions d'accueil en hébergement ou de logement autonome.

Il a été répondu que ce nombre avait :



ÉVOLUTION DE L'OFFRE D'ACCUEIL EN HÉBERGEMENT

Les participants à ce questionnaire "focus" ont été interrogés sur leur sentiment quant à l'évolution - depuis 2016 - de l'offre de solutions d'accueil en hébergement sur le département de la Lozère.

Il a été répondu que cette offre s'était :



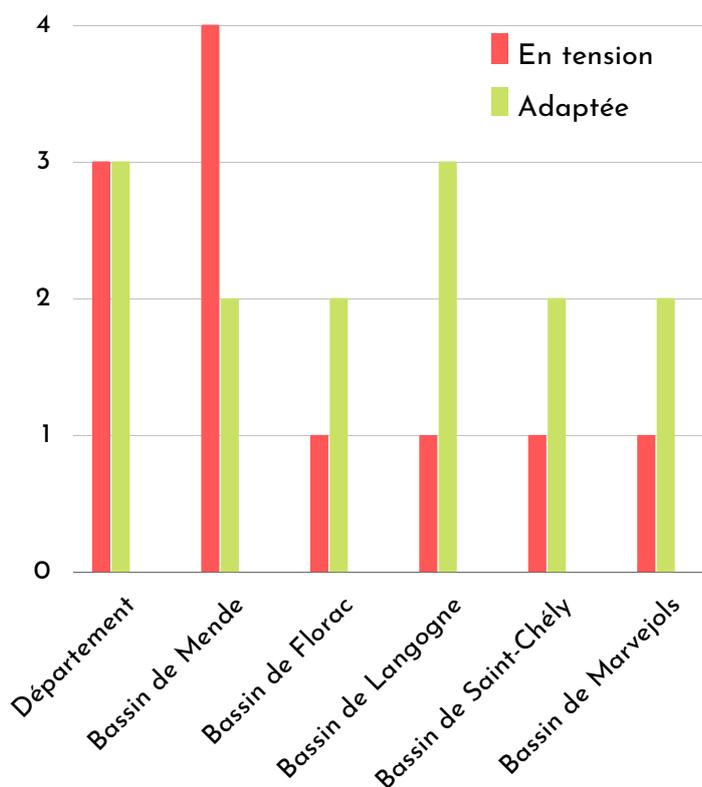
Il est à noter que personne n'a répondu que cette offre s'était améliorée, ni qu'elle s'était plutôt détériorée voire même détériorée.

ADÉQUATION OFFRE/BESOINS

Il leur a ensuite été demandé de s'exprimer sur leur appréciation de l'adéquation de l'offre d'hébergement au regard des personnes sortant de prison à l'échelle départementale et par bassins de vie des principales communes (Mende, Florac, Langogne, Saint-Chély-d'Apcher & Marvejols).

Il est à noter que personne n'a répondu que ce rapport offre/besoin était en forte tension ; détendue ou très détendue.

Il ressort qu'il existe aujourd'hui une adéquation assez équilibrée sur l'ensemble des bassins de vie, excepté sur celui de Mende où l'offre semble être en tension par rapport aux besoins d'hébergement des personnes sortant de prison.



FREINS D'ACCES A L'HEBERGEMENT

Si l'ensemble des personnes ayant répondu à ce questionnaire "focus" (6) ont toutes précisé que les freins d'accès à l'hébergement des personnes sortant de prison n'ont pas subi d'évolution sensible depuis 2016 sur le territoire départemental, elles se sont tout de même exprimé sur la nature de ceux qui perdurent encore aujourd'hui.

Globalement, il est à en retenir un manque d'accompagnement et d'information des personnes ainsi qu'un manque de disponibilité des places.

"La disponibilité des locaux - le temps de prise en charge"

"manque de référent, stigmatisation des personnes"

"le manque d'accompagnement et de lien entre les intervenants"

"Il n'y a pas plus de frein que pour toute autre personne"

"Ouverture des droits qu'à leurs sorties de détention, peu de places fléchées, absence de dispositif type placement extérieur"

"Communication aux détenus quand ils sont en détention"

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Sur ces questions, 5 personnes ont répondu.

Toutes disent avoir connaissance de dispositifs d'accompagnement favorisant l'accès à l'hébergement ou au logement autonome des personnes sortant de prison.

Dans le détail, sont cités :

- le C.H.R.S. (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) Yvonne Malzac porté par l'association La Traverse à Mende ;
- le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) ;
- le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) ;
- l'association Quoi de 9,
- le réseau "addictions france48" (anciennement association "ANPAA") ;
- la Ligue de l'enseignement ;
- les dispositifs de l'IML (InterMédiation Locative) et de l'hébergement d'urgence classique.

Tous déclarent mobiliser ces dispositifs pour accompagner les personnes sortant de prison.

EXPRESSION LIBRE / PERSPECTIVES

Une rubrique était dédiée à l'expression libre des participants, que ce soit pour apporter des remarques au sujet du bilan du 6ème PDALHPD ou des perspectives à prendre en considération dans la construction du futur plan.

Une personne a souhaité s'exprimer sur une piste d'amélioration à envisager dans le 7ème PDALHPD de la Lozère.

Il s'agit du "Besoin de créer un autre lieu d'hébergement extérieur au CHRS notamment pour les placements extérieurs".

ANALYSE DES RÉPONSES APPORTÉES AU QUESTIONNAIRE

"Bilan des axes d'action en faveur des demandeurs d'asile et/ou des personnes déboutées du droit d'asile définis par le 6ème PDALHPD de la Lozère"

LE CONTEXTE

Le bilan du 6ème PDALHPD de la Lozère s'appuie sur :

- des données d'évaluation quantitative (% de réalisation des fiches-action)
- des données d'évaluation qualitative.

L'évaluation quantitative consiste à apprécier le pourcentage de réalisation de chaque fiche-action.

L'évaluation qualitative est composée de deux points :

- une analyse des réponses apportées aux différents questionnaires en ligne ;
- une synthèse des entretiens individuels menés avec les principaux partenaires impliqués sur les domaines de l'AHI, du logement et de l'accompagnement social, sanitaire et médico-social.

Plusieurs questionnaires en ligne ont été largement diffusés :

- un "questionnaire général" qui visait à interroger les participants sur la connaissance du 6ème PDALHPD, ses enjeux, l'atteinte de ses objectifs et les perspectives du futur plan ;
- 9 questionnaires "focus" sur le bilan des actions menées en fonction de chaque public-cible.

Au 11 juin 2021, date de clôture des questionnaires en ligne, 4 réponses avaient été apportées au questionnaire focus "Bilan des axes d'action en faveur des demandeurs d'asile et/ou des personnes déboutées du droit d'asile définis par le 6ème PDALHPD de la Lozère".

Les réponses collectées émanent de travailleurs sociaux du conseil départemental ou d'associations AHI

ÉVOLUTION DU PUBLIC CIBLE

De manière générale, diriez-vous que depuis 2016 le nombre de demandeurs d'asile sur le département de la Lozère a :

- diminué ;
- augmenté ;
- n'a pas subi d'évolution sensible ?



En augmentation

100% des personnes interrogés indique que le nombre de demandeurs d'asile est en augmentation.

De manière générale, diriez-vous que depuis 2016 le nombre de personnes déboutées du droit d'asile sur le département de la Lozère a :

- diminué ;
- augmenté ;
- n'a pas subi d'évolution sensible ?



En augmentation

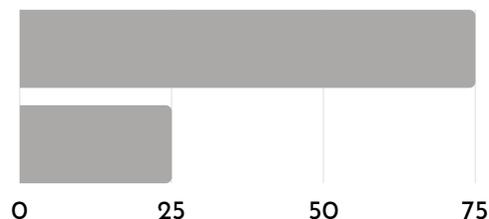
100% des personnes interrogés indique que le nombre de déboutées du droit d'asile est en augmentation.

ÉVOLUTION DE L'OFFRE D'ACCUEIL EN HÉBERGEMENT

De manière générale, diriez-vous que depuis 2016 la question de l'offre de solutions d'hébergement pour les demandeurs d'asile s'est :

N'a pas progressé

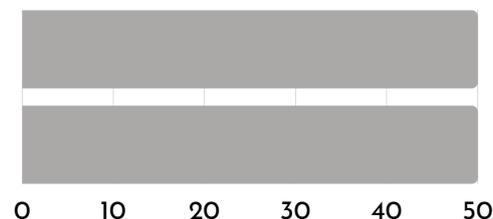
Plutôt améliorée



De manière générale, diriez-vous que depuis 2016 la question de l'offre de solutions d'hébergement pour les personnes déboutées du droit d'asile s'est :

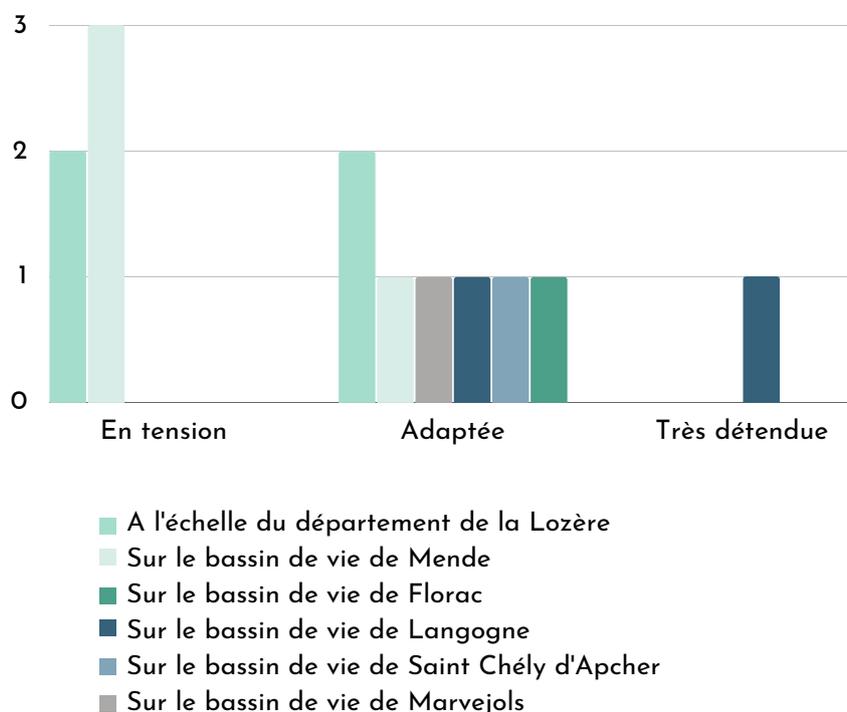
N'a pas progressé

Plutôt améliorée



ADÉQUATION OFFRE/BESOINS

Diriez-vous que l'adéquation de l'offre d'hébergement au regard des besoins des demandeurs d'asile et/ou des personnes déboutées du droit d'asile est aujourd'hui :

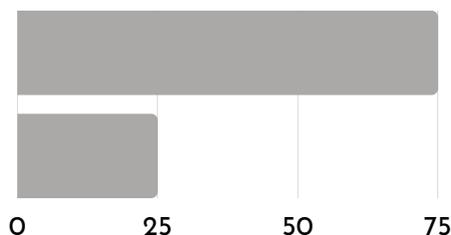


FREINS D'ACCES A L'HEBERGEMENT

Diriez-vous que les freins d'accès à l'hébergement des demandeurs d'asile ou des personnes déboutées du droit d'asile ont :

N'ont pas subi d'évolution sensible

Augmenté



Selon vous, quels sont les principaux freins en la matière qui demeurent à ce jour :

- Échanges de qualité entre partenaires pour anticiper les sorties d'HUDA et CADA ;
- Le manque d'accueil d'urgence sur le secteur de Langogne ;
- Le statut des personnes, l'absence de droits

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

Connaissez-vous des dispositifs d'accompagnement favorisant l'accès à l'hébergement/accueil des demandeurs d'asile ou des personnes déboutées du droit d'asile ?



Si oui, lesquels ?

- Dispositif d'accueil au partage porté à la Ligue de l'Enseignement
- 115
- Stabilisation
- CHRS
- ALT
- IML
- HU
- La Traverse
- CADA, HUDA

Sont-ce des dispositifs que vous mobilisez ?



EXPRESSION LIBRE

Une rubrique était dédiée à l'expression libre des participants, que ce soit pour apporter des remarques au sujet du bilan du 6ème PDALHPD, des perspectives à prendre en considération dans la construction du futur plan ou toute autre remarque en lien avec la thématique abordée dans ce questionnaire "focus".

Deux personnes ont souhaité s'exprimer :

- "Il y a une différence importante entre demandeur d'asile et débouté du droit d'asile" ;
- "Cohabitation des familles difficile + partage des chambres pour les demandeurs d'asile. Insertion socio-professionnelle à développer".



ANNEXE 2 :

**RESTITUTION
DE LA
PAROLE
DES USAGERS**

LE CONTEXTE :

L'une des orientations du 6ème PDALHP de la Lozère (2016-2021) était de travailler la participation effective des usagers.

Cet enjeu constituait une "fiche-action" à part entière du plan tendant à impliquer les usagers dans la conduite de celui-ci.

Le bilan du 6ème PDALHPD de la Lozère s'appuie sur :

- des données d'évaluation quantitative,
- des données d'évaluation qualitative.

L'évaluation quantitative consiste à apprécier le pourcentage de réalisation de chaque fiche-action.

L'évaluation qualitative est composée de plusieurs points :

- une analyse des réponses apportées aux différents questionnaires en ligne ;
- une synthèse des entretiens individuels menés avec les principaux partenaires impliqués sur les domaines de l'AHJ, du logement et de l'accompagnement social, sanitaire et médico-social ;
- une synthèse de la parole recueillie auprès d'un certain nombre d'usagers du plan.



Après de quels usagers les retours d'expérience présentés ont-ils été collectés ?

Personnes dépourvues de logement, hébergées temporairement en établissement ou logement de transition

Personnes présentant des conduites addictives

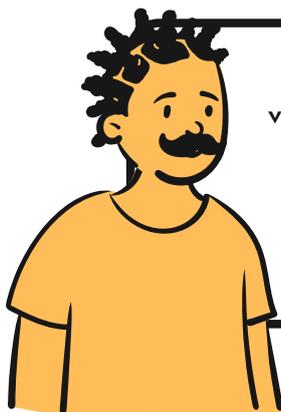
Accompagnées par France Addiction 48 ou par le SSRA du Château du Boy

Personnes victimes de violences intrafamiliales

Accompagnées par le CIDFF

Personnes occupant un logement indigne ou non-décent

Ayant saisi la Mission Départementale de Lutte contre l'Habitat Indigne (MDLHI)



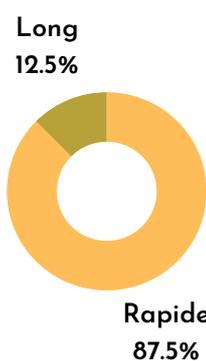
LA PAROLE DES PERSONNES DÉPOURVUES DE LOGEMENT, HÉBERGÉES TEMPORAIREMENT EN ÉTABLISSEMENT OU LOGEMENT DE TRANSITION



8 témoignages recueillis :

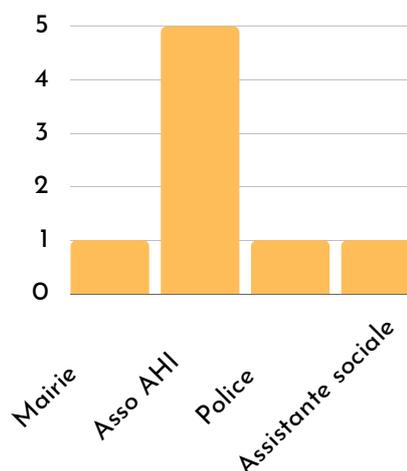
- 7 pour des personnes hébergées ou ayant été hébergées
- 1 pour une personne orientée sur le dispositif "maison-relais".

100% ont déjà occupé un logement autonome dont deux personnes avec accompagnement.



Les délais dans lesquels ils ont pu entrer dans cet hébergement ne leur ont pas semblé long, sauf pour une personne (celle orientée sur le dispositif "maison-relais" : près de 4 mois d'attente). Pour les autres, deux disent avoir pu bénéficier d'un accueil en hébergement d'urgence le soir même et trois être entré moins d'un mois après leur demande.

Ces personnes ont principalement demandé l'accès à un hébergement par le biais d'une association AHI (x5) mais il est à noter que deux personnes déclarent avoir été orientées par la police ou par une mairie vers le 115. Enfin, une personne a été orientée par une assistante sociale vers le dispositif "maison-relais".



Selon vous, qu'est ce qui serait à améliorer pour faciliter l'accès à l'hébergement et au logement ?

Diminuer les loyers

Manque d'offre de logement, logements énergivores et flambée des loyers sur le secteur de Florac et alentours.

Plus de logements disponibles sur Florac ainsi que des loyers modérés et non énergivores.
Florac est très cher pour la qualité des logements proposés dans le parc privé et pas de dispo dans le parc public.

"Difficile de répondre parce que ça dépend de chaque situation mais les délais pour entrer dans un logement sont trop longs (démotivation) et l'état des logements.

Qu'il y ait plus de facilité pour avoir un logement (HLM ou autre) car les délais d'attente sont longs.



Non, surtout ne changez rien.



Plus de logements HLM sur Florac.
Augmenter l'offre de logement dans le parc privé et public.
Augmentation des loyers sur Florac et alentours qui rend l'accès au logement difficile.



LA PAROLE DES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES, ACCOMPAGNÉES PAR LE CIDFF

3 témoignages recueillis :

- 2 personnes sont actuellement hébergées par une association
- 1 personne est actuellement locataire du parc social et a déjà été hébergée par le CIDFF

100% ont déjà occupé un logement autonome dont deux personnes avec accompagnement.

Une personne a été orientée par le 115, une autre par son assistante sociale de secteur et la dernière par le commissariat.

Deux d'entre elles déclarent avoir pu accéder rapidement et sans difficulté à un hébergement tandis qu'une relate des difficultés liées :

- au refus des animaux domestiques en hébergement ;
- au fait que le co-hébergement n'était pas adapté à sa situation ;
- au fait que l'accueil dans un studio ne permet pas d'accueillir les enfants sur des droits d'hébergement

Une personne sur trois rapporte qu'à son sens, il est difficile d'accéder à un logement autonome en Lozère car les bailleurs se montrent frileux pour louer leur logement à des ménages précaires et refusent de louer sans garant.

Selon vous, qu'est ce qui serait à améliorer pour faciliter l'accès à l'hébergement ?



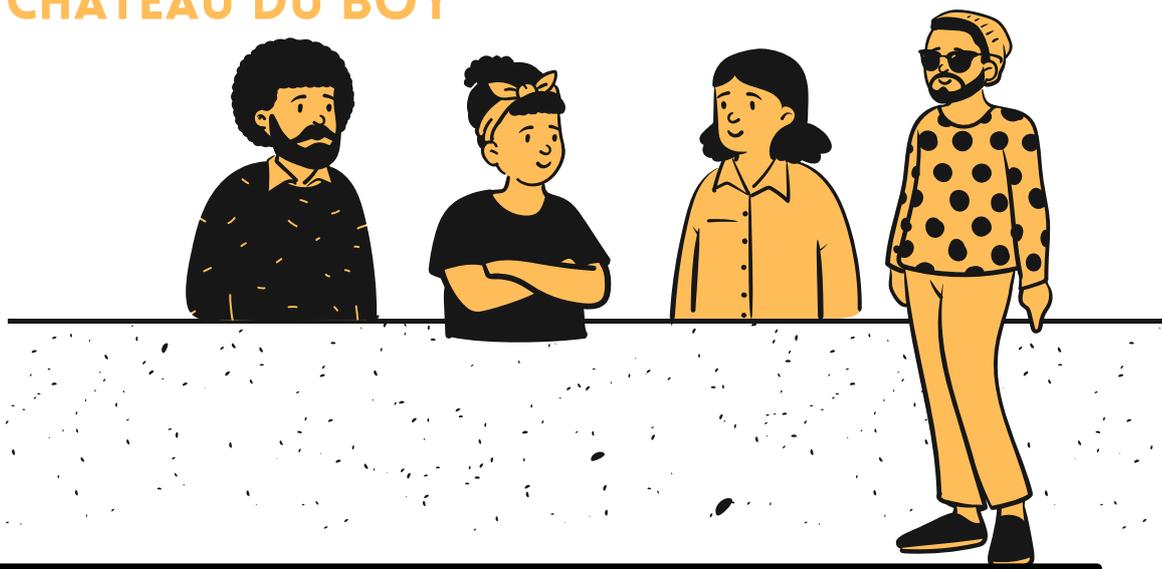
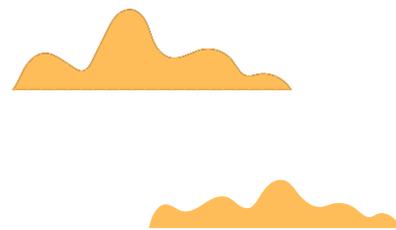
- Plus de places adaptées selon la situation
- Que les structures acceptent les animaux (dans le raisonnable)

Selon vous, qu'est ce qui serait à améliorer pour faciliter l'accès au logement autonome des personnes victimes de violence intrafamiliale ?

Prioriser plus l'attribution d'un logement social lorsque l'on est en grande précarité.
Tenir plus compte des souhaits émis pour le logement (nombre de pièces, étage, localisation).
Lorsque l'on est accompagné par une structure d'insertion, les bailleurs devraient tenir compte des arguments des professionnels.

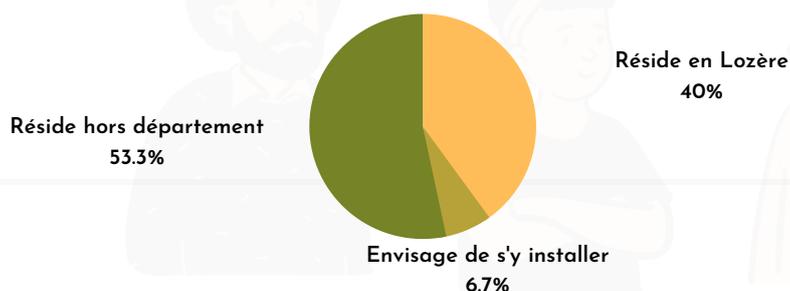
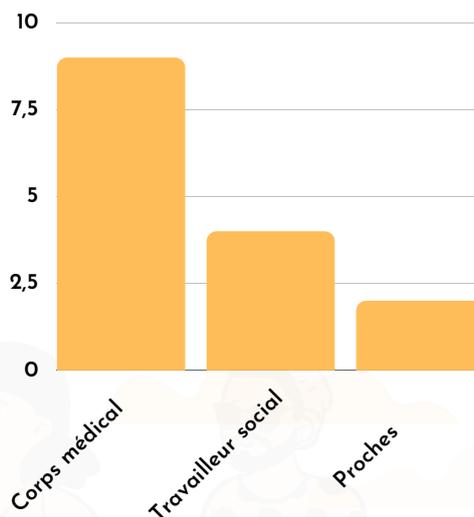


LA PAROLE DES PERSONNES PRÉSENTANT DES CONDUITES ADDICTIVES, ACCOMPAGNÉES PAR FRANCE ADDICTION 48 ET/OU LE SSRA DU CHÂTEAU DU BOY



15 témoignages recueillis : 100% occupent un logement autonome

Six personnes résident habituellement en Lozère, une est venue dans le département dans le cadre de ses soins et envisage de s'y installer tandis que les 8 personnes restantes souhaitent retourner dans leur département d'origine après leurs soins.



9 personnes ont été orientées sur des soins en Lozère par le corps médical, 4 par des travailleurs sociaux et 2 par leurs proches.

Selon vous, qu'est ce qui serait à améliorer pour faciliter la recherche de logement ?

Plus de logements, moins de demandes.

Un atelier informatique et recherche de logement avec les possibilités et les disponibilités en fonction de sa situation sociale.

Une plus grande attention à la demande des AS pour les personnes sans logement hospitalisées. L'écrit fait par l'AS et le médecin devrait avoir du poids sur la demande de logement

Plus d'accessibilité en fauteuil roulant.
Plus de logements adaptés.

Des aides pour remplir les dossiers de logement

Permanence avec des ordinateurs.
Des affichages des logements possibles.



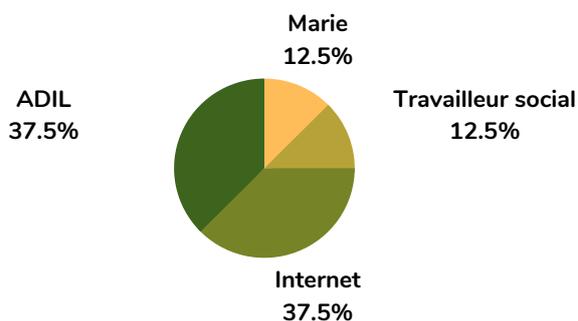
Plus d'offres accessibles aux personnes à revenus faibles.
Plus d'appartements avec ascenseur en centre-ville.

LA PAROLE DES PERSONNES OCCUPANT UN LOGEMENT INDIGNE OU NON-DÉCENT AYANT SAISI LA MISSION DÉPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE (MDLHI)



8 témoignages recueillis : 100% étaient locataires lors de la saisine de la MDLHI

7 personnes sur 8 déclarent que l'action de la MDLHI semble adaptée pour répondre aux difficultés rencontrées dans leur logement



5 personnes se disent satisfaites de leur dossier de saisine (contenu, transmission, suivi et information) alors que deux estiment qu'il y a un manque d'information et de suivi.

Une personne n'a pas d'avis en la matière.

3 personnes ont connu la MDLHI par le biais d'une consultation auprès de l'ADIL de la Lozère, 3 autres par Internet, 1 par son assistante sociale de secteur et 1 par la mairie de sa commune de résidence.

 Bien

 Manque d'information et de suivi

Selon vous, quelles améliorations pourraient être apportées par la MDLHI dans le traitement des signalements ?

Lorsque j'ai contacté l'ARS pour mon problème de logement la MDLHI est intervenue indirectement dans mon dossier par le biais des services sociaux ... mais ne m'a jamais fait part par courrier de son implication ni de sa raison d'être!

Heureusement que vous êtes là !

Tout à été très vite et accueil chaleureux je tiens à vous remercier une fois de plus.



Plus accompagner l'utilisateur dans la démarche judiciaire s'il y a.



Informez sur le suivi du dossier



ANNEXE 3 :

Rapport de Campagne Pour
**PDALHPD : Invitation au séminaire
logement et hébergement du 9 juillet
2021**



Détails de la Campagne

PDALHPD : Invitation au séminaire logement et hébergement du 9 juillet 2021

Sujet de l'e-mail:	PDALHPD : Invitation au séminaire logement et hébergement du 9 juillet 2021
Date d'envoi:	18/06/2021 12:00:54
liste:	28 More Show all ▼
De:	pdalhpd48@orange.fr <pdalhpd48@orange.fr>
URL courte:	https://mailp.ro/PnbhCZ



- Taux d'ouverture:** Le taux d'ouverture peut être amélioré en choisissant une ligne d'objet attrayante dans vos campagnes.
- CTR:** Le taux de clics (CTR) peut être amélioré en choisissant un contenu attrayant et une offre au sein de votre campagne.
- Retours:** Nombre d'e-mails qui n'ont pas pu être remis au destinataire, principalement en raison d'adresses invalides, mais également pour des raisons telles que des problèmes de serveur hôte ou de routage ou des boîtes aux lettres désactivées, entre autres.
- Désinscriptions:** Nombre d'utilisateurs ayant choisi de se désabonner de vos campagnes par courrier électronique. Vous ne devriez pas les ajouter à nouveau à vos listes.

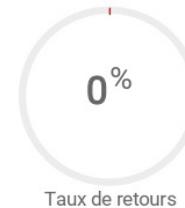
Statistiques globales



371
Emails envoyés



370
Délivrés



123
Ouverture

57
Clics

1
Retours

1
Désinscriptions

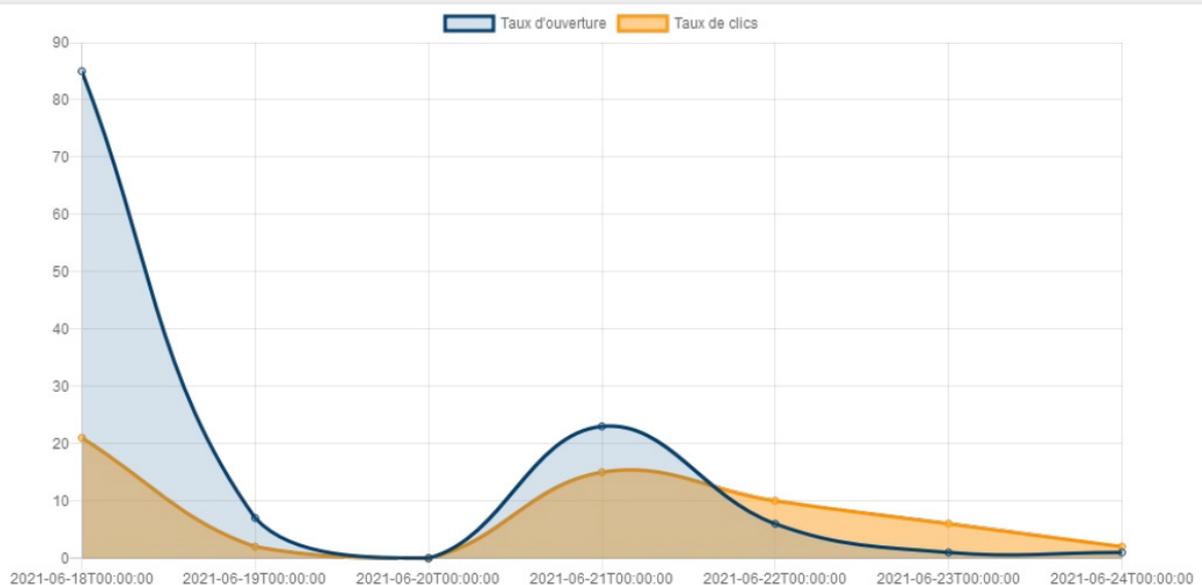
[Voir les détails](#)

[Voir les détails](#)

[Voir les détails](#)

[Voir les détails](#)

Efficacité de la campagne



Dispositifs Utilisateurs

Ordinateur OS



Mobile OS



Geolocalisation

Pays	Ouverture
France	121
Austria	1
Finland	1
Autres	0

[VOIR LA CARTE ENTIÈRE ▶](#)



Vos URL les plus populaires

URL	Clics uniques
www.adil48.org/fileadmin/user_upload/Programme_seminaire_logement_et_hebergement_du_9_juillet_2021.pdf	37
forms.gle/vehH5gUrc6nM3WP19	20

[VOIR TOUTES LES URL ▶](#)

Détails de la Campagne

PDALHPD : Invitation au séminaire logement et hébergement du 9 juillet 2021

Sujet de l'e-mail:	PDALHPD : Invitation au séminaire logement et hébergement du 9 juillet 2021
Date d'envoi:	18/06/2021 09:54:02
liste:	ADIL
De:	pdalhpd48@orange.fr <pdalhpd48@orange.fr>
URL courte:	https://mailp.ro/TbKUEo

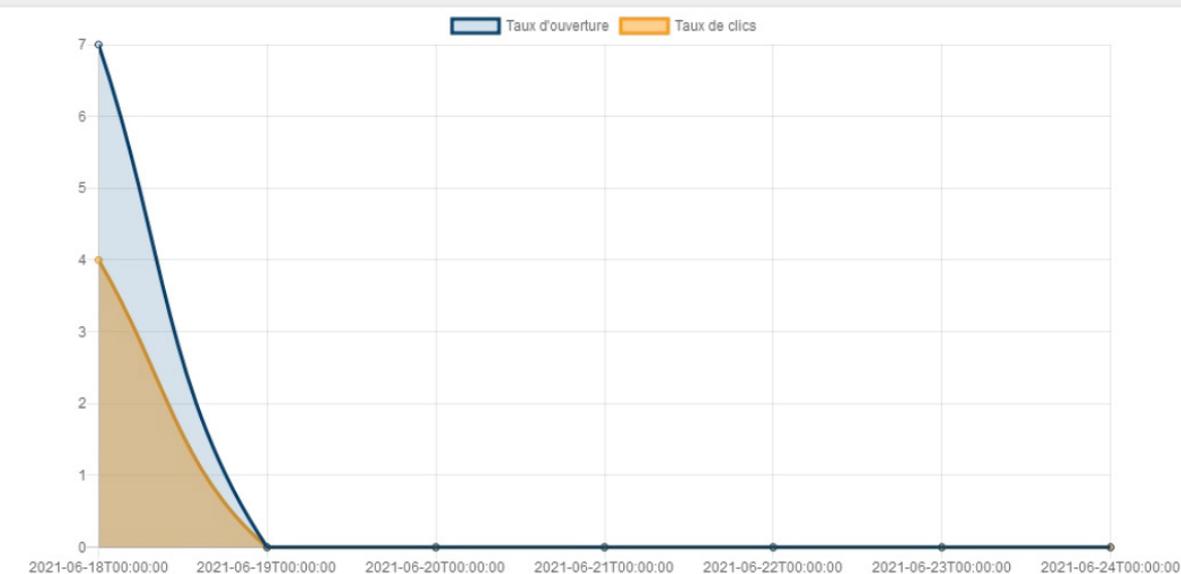


- Taux d'ouverture:** Le taux d'ouverture peut être amélioré en choisissant une ligne d'objet attrayante dans vos campagnes.
- CTR:** Le taux de clics (CTR) peut être amélioré en choisissant un contenu attrayant et une offre au sein de votre campagne.
- Retours:** Nombre d'e-mails qui n'ont pas pu être remis au destinataire, principalement en raison d'adresses invalides, mais également pour des raisons telles que des problèmes de serveur hôte ou de routage ou des boîtes aux lettres désactivées, entre autres.
- Désinscriptions:** Nombre d'utilisateurs ayant choisi de se désabonner de vos campagnes par courrier électronique. Vous ne devriez pas les ajouter à nouveau à vos listes.

Statistiques globales

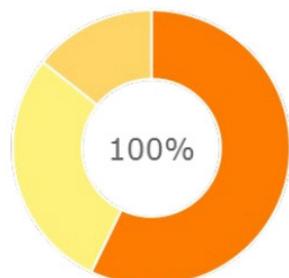


Efficacité de la campagne



Dispositifs Utilisateurs

Ordinateur OS



Mobile OS

0%

Geolocalisation

Pays	Ouverture
France	7
Autres	0

[VOIR LA CARTE ENTIÈRE ▶](#)



Vos URL les plus populaires

URL	Clics uniques
www.adil48.org/fileadmin/user_upload/Programme_seminaire_logement_et_hebergement_du_9_juillet_2021.pdf	2
forms.gle/vehH5gUrc6nM3WP19	2

[VOIR TOUTES LES URL ▶](#)



Généré par www.mailpro.com

© 2001 - 2021 · Mailpro · MAXONY Group

Vendredi 9 juillet 2021

ANNEXE 4 : SEMINAIRE LOGEMENT & HEBERGEMENT

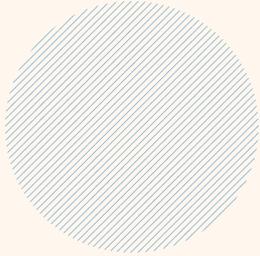
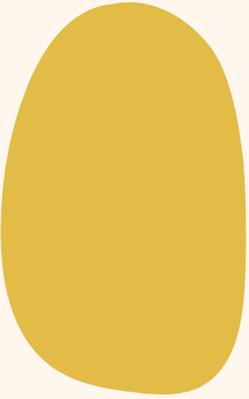
dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)



Qu'est ce que le PDALHPD ?



Temps : 1 minute 32



PROGRAMME DU SEMINAIRE

9h30

6ème plan 2016-2021,
ses enjeux et son bilan quantitatif

10h30

Pause

10h45

1ère session d'atelier

11h30

2ème session d'atelier

12h15

Pause repas (libre)

14h00

>> Evaluation qualitative du
6ème plan :

- résultats des questionnaires
- éléments clés des entretiens

>> Temps d'échanges

>> Annonce des prochains
événements 2021

15h00

3ème session d'atelier

15h45

4ème session d'atelier



6ème PDALHPD 2016-2021

Enjeux et bilan quantitatif

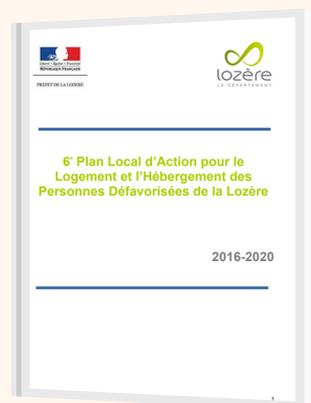


Signé le **1er septembre 2016**, le 6ème PDALHPD de la Lozère se veut opérationnel.

Articulé autour de 5 axes :

1. Conduire l'observation territoriale et partagée des besoins en matière d'hébergement et de logement des publics défavorisés
2. Développer les réponses en termes d'accueil, d'hébergement et d'insertion
3. Améliorer la fluidité de l'hébergement au logement
4. Développer les actions pour le logement des personnes défavorisées
5. Améliorer la communication

34 fiches actions au départ, puis 9 de plus en 2019 : au total 43 fiches actions



Public prioritaire

Article L441-1 du Code de la construction et de l'habitat (CCH)

- ayant bénéficié d'une décision favorable au titre du Droit au Logement (DALO) ;
- en situation de handicap ;
- sortant d'un appartement de coordination thérapeutique ;
- mal logées ou défavorisées et personnes rencontrant des difficultés particulières de logement pour des raisons d'ordre financier ou tenant à leurs conditions d'existence ou confrontées à un cumul de difficultés financières et de difficultés d'insertion sociale ;
- hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition ;
- reprenant une activité après une période de chômage de longue durée ;
- exposées à des situations d'habitat indigne ;
- mariées, vivant maritalement ou liées par un pacte civil de solidarité justifiant de violences au sein du couple ou entre les partenaires, sans que la circonstance que le conjoint ou le partenaire lié par un pacte civil de solidarité bénéficie d'un contrat de location au titre du logement occupé par le couple puisse y faire obstacle, et personnes menacées de mariage forcé. Ces situations sont attestées par une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ;
- victimes de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou à ses abords ;
- engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ;
- victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme ;
- ayant à leur charge un enfant mineur et logées dans des locaux manifestement suroccupés ou ne présentant pas le caractère d'un logement décent ;
- dépourvues de logement, y compris celles qui sont hébergées par des tiers ;
- menacées d'expulsion sans relogement.

Bilan quantitatif & bilan des fiches

action

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES FICHES ACTION :

PARTIELLEMENT RÉALISÉ (30%) 

PARTIELLEMENT RÉALISÉ (70%) 

TOTALEMENT RÉALISÉ (100%) 

Décret du 14.11.17

"Le préfet et le président du conseil départemental procèdent à l'évaluation du plan en cours et à l'évaluation territorialisée des besoins des publics concernés, préalablement à l'élaboration du nouveau plan.

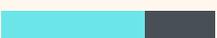
L'évaluation du plan consiste en une analyse des effets du plan sur l'évolution du nombre et de la situation des personnes et familles en difficultés, et en une appréciation de l'adéquation du plan au regard de ses objectifs".

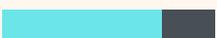
Bilan des fiches action

AXE 1 : Conduire l'observation territoriale et partagée des besoins en matière d'hébergement et de logement des publics défavorisés

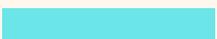
Orientation 1 : Fiabiliser les données et utiliser l'observatoire comme levier d'accompagnement des orientations

Action 1 : Actualiser annuellement le diagnostic 

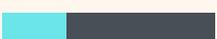
Action 1 bis : Poursuivre et consolider la production des données du secteur AHI 

Action 1 ter : Présenter des données relatives au secteur du logement 

Action 2 : Travailler la cohérence des indicateurs 

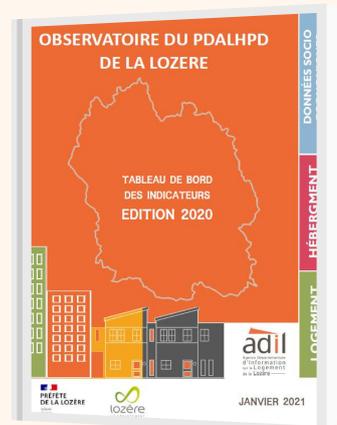
Action 2 bis : Coordonner les données recueillies dans le cadre du PDALHPD 

Orientation 2 : Travailler la participation effective des usagers

Action 1 : Impliquer les usagers dans la conduite du PDALHPD 

Un outil au service de la mise en œuvre des politiques sociales de l'hébergement au logement

Créé en 2020, l'Observatoire du PDALHPD de la Lozère a pour vocation à constituer un socle de connaissances sur le fonctionnement, l'occupation et l'évolution des différents parcs de logements et d'hébergement dans le département.



OBJECTIF

Coordonner au mieux les acteurs en décloisonnant l'information et en partageant l'analyse, afin de faciliter la prise de décision et de permettre de développer des actions innovantes et adaptées à notre territoire.

PORTEUR DE L'ACTION

ADIL48

PERSPECTIVES

Poursuivre et développer l'observatoire

AXE 2 : Développer les réponses en termes d'accueil, d'hébergement et d'insertion

Orientation 1 : Optimiser l'offre existante

Action 1 : Permettre la mobilisation du parc social à des fins d'hébergement ■

Action 2 : Promouvoir une adaptabilité des dispositifs ■ ■

Orientation 2 : Développer des solutions d'hébergement et d'accompagnement innovantes

Action 1 : Créer un dispositif d'habitat alternatif ■ ■

Action 2 : Favoriser des modes d'accompagnement innovants ■ ■

Action 3 : Développer des solutions d'hébergement pour les femmes victimes de violences intrafamiliales en zone hyper rurale ■

ACTION 3 : DÉVELOPPER DES SOLUTIONS D'HÉBERGEMENT POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES EN ZONE HYPER RURALE

MOYEN

Financement d'une place d'hébergement d'urgence "volante" sur le département

PORTEUR DE L'ACTION

CIDFF / Convention entre le CIDFF et les mairies pour la mise à disposition de logements communaux vacants en cas de besoin.
8 conventions signés depuis 2016

BILAN GÉNÉRAL

Action innovante et correspondant aux besoins du territoire développement de l'offre et une action concrète pour permettre aux personnes victimes de violences de rester sur leur bassin de vie donc à poursuivre pour ce public.



PERSPECTIVES

A développer pour ce public : intérêt d'avoir d'autres mairies conventionnées afin d'assurer un maillage ++ du territoire, avant d'envisager le développement de places supplémentaires.

AXE 3 : Améliorer la fluidité de l'hébergement au logement

Orientation 1 : Favoriser l'orientation des personnes pour fluidifier les parcours et éviter les ruptures

Action 1 : Rendre plus lisible les disponibilités des dispositifs (SIAO)



Action 2 : Labellisation des publics prioritaires et traitement des demandeurs



Orientation 2 : Faciliter l'accès au logement

Action 1 : Développer la coordination entre le secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion et les bailleurs



Action 2 : Mobiliser le dispositif de bail glissant



Action 3 : Accompagner l'accès au logement des jeunes



Action 4 : Recherche d'assouplissements normatifs en lien avec la démarche AGILLE pour faciliter l'accès au logement



Action 5 : Promouvoir l'intermédiation locative dans le parc privé



Action 6 : Développer les démarches d'accompagnement appliquant les principes du logement d'abord



Action 7 : Accompagner les sorties d'institutions



ACTION 5 : PROMOUVOIR L'INTERMÉDIATION LOCATIVE DANS LE PARC PRIVÉ

OBJECTIFS

Nouvelle action adoptée en janvier 2019

- Des actions de sensibilisation et d'information
- Ouvrir 10 places d'intermédiation locative sur la durée du plan



BILAN 2020 ET 2021

Difficultés pour organiser des actions de sensibilisation. Formation sur le logement d'abord organisée par la FAS Occitanie en avril 2021 à destination des associations de l'AHI. **+ 16 places du 31/12/17 au 31/12/20 soit 32 (objectif atteint).** 27 conventionnement Anah en 2019 et 2020 (11 en 2019, 16 en 2020) donc un développement de l'offre conventionné sociale, mais pas forcément pour l'intermédiation locatives, malgré l'intérêt fiscal (85% de déduction sur les revenus fonciers au lieu de 50%).

PERSPECTIVES

A poursuivre dans le cadre de la politique LDA
Sensibilisation des propriétaires, agences immobilières et opérateurs sur les avantages notamment financiers et fiscaux. Réflexions autour de la création d'une AIVS.

AXE 4 : Développer les actions pour le logement des personnes défavorisées

Orientation 1 : Lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique

Action 1 : Lutte contre l'habitat indigne et non décent



Action 2 : Améliorer la qualité du logement social



Action 3 : Lutte contre la précarité énergétique



Orientation 2 : Prévention des expulsions

Action 1 : Renforcement de la CCAPEX



Action 2 : Révision de la charte de prévention des expulsions locatives

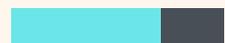


Action 3 : Améliorer la détection des impayés



Orientation 3 : Permettre le maintien à domicile PA/PH ayant de petites ressources

Action 1 : Améliorer l'accessibilité des logements pour favoriser le maintien à domicile



Action 2 : Développer un outil de repérage et de communication (inter-institutions et grand public) pour les logements PMR et les dispositifs complémentaires de l'Anah



Orientation 4 : Optimiser l'utilisation du parc locatif social

Action 1 : Répondre aux demandes de logement au regard de l'offre en logements vacants



Action 2 : Prendre en compte les besoins du territoire exprimés dans le diagnostic 360 pour adapter le programme de construction de logement social

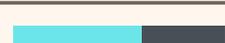


Action 3 : Mobiliser du logement social pour les dispositifs de logement adapté

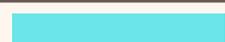


Orientation 5 : Renforcer le rôle du FSL comme outil d'aide à l'accès et au maintien dans le logement

Action 1 : Articuler l'ensemble des mesures d'accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement et de soutien à la mobilisation de logement



Action 2 : Adapter le FSL aux besoins en matière d'accès et de maintien dans le logement



LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

P.P.P.I

9,8% du parc privé des résidences principales en Lozère, contre 7,8% à l'échelle de l'Occitanie.

OBJECTIFS

1. Permettre le repérage des situations d'HI
2. Améliorer le traitement et le suivi des signalements
3. Améliorer le traitement des situations d'incurie et de type Diogène



ÉVOLUTION DU PARC PRIVÉ POTENTIELLEMENT INDIGNE EN LOZÈRE



BILAN

De nombreuses actions ont été menées (cf bilans annuels MDLHI) Le repérage a été amélioré, ainsi que le traitement des situations. **Nombre signalements MDLHI : environ 25 par an et 128 en 5 ans** Financement Anah de 2016 à 2020 = 83 logements financés au titre de l'habitat indigne / très dégradé (37 Propriétaire Bailleur et 46 Propriétaire Occupant) Sur l'amélioration du traitement des situations d'incurie : nouveaux moyens : 0,5 ETP d'infirmière incurie financé par ARS

PERSPECTIVES

Améliorer le suivi : notamment auprès des usagers + nouveaux outils de suivi
Poursuivre le travail engagé dans le PDLHI et intégrer le PDLHI au PDALHPD

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGETIQUE

DEFINITION

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement pose une définition de la précarité énergétique : « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

BILAN

6.457 ménages en précarité énergétique logement en Lozère (soit 18.9%)
Le volet curatif : aides financières directes aux impayés dans le cadre des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) + chèque énergie
Le volet préventif : accompagnement énergétique via l'action de l'ALEC + action de médiation ADIL/EDF + réunion/ ateliers d'information / sensibilisation sur les éco-gestes
Les outils de politique publique : PIG et OPAH

PERSPECTIVES

- Accompagnement énergétique FSL voir pour aller plus loin (médiation bailleur/locataire)
- Fonds de travaux en faveur des ménages défavorisés de type SLIME
- Améliorer la connaissance de la PE en Lozère via l'observatoire
- Mise en place du SARE (Sarénov'Occitanie), reconduction programme de type PIG, ...



PRÉVENTION DES EXPULSIONS

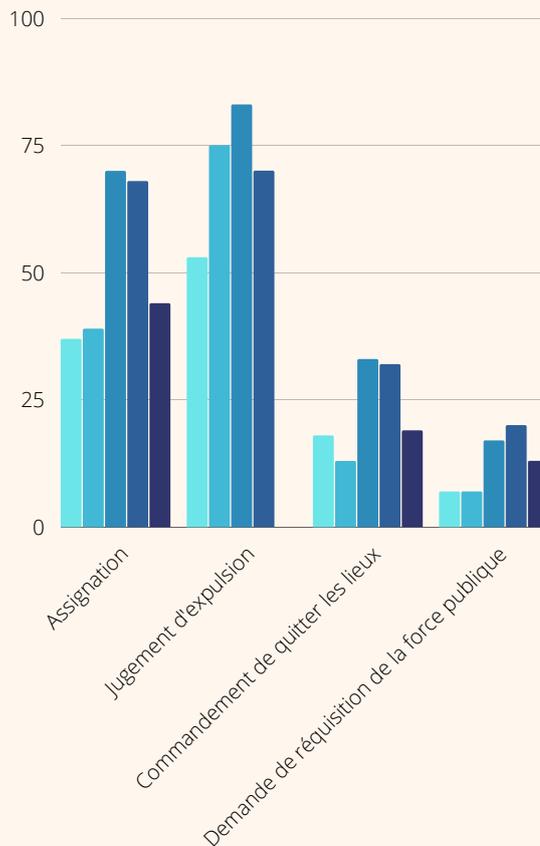
OBJECTIFS

- Renforcement de la CCAPEX
- Révision de la charte de prévention des expulsions
- Améliorer détection des impayés



CHIFFRES CLÉS

Sur la période 2016-2020, hausse du nombre de procédure et d'expulsion (en 2018 et 2019, 2020 n'est pas représentative)
 Forte activité de la CCAPEX
 Charte de prévention des expulsions locatives signée le 22/02/2017
 Détection des impayés : bilan plus mitigé



PERSPECTIVES

- Dettes des collectivités locales
- Développement de l'aller-vers
- Articulation des dispositifs (FSL, autres aides, CCAPEX)
- Accompagnement des locataires pour présence à l'audience
- Accompagner la mise en place des nouveaux diagnostics sociaux et financiers (qui deviennent contradictoire...)

FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT - FSL

Le FSL, un outil connu et reconnu, efficace, au service de l'accès et du maintien dans le logement des publics prioritaires du plan.

BILAN

- Articuler l'ensemble des mesures d'accompagnement en faveur de l'accès et du maintien dans le logement
- Adapter le FLS aux besoins en matière d'accès et de maintien dans le logement : évolution et adaptation du RI en 2016 et 2019, et information régulière des travailleurs sociaux

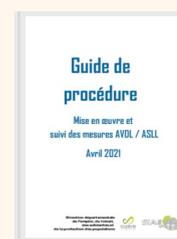


PERSPECTIVES

Poursuivre les adaptations du FSL en fonction des problématiques locales :

- Intervention sur incurie des ménages modestes / public prioritaire : désencombrement et nettoyage ?
- Réflexion sur intervention sur les dettes de loyer et condition de reprise du paiement de 2 mois de loyer

Lien CCAPEX - FSL à renforcer



AXE 5 : Améliorer la communication

Orientation 1 : Mettre en œuvre un plan de communication stratégique afin d'apporter de la lisibilité sur les dispositifs et les actions du PDALHPD

Action 1 : Informer sur la lutte contre l'habitat indigne	
Action 2 : Apporter de la lisibilité sur l'habitat (aides à l'amélioration de l'habitat, logement des jeunes)	
Action 3 : Informer sur la prévention des expulsions	
Action 4 : Créer un document de présentation du FSL	
Action 5 : Améliorer la connaissance du secteur de l'accueil, hébergement, insertion	
Action 6 : Informer les partenaires sur le dispositif d'intermédiation locative	

Orientation 2 : Améliorer la communication entre les partenaires

Action 1 : Mieux faire connaître l'ensemble du dispositif FSL	
Action 2 : Mieux faire connaître le contingent préfectoral aux partenaires	
Action 3 : Travailler la gestion des cas complexes en lien avec AGILLE	
Action 4 : Promouvoir les principes du logement d'abord	

LA COMMUNICATION

GUIDE DES PROCÉDURES



GUIDE MDLHI POUR LOCATAIRE



GUIDE SUR ADAPTATION LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT



BROCHURE CONTINGENT PREFECTORAL ET FSL



PERSPECTIVES

Poursuivre et améliorer la communication interne et externe (charte graphique, logo, support de communication internet ou newsletter ou autre -)

LES ATELIERS THEMATIQUES

La constitution des groupes a été établie de manière totalement aléatoire...

En fonction de la couleur de votre pochette.

Chaque groupe va participer successivement aux 4 ateliers qui sont proposés.



1 Nous avons donc 4 groupes



2 4 couleurs de pochette



3 Dans vos pochettes, vous retrouverez pour votre groupe l'ordre dans lequel vous allez participer aux différents ateliers.

ATELIER 1

Animé par Pauline BOIRAL & Laure MAURIN-SEGUELA

Comment faire évoluer l'accompagnement vers et dans le logement dans le contexte du logement d'abord.

ATELIER 2

Animé par Clémence CASSOURRET & Héroïse COSTES

Vers un objectif de zéro expulsion (sans relogement) en Lozère.

ATELIER 3

Animé par Cathy DURAND & Aurélie POLIGALA-COUËT

Apporter une réponse adaptée aux situations de mal logement (lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique).



ATELIER 4

Animé par Christophe DONNET & Aude LOPEZ et/ou Gilles ROUSSET

Innover en matière de solutions d'hébergement et de logement : Imaginer et mettre en œuvre des solutions nouvelles et/ou innovantes :

- habitat alternatif,
- habitat inclusif,
- habitat partagé,
- collaboratif,
- logement intergénérationnel...

Evaluation qualitative du 6ème plan

Résultats des questionnaires
éléments clés des entretiens
retours des usagers



Résultats des questionnaires

LE CONTEXTE

Le bilan du 6ème PDALHPD de la Lozère s'appuie sur :

- des données d'évaluation quantitative ;
- des données d'évaluation qualitative.

L'évaluation quantitative consiste à apprécier le pourcentage de réalisation de chaque fiche-action.

L'évaluation qualitative est composée de plusieurs points :

- une analyse des réponses apportées aux différents questionnaires en ligne ;
- une synthèse des entretiens individuels menés avec les principaux partenaires impliqués sur les domaines de l'AHJ, du logement et de l'accompagnement social, sanitaire et médico-social ;
- un recueil des retours d'expérience des usagers du plan.

Ainsi, plusieurs questionnaires en ligne ont été largement diffusés :

- un "questionnaire général" qui visait à interroger les participants sur la connaissance du 6ème PDALHPD, ses enjeux, l'atteinte de ses objectifs et les perspectives du futur plan ;
- 9 questionnaires "focus" sur le bilan des actions menées en fonction de chaque public-cible.

LISTE DE DIFFUSION :

+ de 350 destinataires

Domaines très variés concernant de près ou de loin les publics ciblés par le plan.

...services de l'Etat, du Conseil départemental, de l'ARS, médico-social, hébergement/insertion, énergie, personnes âgées ou handicapées, structures accompagnant les personnes victimes de violence et les personnes sortant de prison, mission locale, lycées et établissements de formation professionnelles, professionnels du droit, organismes payeurs d'aide au logement, caisses de retraite, mandataires judiciaires, communes, communautés de communes, agences immobilières...

QUESTIONNAIRE GÉNÉRAL

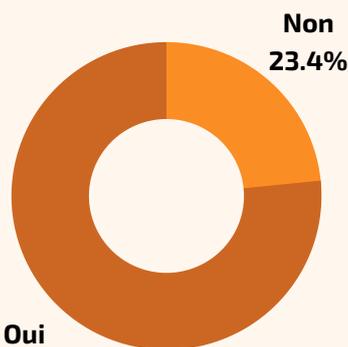
Au 11 juin 2021, date de clôture des questionnaires en ligne, **47 réponses** avaient été apportées au "questionnaire général" qui visait à interroger les participants sur :

- la connaissance du PDALHPD (connaissance du plan en soi, des modalités de gouvernance et d'organisation de groupe de travail, connaissance des publics cibles et des enjeux du plan) ;
- les enjeux du PDALHPD ;
- les perspectives du futur plan ;
- l'atteinte des objectifs du 6ème plan.

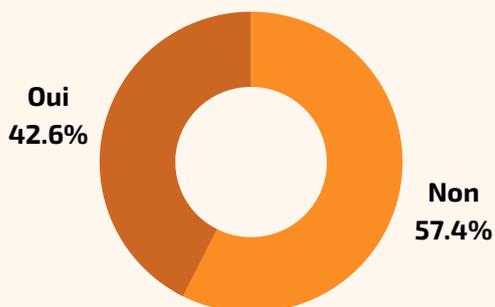
Connaissez-vous le PDALHPD de la Lozère ?

Sur les 47 personnes ayant répondu au questionnaire, **une très large majorité** déclare avoir une **connaissance préalable** du PDALHPD. (36 personnes disent connaître contre 11 qui disent ne pas connaître).

Parmi ceux-ci, plus de 75% sont directement concernés par la mise en œuvre des actions du plan tandis que 19% en ont entendu parler sans se sentir véritablement concerné.



Connaissez-vous les modalités de gouvernance du PDALHPD ?

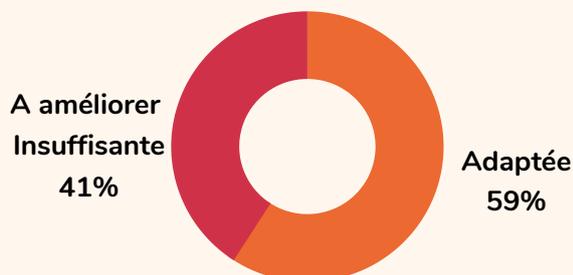


Par contre, **les modalités de gouvernance et les membres associés sont majoritairement méconnus** (pour plus de 57%). Ainsi, c'est sans surprise que presque 55% des personnes ayant répondu au questionnaire expriment le **besoin d'améliorer l'interconnaissance des membres et de leurs rôles respectifs** qui est jugée trop faible.

Interconnaissance des membres et de leurs rôles



Animation des CORES



S'agissant des **CORES**, leur **fréquence et durée** sont **jugées largement adaptées** (+84%). L'animation est jugée adaptée également pour la majorité des répondants mais près de **41% des répondants estiment que l'animation est à améliorer**.

Animation des COTECH



S'agissant des **COTECH**, leur **fréquence, durée et animation** sont également **jugées adaptées** dans l'ensemble même si 45% des réponses expriment le **besoin d'une meilleure animation**, 35% que leur **fréquence est à adapter** et 29% que la **durée des COTECH est trop élevée**.

L'organisation de groupes de travail thématiques est à repenser pour 75% des répondants.

30% sollicitent la tenue de groupes de travail de façon plus fréquente.

Il est également à noter que 10 personnes ayant répondu au questionnaire mais n'étant pas membre des commissions ont exprimé le désir d'y participer à l'avenir.

Parmi les enjeux du PDALHPD, le plus connu est celui de l'AHl (accueil, hébergement et insertion) pour plus de 47% des participants, viennent ensuite pour un même nombre de réponses, les thématiques de l'accès au logement et du maintien dans le logement.

Pour parvenir à la réalisation de ces enjeux, un certain nombre d'axes et d'orientations avaient été définis par le 6ème PDALHPD de la Lozère.

Pour l'essentiel d'entre eux (12), il a été demandé aux participants aux questionnaire de livrer leur appréciation les concernant, les réponses proposées étaient :

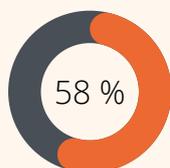
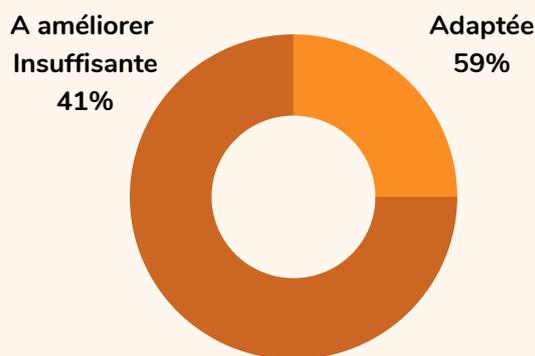
- en adéquation avec les besoins
- a améliorer
- ne semble plus ou pas constituer un levier efficace

Trois axes/orientations sur les 12 évaluées ont été déclarées "adaptées" à plus de 50% par les répondants au questionnaire :

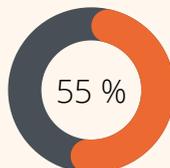
- la création de l'observatoire du logement ;
- la prévention des expulsions locatives ;
- le renforcement du rôle du FSL comme outil d'accès et de maintien dans le logement.

Une personne a déclaré que ces axes ne semblait pas (ou plus) constituer un levier efficace pour atteindre les objectifs du PDALHPD, sauf pour la question du renforcement du rôle du FSL comme outils d'accès et de maintien dans le logement.

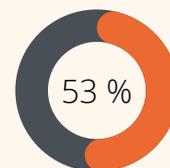
Organisation de groupe de travail



PRÉVENTION DES
EXPULSIONS LOCATIVES



RÔLE DU FSL COMME OUTIL
D'ACCÈS ET DE MAINTIEN DANS
LE LOGEMENT

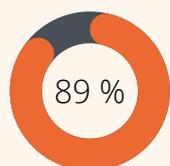


CRÉATION DE
L'OBSERVATOIRE DU
LOGEMENT

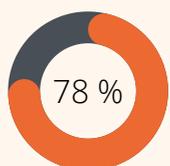
Les trois axes/orientations sur les 12 évaluées qui ont été jugées les plus à "améliorer" par les répondants au questionnaire sont :

- la lisibilité du PDALHP et de ses dispositifs (89%) ;
- le développement de solutions d'hébergement et d'accompagnement innovants (78%) ;
- l'amélioration de la communication entre les partenaires (78%).

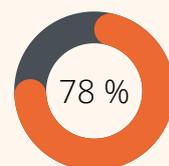
Deux personnes ont déclaré que le développement de solutions d'hébergement et d'accompagnement innovants ne semblait pas (ou plus) constituer un levier efficace pour atteindre les objectifs du PDALHPD, une également pour la question de la lisibilité du PDALHPD et de ses dispositifs mais aucune pour celle de l'amélioration de la communication entre les partenaires.



LISIBILITÉ DU PDALHPD
ET DE SES DISPOSITIFS



DÉVELOPPEMENT DE SOLUTIONS
D'HÉBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT
INNOVANTS



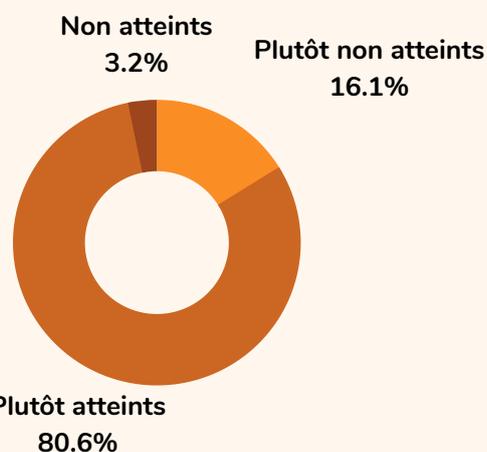
AMÉLIORATION DE LA
COMMUNICATION
ENTRE PARTENAIRES

Les réponses étaient ici proposées de façon ouverte (expression libre).
27 personnes se sont exprimé à ce sujet.

Les participants ont été invités à exprimer les **difficultés qui semblent perdurer** à leur sens **en matière d'accès** à l'hébergement, à l'insertion et au logement **ainsi qu'en matière de maintien** dans le logement autonome.

De façon transversale et globale, il est donc à retenir comme freins et difficultés qui compliquent encore aujourd'hui l'insertion, l'accès à l'hébergement ou la fluidité du parcours de l'hébergement vers le logement autonome :

- le **manque d'efficacité énergétique** des logements, tant dans le parc public que privé ;
- la **tension du parc locatif sur le bassin de vie de Mende** ;
- l'**absence ou la rareté des infrastructures de transports** ne permettant pas aux personnes en grande précarité de s'éloigner du centre-ville de Mende et des autres principales ville lozériennes ;
- la stigmatisation du public et les **appréhensions des bailleurs** à louer aux personnes en grande précarité/difficulté ;
- le **manque de diversité sur le type d'hébergement** proposé (résidence sociale, foyer de jeune travailleur, pension de famille...)
- le **manque de lisibilité** sur les dispositifs ou leur **sous-mobilisation et/ou de coordination** entre les différents acteurs.



A la question "Plus globalement, diriez-vous que les objectifs portés par le 6ème PDALHPD ont-ils été : largement non-atteints / plutôt non-atteints / atteints ?", **une très large majorité des participants (80,6%) ont répondu "plutôt atteints"**.

3,2% ont estimé que les objectifs avaient été atteints contre 16,1% qui estiment qu'ils sont plutôt "non-atteints" et qu'il faut donc pousser plus avant les axes d'action tendant à leur réalisation.

Sur 31 personnes qui ont exprimé leur évaluation sur cette question, 25 ont estimé que les objectifs étaient plutôt atteints, 5 plutôt non-atteints,

Seule 1 personne a répondu "atteints" et personne n'a estimé que les objectifs n'étaient largement pas atteints.

Il a été demandé aux 5 personnes ayant répondu que les objectifs du 6ème PDALHPD avaient été plutôt non-atteints, de bien vouloir nous préciser les **freins et difficultés** qui pourraient expliquer cette situation.

Les réponses apportées sont reproduites ici telles quelles :

- "Le temps de rencontre entre les partenaires difficile vu les planning des uns et des autres" ;
- "Mobilité territoriale, temps administratifs, accès aux documents" ;
- "Communication à améliorer, rénovation des logements à encourager et création de logements accessibles aux faibles revenus" ;
- "Au sujet de l'habitat alternatif de plus en plus sollicité par nos publics, il s'avère que de nombreux écueils demeurent pour une adéquation concrète sur le terrain".

LES PERSPECTIVES D'AMÉLIORATION POUR LE FUTUR 7ÈME PDALHPD SELON LES PARTICIPANTS AU QUESTIONNAIRE :

- "Valoriser les réussites - communication envers les Bailleurs"
- "Coordinateur de terrain et référent, tout en proposant des contrats d'inclusion progressive"
- Personnes âgées dans la perspectives de développer l'habitat inclusif et la vie partagée
- "Communiquer, étendre le champ des partenaires"
- Proposer une offre de logements adaptée pour les jeunes : isolés, étudiants, en apprentissage, au chômage... réflexion à mener sur une offre de logements pour les personnes âgées (logements accessibles..)
- Appuyer les structures adaptées gage d'un meilleur suivi et de professionnalisme
- "Création d'équipes mobiles pluri-professionnelles pour aller vers les ménages en difficultés en travaillant conjointement avec les bailleurs, le CD48, les asso AHI, les services de santé pour proposer de la prévention et d'intervenir en amont et avant que de grosses difficultés s'installent. Travail possible sur les difficultés budgétaires, les relations de voisinage, la mobilité, la gestion administrative, l'accès aux soins, l'orientation vers des partenaires, les consommations énergétiques... et selon les demandes et besoins de chaque ménage."

QUESTIONNAIRES FOCUS (8)

Afin d'évaluer au mieux les actions spécifiques du plan envers chaque type de public prioritaire, des questionnaires "focus", complémentaires au questionnaire général ont été mis en place :

- Jeunes - 25 ans ;
- Personnes avec troubles psy, conduites addictives ou problématiques sanitaires ;
- Personnes victimes de violences intrafamiliales ;
- Ménages en précarité énergétique ou difficultés économiques ;
- Personnes âgées et/ou handicapées ;
- Ménages occupant des logements indignes ou non-décents ;
- Ménages dépourvus de logement, de bonne foi menacés d'expulsion sans relogement, hébergés temporairement en établissement ou logement de transition ;
- Personnes sortant de prison.

QUESTIONNAIRES FOCUS "JEUNES - 25 ANS"

Au 11 juin 2021, date de clôture des questionnaires en ligne, **10 réponses** avaient été apportées.

Il apparaît depuis 2016 que **le nombre de jeunes** de - 25 ans isolés ou en rupture familiale avec des difficultés d'accueil/hébergement ou d'accès au logement sur le département de la Lozère a **augmenté** (60%) et que leur **accès à l'hébergement ou au logement n'a pas progressé** (+80%). Pour autant, 50% des répondants estiment que **l'insertion des jeunes de moins de 25 ans s'est plutôt améliorée**.

En matière d'adéquation de l'offre d'accueil et d'hébergement au regard des besoins, il apparaît qu'il y a une tension importante à l'échelle du département et du bassin de vie de Mende, une tension sur le bassin de vie de Florac, Langogne et Marvejols et que l'offre est adaptée sur le bassin de vie de Langogne.

L'offre de logement a été, quant à elle, appréciée en forte tension au niveau mendois, en tension à l'échelle départementale ainsi que sur les bassins de vie de Florac et Saint-Chély mais adaptée sur les bassins de vie de Marvejols et Langogne.

La création d'un dispositif spécifique pour l'accueil des jeunes (type foyer de jeunes travailleurs ou résidence sociale) apparaît comme nécessaire et urgente sur le bassin de vie de Mende.

Les **freins** d'accès au **logement** autonome des jeunes de - 25 ans isolés ou en rupture familiale depuis 2016 sur le territoire départemental ne semblent **pas avoir subi d'évolution** sensible. Ils demeurent essentiellement liés à un manque d'information préalable de ces publics (mal préparés à l'accès au logement autonome pour 70% des répondants) et à leur grande précarité (sans emploi, très faibles ressources, manque de mobilité...).

QUESTIONNAIRES FOCUS "PERSONNES AVEC TROUBLES PSY, CONDUITES ADDICTIVES OU PROBLÉMATIQUES SANITAIRES"

Au 11 juin 2021, date de clôture des questionnaires en ligne, **7 réponses** avaient été apportées.

Il apparaît depuis 2016 que **le nombre de personnes** concernées sur le département de la Lozère n'a **pas subi d'évolution** sensible (71%) et que leur **accès à l'hébergement ou au logement n'a pas progressé** (+70%).

En matière d'adéquation de l'offre d'accueil et d'hébergement au regard des besoins, il apparaît qu'il y a une tension à toutes les échelles (département et principaux bassins de vie) mais principalement au niveau départemental ainsi que sur Mende et Florac.

La création de dispositifs d'accompagnement spécifiques et adaptés avec un volet "soins" beaucoup plus important (lit halte soins santé...) fait défaut d'après les personnes qui ont répondu à ce questionnaire. Cela apparaît comme des freins à lever :

Le parcours de l'hébergement au logement autonome pour ce public a été apprécié comme plutôt difficile (71%).

Les personnes ayant répondu au questionnaire ont souhaité souligner la stigmatisation de ce public auprès des bailleurs, la priorité à donner à la question du soin et de l'expérimentation.

"Un accompagnement adapté qui pourrait se développer sous la forme d'un GEM proposant des logements individuels sur un bâtiment collectif oeuvrant sous l'égide de la psycho-thérapie institutionnelle où de multiples intervenants de tous horizons, offriraient la possibilité d'une constellation transférentielle."

QUESTIONNAIRES FOCUS "PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES FAMILIALES"

Au 11 juin 2021, date de clôture des questionnaires en ligne, **4 réponses** avaient été apportées.

Il apparaît depuis 2016 que **le nombre de personnes victimes de violences intrafamiliales** sur le département de la Lozère s'est **plutôt amélioré** (75%) et que l'évolution de l'offre des solutions **d'hébergement ou d'accès au logement autonome n'a pas progressé** (75%).

En matière d'**adéquation de l'offre d'accueil et d'hébergement** au regard des besoins, il apparaît qu'il y a une **tension à l'échelle départementale** ainsi que du **bassin de vie mendois**.

Le parcours de l'hébergement au logement autonome pour ce public a été apprécié comme plutôt **fluide** pour l'ensemble des participants et les freins d'accès à l'hébergement de ce public ne semble pas avoir subi d'évolution sensible (100%).

Il est à noter que les participants ont répondu que les freins qui compliquent le parcours de l'hébergement au logement autonome de ces personnes sont les démarches administratives complexes et les relations d'emprise avec le conjoint.

QUESTIONNAIRES FOCUS "MÉNAGES EN PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE OU DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES"

Au 11 juin 2021, date de clôture des questionnaires en ligne, **9 réponses** avaient été apportées.

Il apparaît depuis 2016 que **le nombre** de personnes concernées sur le département de la Lozère **a augmenté** (67%).

L'offre de solutions de logement pour ces ménages ne semblent pas avoir progressé mais leur **accès à un logement autonome et indépendant s'est plutôt amélioré** (+62%).

En matière d'adéquation de l'offre de logement, elle a été appréciée en tension au niveau du bassin de vie mendois mais adaptée au niveau du reste du territoire, y compris à l'échelle départementale.

Les freins d'accès au logement et de maintien dans celui-ci ne semblent pas avoir progressé. Les répondants se sont largement exprimé sur la nature de ceux-ci.

On peut retenir :

"Des loyers élevés sur le parc privé et sur le parc récent des bailleurs sociaux. des charges élevées sur les logements non adaptés du parc privé voire public (vieux logements énergivores), un manque de garanties (caution), une offre de logements ne répondant pas toujours aux besoins des ménages (réflexion à mener sur les besoins !)"

Piste d'amélioration :

"Les mesures d'accompagnement ne sont pas assez mobilisées et lorsqu'elles le sont, l'accompagnement est très limité en nombre d'heures et portent surtout sur l'accès et peu sur le maintien. De plus, le manque d'adhésion des personnes freinent l'efficacité des mesures. L'aller vers n'est pas encore suffisamment développé en Lozère. Les mesures d'accompagnement dans le logements du Département (ASLL) sont peu développées. le plan devra s'attacher à travailler sur le contenu des mesures, sur le quotidien des travailleurs sociaux (trop de bureaucratie au détriment des personnes à accompagner...) Pas assez de coordination et de communication avec les bailleurs sociaux !!"

QUESTIONNAIRES FOCUS "PERSONNES ÂGÉES ET/OU HANDICAPÉES"

Au 11 juin 2021, date de clôture des questionnaires en ligne, **5 réponses** avaient été apportées.

Il apparaît depuis 2016 que **le nombre** de personnes âgées ou handicapées avec des difficultés d'accès au logement ou de maintien dans celui-ci, sur le département de la Lozère, **n'a pas subi d'évolution sensible** (60%).

La question de **l'offre de solution de logements adaptés semble s'être améliorée dans le parc public** mais ne pas avoir évolué dans le parc privé.

L'**adéquation de l'offre** de logement au regard des besoins de ces publics a été jugée **en tension** à l'échelle départementale mais aussi à l'échelle de l'ensemble des bassins de vie des principales villes lozériennes.

Les **difficultés** qui persistent à ce jour soulevées par les répondants sont :

- le **manque d'offre** de logements adaptés
- l'**absence d'anticipation** des besoins futurs en matière de perte d'autonomie pour les propriétaires-occupants et la difficulté à financer le reste à charge en cas de travaux.

QUESTIONNAIRES FOCUS "MÉNAGES OCCUPANT DES LOGEMENTS INDIGNES OU NON-DÉCENT"

Au 11 juin 2021, date de clôture des questionnaires en ligne, **7 réponses** avaient été apportées.

Il apparaît depuis 2016 que le **nombre** de personnes occupant des logements indignes ou non-décent avec des difficultés d'accès à un nouveau logement ou de maintien dans celui-ci, sur le département de la Lozère, **n'a pas subi d'évolution sensible**.

La question de l'**occupation de logements indignes ou non décents** s'est plutôt **améliorée pour les locataires du parc privé** tandis qu'elle n'a pas subi d'évolution sensible pour les locataires du parc social ou pour les propriétaires-occupants.

Il ressort que cette problématique est identiquement prégnante sur l'ensemble des bassins de vie lozériens.

100% des répondants connaissent la Mission Départementale de Lutte contre l'Habitat Indigne (MDLHI) mais 15% déclarent ne pas connaître son fonctionnement. Pour effectuer la saisine de cette mission, les travailleurs sociaux peuvent les accompagner dans la démarche ou réorienter les ménages vers l'ADIL.

La **communication** au sujet de l'existence de la MDLHI, de son **fonctionnement et des conséquences** de sa saisine est **jugée insuffisante pour 83%** des répondants.

Les dispositifs d'**aides financières** pour la réalisation de travaux pour des logements indignes ou non décents sont **connus et conseillés par plus de 80%** des participants.

QUESTIONNAIRES FOCUS "" MÉNAGES DÉPOURVUS DE LOGEMENT, DE BONNE FOI MENACÉS D'EXPULSION SANS RELOGEMENT, HÉBERGÉS TEMPORAIREMENT "

Au 11 juin 2021, date de clôture des questionnaires en ligne, **5 réponses** avaient été apportées.

Il apparaît depuis 2016 que le **nombre** de personnes concernées sur le département de la Lozère, **a augmenté** (pour 60% des répondants). L'**offre de solutions** d'accueil/hébergement s'est elle aussi **améliorée** (60%).

Il ressort qu'il existe aujourd'hui une **adéquation assez équilibrée sur l'ensemble des bassins de vie, excepté sur celui de Mende** où l'offre semble être en tension par rapport aux besoins d'hébergement des ménages dépourvus de logement, de bonne foi menacés d'expulsion sans relogement ou hébergés temporairement.

Les freins d'accès à l'hébergement de ces publics ne semblent pas avoir subi d'évolution sensible depuis 2016 sur le territoire départemental.

Les répondants au questionnaire se sont tout de même exprimé sur la nature de ceux qui perdurent encore aujourd'hui : globalement, il est à retenir une inadéquation entre l'offre et la demande, notamment en matière de temporalité et solutions proposée. La question de la stigmatisation des publics et de la présence d'animaux domestiques est également soulevée.

Le parcours de l'hébergement au logement autonome pour ce public a été apprécié comme plutôt fluide (80%).

QUESTIONNAIRES FOCUS " PERSONNES SORTANT DE PRISON "

Au 11 juin 2021, date de clôture des questionnaires en ligne, **6 réponses** avaient été apportées.

Il apparaît depuis 2016 que le **nombre** de personnes concernées sur le département de la Lozère, **n'a pas subi d'évolution sensible** (pour + de 83% des répondants). L'**offre de solutions** d'accueil/hébergement **n'a pas progressé** elle non plus (+83%).

Il ressort qu'il existe aujourd'hui une **tension à l'échelle du département et du bassin de vie de Mende** entre l'offre et les besoins d'hébergement des personnes sortant de prison.

Les **freins** d'accès à l'hébergement de ces publics ne semblent pas avoir subi d'évolution sensible depuis 2016 sur le territoire départemental.

Les répondants au questionnaire se sont tout de même exprimé sur la nature de ceux qui perdurent encore aujourd'hui : globalement, globalement, il est à en retenir un **manque d'accompagnement et d'information préalable** des personnes ainsi qu'un **manque de disponibilité des places**.

Piste d'amélioration soulevée par un participant : "Besoin de créer un autre lieu d'hébergement extérieur au CHRS notamment pour les placements extérieurs"

Éléments clés des entretiens

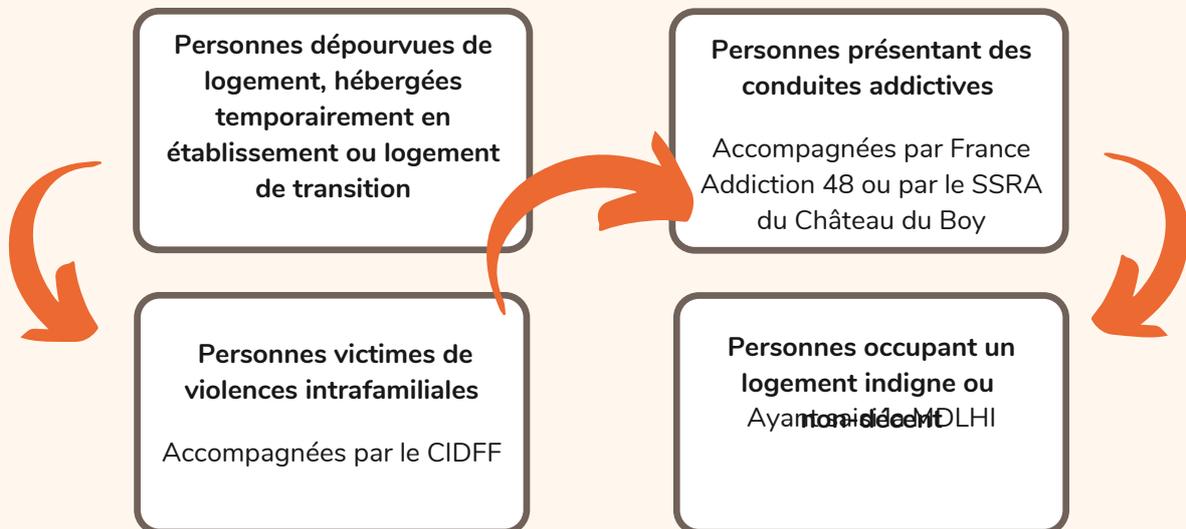
Au 09/07/2021 : 15 entretiens individuels menés avec les principaux partenaires impliqués sur les domaines de l'AHJ, du logement et de l'accompagnement social, sanitaire et médico-social depuis mi-mai. 3 sont programmés dans les semaines à venir.

Au total : 18 entretiens d'une durée moyenne de 2h30 qui auront été réalisés et synthétisés afin d'aller recueillir une parole libre en termes de retours d'expérience, de difficultés, de bonnes pratiques à institutionnaliser ou encore de pistes à envisager pour l'élaboration du 7ème PDALHPD.

- Les 5 Maisons Départementales des Solidarités ;
 - Mme BOURGADE, élue du Conseil départemental de la Lozère et référente "logement" ;
 - Les services du Conseil départemental ;
 - Le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) ;
 - Le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles ;
 - Lozère Habitations ;
 - Polygone ;
 - La CAF ;
 - Les associations "Quoi d'9", "La Traverse" et "La Perm" ;
 - l'UNPI 48 (association départementale représentant les propriétaires-bailleurs privés),
 - Le SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de probation).
-
- **Implication des usagers** à repenser car format actuel non-adapté ;
 - **Habitat/hébergement alternatif** : besoin plutôt localisé sur les secteurs des Cévennes, de Mende et Marvejols et de façon discontinue. Travail à mener avec les élus pour avoir des terrains "réservoirs" par ex.
Penser aux personnes électro-sensibles.
Dispositifs trop rigides qui freinent le parcours de l'hébergement au logement.
Questionnements sur la création d'une AIVS;
 - **Offre de logements** : en tension sur Mende et en très grande tension sur le secteur des Cévennes où il y a une pénurie d'offre accrue depuis la crise sanitaire et où l'essentiel des logements à louer sont énergivores et vétustes ++.
Constat général à l'échelle départementale d'un parc locatif privé plutôt vieillissant et énergivore ;
 - **Accompagnement** : besoin de renforcer l'accompagnement dans le logement (+ soutenu et/ou + long) et l'accompagnement sur le volet "santé/soin".
Faire "cohabiter" les principes du Logement d'Abord et des dispositifs par étapes de l'hébergement vers le logement.
Sous-mobilisation du bail glissant.
Favoriser l'hébergement de stabilisation ;
 - **CCAPEX** : réunions trop longues, ordre du jour trop tardif.
Manque d'information de la CCAPEX aux usagers après la tenue d'une commission.
Nécessité d'une + grande communication entre bailleurs sociaux et travailleurs sociaux lorsqu'il y a un incident dans le respect d'un PA.
Proposition d'une équipe dédiée qui maîtrise la technicité du sujet et qui fasse de "l'aller-vers" mais attention à "l'assistanat" ;
 - **Logements communaux** : problèmes importants qui existent depuis longtemps tels que signalement des impayés trop tardifs, logements énergivores, légèreté dans la gestion locative ;
 - **Montage des dossiers Anah énergie et/ou autonomie** : difficultés pour la première prise de contact engendrant des délais de montage de dossier assez longs ; démarches complexes notamment pour les personnes âgées qui mériteraient un accompagnement global.
Certains gestes de travaux non-subventionnables (remplacer chauffage au bois pour l'autonomie d'un locataire par ex).
Particuliers qui abandonnent à défaut de pouvoir financer le reste à charge ;
 - **MDLHI** : Nécessité d'avoir plus de suivi (+ de communication sur les commissions et leurs CR à l'égard des usagers et de ceux qui les accompagnent) et de mieux communiquer en amont car les locataires ont souvent peur de la démarche.
Difficultés à traiter les situations d'incurie.
Bailleurs sociaux aimeraient être plus intégrés dans la démarche ;
 - **FSL** : action avec l'ALEC porteuse de sens, répond à une attente mais n'est pas assez efficace (diagnostics pas assez précis, information mal-relayée, les ménages attendent un rôle de médiation avec le bailleur...)
Utiliser le FSL "énergie" comme premier outil de diagnostic pour identifier le parc énergivore et engager des actions à l'égard des bailleurs.
Envisager une adaptation du règlement FSL : rendre finançables certaines dépenses (désencombrement, nettoyage, achat de mobilier dans le cadre du maintien...), accorder plus de poids aux évaluations sociales (notamment en rapport avec la question du relevé des capitaux)
 - **Niveau organisationnel du PDALHPD à repenser** : création de groupes de travail restreints, moins de COTECH "pour la forme", améliorer la communication et l'interconnaissance des membres, avoir un "référént PDALHPD" qui se chargerait de l'animation, qui serait le pivot entre les différents membres afin de pallier l'aspect nébuleux du plan et qui servirait de référent technique.
Avoir à l'esprit la notion d'efficience dans les actions menées pour les usagers (notions de temporalité, de concrétude, d'adaptation...)
 - **Freins** : absence de solution pour les publics avec animaux domestiques.
Difficultés importantes liées à la mobilité.

Retours des usagers

AUPRÈS DE QUELS USAGERS LES RETOURS D'EXPÉRIENCE PRÉSENTÉS ONT-ILS ÉTÉ COLLECTÉS ?



LA PAROLE DES PERSONNES DÉPOURVUES DE LOGEMENT, HÉBERGÉES TEMPORAIREMENT EN ÉTABLISSEMENT OU LOGEMENT DE TRANSITION

8 témoignages recueillis :

- 7 pour des personnes hébergées ou ayant été hébergées
- 1 pour une personne orientée sur le dispositif "maison-relais".

100% ont déjà occupé un logement autonome dont deux personnes avec accompagnement.

Les délais dans lesquels ils ont pu entrer dans cet hébergement ne leur ont pas semblé long, sauf pour une personne (celle orientée sur le dispositif "maison-relais : près de 4 mois d'attente). Pour les autres, deux disent avoir pu bénéficier d'un accueil en hébergement d'urgence le soir même et trois être entré moins d'un mois après leur demande.

Ces personnes ont principalement demandé l'accès à un hébergement **par le biais d'une association AHI** (x5) mais il est à noter que deux personnes déclarent avoir été orientées par la police ou par une mairie vers le 115.

Enfin, une personne a été orientée par une assistante sociale vers le dispositif "maison-relais".

Plus de logements disponibles avec des loyers modérés et non énergivores.
L'offre est très chère pour la qualité des logements proposés dans le parc privé et pas de dispo dans le parc public ou alors attente trop longue

LA PAROLE DES PERSONNES VICTIMES DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES, ACCOMPAGNÉES PAR LE CIDFF

3 témoignages recueillis :

- 2 personnes sont actuellement hébergées par une association
- 1 personne est actuellement locataire du parc social et a déjà été hébergée par le CIDFF

100% ont déjà occupé un logement autonome dont deux personnes avec accompagnement.

Une personne a été orientée par le 115, une autre par son assistante sociale de secteur et la dernière par le commissariat.

Deux d'entre elles déclarent avoir pu accéder rapidement et sans difficulté à un hébergement tandis qu'une relate des difficultés liées :

- au refus des animaux domestiques en hébergement ;
- au fait que le co-hébergement n'était pas adapté à sa situation ;
- au fait que l'accueil dans un studio ne permet pas d'accueillir les enfants sur des droits d'hébergement

Une personne sur trois rapporte qu'à son sens, il est difficile d'accéder à un logement autonome en Lozère car les bailleurs se montrent frileux pour louer leur logement à des ménages précaires et refusent de louer sans garant.

LA PAROLE DES PERSONNES PRÉSENTANT DES CONDUITES ADDICTIVES, ACCOMPAGNÉES PAR FRANCE ADDICTION 48 ET/OU LE SSRA DU CHÂTEAU DU BOY

15 témoignages recueillis : 100% occupent un logement autonome

Selon vous, qu'est ce qui serait à améliorer pour faciliter la recherche de logement ?

Plus de logements,
moins de demandes.

Un atelier informatique et
recherche de logement avec
les possibilités et les
disponibilités en fonction de sa
situation sociale.

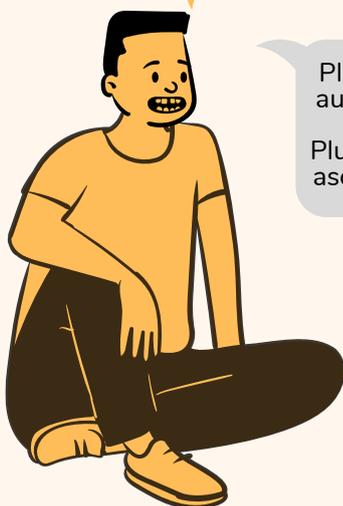
Plus d'offres accessibles
aux personnes à revenus
faibles.
Plus d'appartements avec
ascenseur en centre-ville.

Permanence avec des ordinateurs.
Des affichages des logements
possibles.

Une plus grande attention à la demande des
AS pour les personnes sans logement
hospitalisées.
L'écrit fait par l'AS et le médecin devrait
avoir du poids sur la demande de logement

Plus d'accessibilité en fauteuil
roulant.
Plus de logements adaptés.

Des aides pour remplir les
dossiers de logement



LA PAROLE DES PERSONNES OCCUPANT UN LOGEMENT INDIGNE OU NON-DÉCENT AYANT SAISI LA MISSION DÉPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE (MDLHI)

8 témoignages recueillis : 100% étaient locataires lors de la saisine de la MDLHI
7 personnes sur 8 déclarent que l'action de la MDLHI semble adaptée pour répondre aux difficultés rencontrées dans leur logement

5 personnes se disent satisfaites de leur dossier de saisine (contenu, transmission, suivi et information) alors que deux estiment qu'il y a un manque d'information et de suivi.

Une personne n'a pas d'avis en la matière.

3 personnes ont connu la MDLHI par le biais d'une consultation auprès de l'ADIL de la Lozère, 3 autres par Internet, 1 par son assistante sociale de secteur et 1 par la mairie de sa commune de résidence.

Selon vous, quelles améliorations pourraient être apportées par la MDLHI dans le traitement des signalements ?

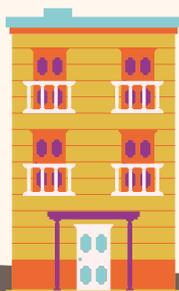
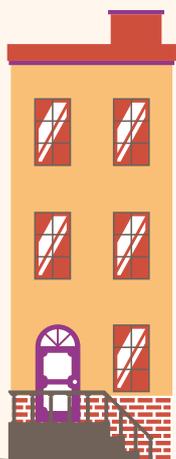
Informer sur le suivi du dossier

Plus accompagner l'usager dans la démarche judiciaire s'il y a.

Lorsque j'ai contacté l'ARS pour mon problème de logement la MDLHI est intervenue indirectement dans mon dossier par le biais des services sociaux ... mais ne m'a jamais fait part par courrier de son implication ni de sa raison d'être!

Heureusement que vous êtes la !

Tout à été très vite et accueil chaleureux je tiens à vous remercier une fois de plus.



Ce document est disponible sur les sites suivants :

- Préfecture de la Lozère : www.lozere.gouv.fr
- Conseil Départemental : www.lozere.fr
- ADIL de la Lozère : www.adil4.org



**PRÉFÈTE
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Lozère
2 Rue de la Rovère
48000 Mende
Téléphone : 04 66 49 60 00



Conseil départemental de la Lozère
Hôtel du Département
4 rue de la Rovère
BP 24
48 001 Mende CEDEX
Téléphone : 04 66 49 66 66